



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 146 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Exécution du mandat	3
A. Considérations générales	3
B. Exécution du budget	4
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	5
D. Partenariats et coordination des équipes de pays	5
E. Activités d'appui de la Mission	6
F. Tableaux budgétaires axés sur les résultats	6
III. Exécution du budget	85
A. Ressources financières	85
B. Répartition mensuelle des dépenses	86
C. Autres recettes et ajustements	86
D. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	87
IV. Analyse des variations	87
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	94



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (exercice 2007/08).

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relève et réinsertion, et appui).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.)

Catégorie	Montant réparti	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	267 763,8	279 591,4	(11 827,6)	(4,4)
Personnel civil	151 115,8	179 121,8	(28 006,0)	(18,5)
Dépenses opérationnelles	427 397,6	361 746,3	65 651,3	15,4
Montant brut	846 277,2	820 459,5	25 817,7	3,1
Recettes provenant des contributions du personnel	18 050,4	20 399,0	(2 348,6)	(13,0)
Montant net	828 226,8	800 060,5	28 166,3	3,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	846 277,2	820 459,5	25 817,7	3,1

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés ^a	Postes prévus ^b	Postes effectivement pourvus (moyenne) (taux de vacance pourcentage) ^c	
			Postes effectivement pourvus (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^f
Observateurs militaires	750	625	579	7,3
Contingents	9 250	8 722	8 720	–
Police des Nations Unies	715	715	650	9,1
Personnel recruté sur le plan international	1 118	1 043	802	23,2
Personnel recruté sur le plan national	3 217	2 962	2 423	18,2
Volontaires des Nations Unies	260	213	242	(14,2)
Postes de temporaire ^d				
Personnel recruté sur le plan international	12	12	3	75,0
Personnel recruté sur le plan national	3	3	1	67,0

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Effectif prévu au cours de l'exercice, hormis les 563 postes au Darfour qui ont été transférés à la MINUAD le 1^{er} janvier 2008.

^c Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes prévus, mois par mois.

^d Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget pour le fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, dont le montant brut s'élevait à 849 575 200 dollars (montant net : 831 524 800 dollars), a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 15 février 2007 (A/61/745 et Corr.1). Il prévoyait le déploiement de 625 observateurs militaires, 8 722 membres des contingents, 715 membres de la Police des Nations Unies, 1 123 fonctionnaires internationaux, 3 217 agents recrutés sur le plan national et 260 Volontaires des Nations Unies.

2. Dans sa résolution 61/289, s'appuyant sur la recommandation formulée au paragraphe 50 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/852/Add.13), l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 846 277 200 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2007/08.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

3. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) dans sa résolution 1590 (2005) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Le mandat pour l'exercice à l'examen a été défini dans ses résolutions 1755 (2007), 1784 (2007) et 1812 (2008).

4. Par sa résolution 1769 (2007), le Conseil de sécurité a créé l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et décidé que, le 31 décembre 2007 au plus tard, cette dernière prendrait le relais de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) en vue de se doter le plus vite possible, à partir de ce moment-là, de toutes les capacités opérationnelles et des effectifs nécessaires.

5. Dans sa lettre en date du 2 octobre 2007 adressée au Président de l'Assemblée générale (A/62/379), le Secrétaire général a informé les membres de l'Assemblée que le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2007/08, y compris les dépenses nécessaires pour le dispositif d'appui renforcé, était en cours d'établissement et serait présenté à l'Assemblée pour examen durant la partie principale de sa soixante-deuxième session, mais qu'un appui substantiel serait fourni à la MUAS à titre exceptionnel, conformément aux dispositions concernant le dispositif d'appui renforcé, grâce à l'utilisation temporaire des ressources que l'Assemblée avait approuvées pour la MINUS durant l'exercice 2007/08. Par la suite, la MINUAD rembourserait la MINUS dès que son budget aurait été approuvé pour l'exercice 2007/08.

6. Compte tenu de la création de la MINUAD en vertu de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité et de l'approbation d'une ouverture de crédit pour cette mission en vertu de la résolution 62/232 A de l'Assemblée générale, le bureau régional de la MINUS pour le Darfour, situé à El Fasher, et ses trois antennes à Nyala, El Geneina et Zalingei ont été absorbés par la MINUAD, avec les 563 postes et le matériel correspondants, le 31 janvier 2008. Les charges afférentes au dispositif d'appui renforcé – d'un montant de 84 millions de dollars – ont été transférées au compte spécial de la MINUAD.

7. La MINUS a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de réaliser la réconciliation nationale et d'arriver à une paix et une stabilité durables dans un Soudan prospère et uni, où les droits de l'homme sont respectés et la protection de tous les citoyens est assurée.

8. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après pour les différentes composantes : processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réinsertion, et appui.

9. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2007/08, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

10. En ce qui concerne les activités prévues pour le Darfour dans les tableaux, comme indiqué au paragraphe 6 et par suite de l'adoption de la résolution 62/232 A et de la passation des pouvoirs concernant les opérations au Darfour de la MINUS à la MINUAD au 1^{er} janvier 2008 – à l'exception des fonctions relatives à la protection et au retour des enfants ainsi qu'au relèvement et à la réintégration –, seule l'exécution du mandat afférent au Darfour pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007 est examinée dans le présent rapport; les activités prévues dans cette région jusqu'à la fin de l'exercice considéré ont été menées par la MINUAD conformément à ses priorités.

B. Exécution du budget

11. Au cours de l'exercice considéré, d'importantes étapes ont été franchies dans l'accomplissement du mandat de la Mission, avec notamment : a) l'adoption par la présidence en novembre 2007 du Plan stratégique national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et l'approbation le 25 juin 2008 par le Gouvernement d'unité nationale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'un projet pluriannuel pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) de 180 000 ex-combattants sur une période de 4 ans; b) la réalisation du cinquième recensement national du 22 avril au 6 mai 2008; c) l'approbation de la loi électorale par le Conseil des ministres le 27 juin 2008; et d) la publication le 8 juin 2008 du décret 146 du Président de la République et l'adoption de l'accord historique, entre le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan, sur la Feuille de route pour le retour des personnes déplacées et l'application du Protocole relatif à Abyei.

12. Malgré de nouveaux progrès, les parties n'ont pas complètement mené à bien le processus de redéploiement des Forces armées soudanaises et du Mouvement populaire de libération du Soudan avant l'échéance prévue de janvier 2008, à cause des incertitudes qui continuaient à planer sur la situation politique et les conditions de sécurité. Des motifs analogues ont entravé la constitution d'unités communes intégrées.

13. Le désarmement et la démobilisation de tous les intéressés n'ont pas commencé comme prévu en raison du report de l'approbation du projet pluriannuel

de désarmement, démobilisation et réintégration. Cependant, 50 000 bénéficiaires visés (25 000 dans le nord et 25 000 dans le sud) ont fait l'objet d'une préinscription en vue d'une démobilisation qui devait commencer au dernier trimestre de 2008.

14. Après la création de la MINUAD, et ainsi qu'il est indiqué plus haut, aux paragraphes 5 et 6, les dépenses engagées par la MINUS pour contribuer au dispositif d'appui renforcé ont été remboursées sur le budget de la MINUAD. Par ailleurs, la MINUS a aidé cette dernière en lui affectant du matériel, des biens et du personnel pour parer au plus pressé pendant sa phase de démarrage. Cela s'est ressenti dans ses opérations, avec le report de l'exécution de certains programmes au deuxième semestre de l'exercice à l'examen. Ce qui fait que la Mission a reprogrammé l'exécution de ses projets prioritaires après le 1^{er} janvier 2008, en privilégiant le déménagement du bureau de terrain à Djouba, la fin de l'installation du quartier général de la Mission à Khartoum et des projets pilotes pour l'exécution de travaux de réparation le long de ses principaux axes d'approvisionnement, dont la majorité seront achevés au cours de l'exercice 2008/09. L'exécution d'autres projets a également été reportée à cet exercice, comme la construction de logements permanents dans les secteurs et l'aménagement d'aires de trafic dans les trois principaux aérodromes et d'installations d'amarrage.

15. L'augmentation de l'indemnité de subsistance en mission et des traitements des agents recrutés sur le plan international comme sur le plan national au cours de l'exercice à l'examen a notablement alourdi les dépenses. Cependant l'amélioration des procédures de recrutement a permis de réduire le taux de vacance des postes du personnel civil par rapport à celui retenu dans le budget.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

16. La MINUS a continué de s'employer à renforcer la coopération sur les questions d'intérêt commun avec d'autres missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales dans la région, en particulier avec celles au Burundi, au Darfour et en République démocratique du Congo. Elle a notamment coopéré avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans le cadre de l'appui aux pourparlers de paix avec l'Armée de résistance du Seigneur.

17. La MINUS et la MINUAD ont continué à mener une action concertée pour les opérations d'appui qui leur sont communes, avec notamment le groupement des moyens de transport aérien, des activités de contrôle des mouvements et d'achats, le partage des locaux et d'autres services communs qui ont permis d'assurer l'efficacité des opérations et de réaliser des économies. Elles ont signé en juillet 2008 un mémorandum d'accord définissant les modalités de la fourniture de services et d'un appui communs et continué à envisager d'autres activités, compte tenu de l'expérience acquise en améliorant la coordination.

D. Partenariats et coordination des équipes de pays

18. La coordination et la collaboration entre la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies se sont poursuivies dans le cadre des missions intégrées sous l'égide

du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général qui, en sa qualité de coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire, veille à la complémentarité des efforts menés par les différents éléments du système des Nations Unies présents au Soudan. Les réunions hebdomadaires de l'équipe de pays ont permis d'élaborer et de mettre en application d'un plan d'action humanitaire commun pour les organismes des Nations Unies et d'établir le plan de travail annuel des Nations Unies au Soudan, qui définit les différents rôles joués par les organisations composant l'équipe de pays conformément à leurs mandats respectifs, pour assurer une intervention concertée à l'échelle du système au Soudan.

E. Activités d'appui de la Mission

19. Au cours de l'exercice considéré, outre qu'elle a contribué à la mise en place de la MINUAD, la MINUS a poursuivi l'application de sa stratégie à long terme de fourniture de services de manutention au sol sans recourir à des sous-traitants, dans cinq sites (Djouba, Wau, Kadugli, Malakal et Ed-Damazin), ce qui lui a permis de réaliser des économies.

20. Pour réduire les taux de vacance, la Mission s'est attachée à simplifier le processus de recrutement et à améliorer les conditions de soutien matériel et de travail. En juillet 2007, une délégation de pouvoirs et de responsabilités pour le recrutement des fonctionnaires jusqu'à la classe D-1 lui a été accordée, et c'est sur cette base que reposent désormais ses instructions permanentes relatives au recrutement. Des ressources internes à la Mission ont été temporairement utilisées pour procéder au recrutement du personnel tant national qu'international. La Mission s'est par ailleurs employée à améliorer les conditions de soutien matériel et de travail en rénovant les installations d'hébergement et de loisirs dans les sites extérieurs à Khartoum, souvent éloignés et rudimentaires, et en augmentant les prestations auxquelles ont droit les agents recrutés sur le plan international et le plan national, avec notamment la majoration des traitements et de l'indemnité de subsistance en mission. Elle compte continuer à améliorer le recrutement et la rétention de ses effectifs en accordant plus d'attention au lien important qui existe entre le maintien en poste des agents et les activités de soutien matériel et psychologique et grâce au renforcement des groupes chargés du recrutement et du soutien psychologique approuvé pour l'exercice 2008/09.

F. Tableaux budgétaires axés sur les résultats

Composante 1 : processus de paix

21. Ainsi qu'il est précisé dans les tableaux, au cours de la période considérée, la Mission a continué d'appuyer les activités du processus de paix liées au partage du pouvoir et des richesses, aux élections et aux processus politiques d'ensemble en appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix global. La composante fait ressortir les produits de la Division de l'assistance électorale, de la Division des affaires politiques, de la Section des affaires civiles, du Bureau de la communication et de l'information et du Groupe de l'égalité des sexes de la MINUS, qui ont travaillé en collaboration avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les groupes de la société civile, les partis politiques et les chefs de tribu ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD.

22. L'une des principales réalisations au titre du processus de paix a été l'engagement renouvelé des parties en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, après que le Mouvement populaire de libération du Soudan a suspendu sa participation au Gouvernement d'unité nationale entre octobre 2007 et janvier 2008. Cette suspension a compromis les efforts faits par les parties pour restaurer la confiance et menaçait d'entraver sérieusement la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Le recensement a débuté le 22 avril 2008 dans la plupart des régions du pays, à l'exception de certaines localités au Darfour et dans le Sud-Soudan du fait des conditions de sécurité, et a pris fin le 6 mai 2008. Les résultats devraient être disponibles pendant le dernier trimestre de 2008. La MINUS a diffusé une série de messages d'intérêt public et d'émissions spéciales sur radio Miraya FM pour sensibiliser la population au recensement. Les préparatifs du processus électoral se poursuivent, après l'approbation par le Conseil des ministres de la loi électorale, qui a été présentée à l'Assemblée nationale pour adoption.

23. Les efforts entrepris par la Mission dans le domaine de l'information au niveau national se sont constamment heurtés à des difficultés. La diffusion de programmes d'information par la radio de la MINUS (Miraya FM) a été entravée par les restrictions opérationnelles imposées dans le nord du Soudan et dans les trois zones (États du Nil bleu et du Kordofan-Sud et Abyei), faute d'un permis de diffuser; par conséquent, dans le nord, les émissions n'étaient diffusées qu'en continu sur le Web et trois heures par jour sur ondes courtes. Les points de presse hebdomadaires à l'intention des médias n'ont pu se tenir comme prévu au Darfour en raison des restrictions imposées par la radio et la télévision d'État dans la région. Au 30 juin 2008, les parties n'étaient pas encore convenues des dispositions de l'Accord de paix global visant à promouvoir la réforme des médias en prélude aux élections.

Réalisation escomptée 1.1 : Un Soudan démocratique et pacifique où le pouvoir et les richesses sont équitablement partagés entre les différentes régions et où la question du statut final du Sud-Soudan est réglée de manière pacifique

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Organisation du recensement national de la population par le Conseil pour le recensement conformément à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale provisoire

Objectif atteint. Le cinquième recensement national au Soudan a été effectué du 22 avril au 6 mai 2008. Selon les pouvoirs publics, le taux de couverture a été de 85 % dans le Darfour-Ouest et de 90 % dans le Darfour-Nord et le Darfour-Sud. Le Conseil national pour la population a annoncé qu'il estimerait le nombre des habitants que les recenseurs n'ont pu toucher sur la base des résultats du recensement de 1993. Les résultats du recensement devraient être publiés d'ici le quatrième trimestre de 2008.

1.1.2 Mise en place dans tout le pays, au niveau des États, des sous-régions, des districts et des administrations locales, de bureaux d'inscription sur les listes électorales

La mise en place de bureaux d'inscription sur les listes électorales est subordonnée à la mise en place de la Commission électorale nationale. La Commission n'a pas été mise en place pendant la période considérée car on attendait la promulgation de la loi électorale nationale, laquelle a été adoptée par l'Assemblée nationale le 7 juillet 2008 et signée par le Président le 14 juillet 2008.

1.1.3 Participation de toutes les parties aux réunions de la Commission politique du cessez-le-feu pour assurer la supervision, le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité

Objectif atteint. Le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan ont participé à toutes les 7 réunions ordinaires et à la réunion d'urgence qui ont porté sur le redéploiement des forces de l'Armée populaire de libération du Soudan et de l'armée soudanaise, de façon à respecter la frontière du 1^{er} août 1956 en attendant sa délimitation définitive, le déploiement des unités mixtes intégrées et les affrontements survenus entre les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan et l'armée soudanaise à Abyei en mai 2008.

1.1.4 Participation de toutes les parties aux réunions de la Commission du bilan et de l'évaluation pour suivre la mise en œuvre de l'Accord de paix global

Objectif atteint. Le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan ont participé à toutes les 26 réunions de la Commission du bilan et de l'évaluation qui ont porté sur le redéploiement des forces, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le recensement, la loi électorale et la délimitation de la frontière.

1.1.5 Conduite des activités de la Commission nationale du pétrole conformément aux dispositions de l'Accord de paix global

La Commission nationale du pétrole, qui devait être créée au plus tard le 9 juillet 2005 aux termes de l'Accord de paix global, est devenue pleinement opérationnelle le 5 avril 2007. Le Comité technique conjoint des recettes du pétrole a été créé et fonctionne depuis février 2006. Le secrétariat de la Commission nationale du pétrole fonctionne partiellement et s'est réuni trois fois pendant la période considérée, mais ne dispose pas encore de l'effectif total attendu du Sud.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
Consultations hebdomadaires sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le rôle de la MINUS avec tous les acteurs politiques (pouvoir exécutif et pouvoir législatif) du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan grâce à une participation systématique aux mécanismes d'examen et de coordination	Oui Le Représentant spécial du Secrétaire général s'est entretenu avec le Président au sujet du processus de paix une fois par trimestre et avec le Vice-Président et les ministres du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan chaque mois. Il a également participé à la réunion de la Commission politique du cessez-le-feu. Des réunions spéciales ont eu lieu avec le Président de la Commission du bilan et de l'évaluation et avec les représentants des pays donateurs.
Consultations bihebdomadaires sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global au niveau des États et au niveau régional avec les gouverneurs et les responsables locaux, notamment les autorités traditionnelles	Oui Consultations régulières avec les gouverneurs des États, les autorités régionales, les responsables locaux et les autorités traditionnelles sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global
Participation aux réunions mensuelles de la Commission du bilan et de l'évaluation en session plénière et de ses groupes de travail	26 La MINUS a participé à toutes les 11 réunions périodiques plénières, 10 réunions spéciales, 4 réunions de groupes de travail sur le partage du pouvoir et des richesses et une réunion du

Participation aux réunions périodiques des mécanismes créés en application de l'Accord de paix global, en particulier la Commission politique du cessez-le-feu et la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, et fourniture d'un appui en matière de secrétariat à ces mécanismes

Réunions mensuelles avec des représentants de la société civile, les partis politiques, des agents de l'État et d'autres intervenants à Djouba, Wau, Malakal, Rumbek, Torit, Abyei, Kadugli, Damazine, Khartoum, Nyala, El Fasher, Zalingi et El Geneina, afin de promouvoir la participation de la société civile à l'Accord de paix global et à d'autres accords de paix au Soudan et d'assurer la médiation entre les partis en cas de divergences sur l'interprétation de l'Accord de paix global

Consultations et coordination périodiques avec les organisations régionales, les États voisins, les donateurs et les missions de maintien de la paix des

groupe de travail sur les trois zones consacrée à l'élaboration du rapport à mi-parcours de la Commission du bilan et de l'évaluation, au statut d'Abyei, au recensement et au redéploiement des forces.

32 Participation à 8 réunions de la Commission politique du cessez-le-feu et à 24 réunions de la Commission militaire du cessez-le-feu sur le redéploiement de l'armée soudanaise et de l'Armée populaire de libération du Soudan et le statut d'Abyei

174 La MINUS a contribué à la tenue de :

10 réunions à Warrab, dans les États du Bahr el Ghazal Nord et du Bahr el Ghazal occidental, auxquelles ont participé des représentants de la société civile, de jeunes, d'associations féminines, de partis politiques, de comités locaux de paix, d'organisations non gouvernementales, des dirigeants traditionnels et des responsables d'État et locaux, sur la participation de la société civile à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, au processus de paix, à la réconciliation et au règlement du conflit

23 réunions dans l'État du Nil Bleu, qui ont conduit à la mise en place de la Commission du bilan et de l'évaluation au niveau de l'État

132 réunions dans les États du Haut-Nil, d'Unity et de Jonglei, sur le règlement du différend survenu à l'Assemblée de l'État du Haut-Nil entre le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan au sujet des dispositions de l'Accord de paix global; règlement de différends locaux entre Nasser et Akobo (Haut-Nil et Jonglei)

6 réunions avec des organisations communautaires sur les droits civiques, la participation des acteurs non étatiques à la surveillance du respect par les collectivités locales des constitutions provisoires des États et les questions de partage des richesses

3 réunions avec des dirigeants de partis politiques au niveau des États, sur la promotion du dialogue entre partis à Yambio et Torit (États d'Equatoria)

Oui Tenue de consultations régulières au niveau opérationnel avec la Commission de l'Union africaine et la MINUAD sur l'état d'application

Nations Unies dans les pays voisins à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de paix global

4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et 4 réunions d'information du Conseil sur le Soudan

Réunions hebdomadaires du Représentant spécial du Secrétaire général et des hauts responsables de la Mission avec les représentants des fonds, programmes et organismes des Nations Unies pour assurer l'harmonisation des programmes de l'équipe de pays des Nations Unies avec les priorités énoncées dans l'Accord de paix global, et réunions périodiques avec des représentants du corps diplomatique et de la communauté des donateurs pour examiner et améliorer l'efficacité des interventions de la communauté internationale au Soudan sur les plans politique et diplomatique

Campagne multimédia de soutien à l'Accord de paix global, au processus politique démocratique, au recensement et aux élections, au dialogue national et à la réconciliation, notamment par les moyens suivants : émissions radiophoniques à Khartoum et Djouba (24 heures par jour, 7 jours sur 7) avec un réseau de correspondants dans 9 localités (notamment Wau, Malakal, Abyei, Kadugli, Damazin, El Geneina, El Fasher, Nyala et Rumbek) devant être diffusées dans tout le Sud-Soudan sur 18 stations de relais FM dans le Sud-Soudan, et 3 heures d'émissions par jour sur ondes courtes dans tout le Soudan; émissions radiophoniques 1 heure par semaine sur les élections et le recensement; points de presse hebdomadaires; bulletins mensuels (nord et sud); actualisation permanente d'un site Web en anglais et en arabe; produits vidéo à l'intention de la télévision nationale et internationale (une émission de 4 minutes par semaine); réunions mensuelles avec des personnalités soudanaises, et ouverture de 8 centres de promotion dans les zones urbaines

de l'Accord de paix global, notamment la suspension de la participation du Mouvement populaire de libération du Soudan au Gouvernement d'unité nationale, la Convention du Mouvement populaire de libération du Soudan, l'attaque du Mouvement pour la justice et l'égalité contre Omdurman et la crise d'Abyei en mai

4 Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et

4 Réunions d'information du Conseil

Oui Tenue de réunions quotidiennes du Représentant spécial du Secrétaire général avec les hauts responsables de la Mission de juillet à décembre 2007 et de réunions bihebdomadaires pendant la période de janvier à juin 2008. Tenue de réunions hebdomadaires avec l'équipe de pays des Nations Unies et de réunions mensuelles avec le Groupe des donateurs pour l'assistance électorale en vue d'examiner et d'améliorer l'efficacité des interventions de la communauté internationale au Soudan sur les plans politique et diplomatique

Non La diffusion par la MINUS de programmes radiophoniques dans le nord du Soudan n'a pas été approuvée. Par conséquent, les émissions n'étaient diffusées qu'en continu sur le Web et 3 heures par jour sur ondes courtes par les soins d'une société extérieure.

Les émissions de Miraya FM étaient diffusées sur 13 stations de relais dans toute la région, y compris en continu sur le Web grâce à un réseau de correspondants à Wau, Malakal et Rumbek, et dans le nord du pays sur ondes courtes (3 heures par jour); des messages de sensibilisation au recensement ont été diffusés chaque jour dans les langues locales.

12 points de presse ont été organisés sur les questions relatives à l'Accord de paix global grâce à une émission spéciale de Radio Miraya, avec la participation de journalistes de Djouba, Malakal, Wau et Khartoum.

14 communiqués de presse, 15 déclarations à la presse et 7 communiqués photographiques sur les questions relatives à l'Accord de paix global, le dialogue national et la réconciliation ont été fournis aux médias et affichés sur le site Web.

Organisation de conférences de presse et d'activités de liaison avec les médias pour l'Envoyé spécial de l'Union africaine et l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Darfour ainsi que pour la réunion du Consortium sur le Soudan tenue à Oslo

Production d'un bulletin mensuel intitulé *In the Sudan* (en anglais et en arabe) sur le développement, la santé, l'égalité des sexes, la sensibilisation au danger des mines, le dialogue national et la réconciliation, qui a été distribué à 9 000 personnes pendant le dernier trimestre de la période considérée

Mise à jour quotidienne du site Web de la MINUS par l'apport de nouvelles, de reportages sur le terrain et de communiqués de presse en anglais et en arabe, sur le Soudan et le rôle de l'ONU dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global

Production de 120 reportages vidéo distribués aux organes de presse internationaux et aux télévisions internationales et nationales

6 messages d'intérêt public sur le recensement, les Casques bleus et le processus de paix au Darfour

Tenue de réunions hebdomadaires avec les rédacteurs en chef de tous les grands journaux nationaux et locaux et avec le Ministère de l'information et des communications au niveau national ainsi qu'au niveau du Sud-Soudan et des États

Tenue d'une réunion entre les rédacteurs des journaux du Soudan et les hauts responsables de la MINUS en vue de renforcer le contact direct avec les principaux journalistes, notamment au sujet du rôle de la MINUS dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global

Les centres de promotion n'ont pu être mis en place faute de locaux appropriés et pour des raisons de sécurité.

Formation de 120 journalistes locaux aux techniques et pratiques de base du journalisme, en ce qui concerne l'information exacte, vérifiée et impartiale

Conseils à la Commission électorale nationale sur la mise au point d'un plan opérationnel pour toutes les phases des élections présidentielles et générales, des élections tenues au niveau des États et des élections

120 Journalistes locaux formés à la déontologie, au traitement de l'information, à la gestion de réseaux médiatiques et à la diffusion de l'information par les agences de presse

Non La Commission électorale nationale n'a pas été mise en place pendant la période considérée car on attendait la promulgation de la loi électorale nationale, laquelle a été adoptée par

locales, et sur la mise en œuvre et l'application de stratégies et de programmes d'éducation civique à l'échelle du pays, concernant notamment la promotion des droits électoraux et civiques, le processus d'inscription sur les listes électorales et les opérations de vote

Mise au point de modules de formation sur le processus d'inscription sur les listes électorales et les opérations de vote, et formation de tous les membres du secrétariat de la Commission responsables des opérations d'inscription sur les listes électorales

Assistance aux bureaux locaux de la Commission électorale nationale pour la préparation, la planification et l'organisation des opérations d'inscription sur les listes électorales, notamment l'identification et la mise en place de bureaux d'inscription sur les listes électorales à tous les niveaux administratifs du Gouvernement dans les 26 États pour que toutes les personnes désireuses de participer aux élections puissent y avoir accès sans difficulté, mise au point de matériaux pour les opérations et formation du personnel de supervision sur le terrain ainsi que des personnes chargées de l'inscription des électeurs sur les listes électorales à la gestion de ce processus

Conseils sur la préparation d'élections et de référendums futurs, notamment sur le recensement national de la population, dans le cadre de réunions mensuelles avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan et de réunions hebdomadaires avec les autres parties prenantes, notamment les donateurs, les partis politiques, la société civile, les observateurs, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et d'autres entités des Nations Unies

l'Assemblée nationale le 7 juillet 2008 et signée par le Président le 14 juillet 2008.

Non La Commission électorale nationale n'a pas été mise en place pendant la période considérée car on attendait la promulgation de la loi électorale nationale, laquelle a été adoptée par l'Assemblée nationale le 7 juillet 2008 et signée par le Président le 14 juillet 2008.

Non La Commission électorale nationale n'a pas été mise en place pendant la période considérée car on attendait la promulgation de la loi électorale nationale, laquelle a été adoptée par l'Assemblée nationale le 7 juillet 2008 et signée par le Président le 14 juillet 2008.

Oui Tenue de 2 réunions avec le Sous-Secrétaire aux affaires étrangères du Gouvernement d'unité nationale et d'une réunion avec le Conseiller du Président du Gouvernement du Sud-Soudan sur la préparation des élections, la demande d'une assistance électorale et les procédures de la mission d'évaluation des besoins des Nations Unies. Les deux interlocuteurs se sont engagés à informer leurs mandants du calendrier des préparatifs ainsi que des modalités de l'assistance électorale et d'une mission d'évaluation des besoins des Nations Unies

Tenue d'une réunion avec le Parti national Oumma et d'une réunion avec le Parti du Congrès populaire, au cours desquelles des observations techniques ont été formulées sur des aspects du projet de loi électorale

Tenue de 3 consultations avec des universitaires de l'Université de Khartoum sur les élections passées au Soudan, y compris les systèmes électoraux et l'organisation de l'inscription sur les listes électorales

Conseils à la Commission électorale nationale, dans le cadre de réunions hebdomadaires, sur la mise en place d'un cadre juridique et l'élaboration d'un concept d'opérations pour la tenue d'élections	Tenue de réunions mensuelles avec les donateurs, les représentants d'organisations internationales et les organismes des Nations Unies dans le cadre du Groupe des donateurs pour l'assistance électorale, sur le cadre législatif, les systèmes électoraux, l'identification et la coordination de l'assistance au processus électoral
Organisation de 12 ateliers dans tout le Soudan (2 dans chacune des villes suivantes : Khartoum, Djouba, Malakal, Rumbek, Wau et Kadugli) sur les modalités de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, avec la participation d'agents de l'État et de représentants d'organisations non gouvernementales nationales et internationales et d'établissements universitaires	Non La Commission électorale nationale n'a pas été mise en place pendant la période considérée car on attendait la promulgation de la loi électorale nationale, laquelle a été adoptée par l'Assemblée nationale le 7 juillet 2008 et signée par le Président le 14 juillet 2008. 10 Ateliers organisés sur les modalités de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et sur la bonne gouvernance à Wau, Djouba, Khartoum et Kadugli, à l'intention de représentants d'organisations de la société civile, d'associations de femmes et de représentantes de l'État. Ces ateliers ont permis d'élaborer des plans de sensibilisation à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de diffusion à l'intention des institutions participantes et de leurs membres

Réalisation escomptée 1.2 : Règlement pacifique des conflits dans les zones autres que le Sud-Soudan

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
1.2.1 Nomination de représentants des mouvements du Darfour aux institutions, notamment au niveau de l'administration locale et régionale, et intégration de ces mouvements aux mécanismes de sécurité locale	De juillet à décembre 2007, des membres de l'Autorité régionale de transition au Darfour ont été nommés, dont des représentants des mouvements du Darfour.
1.2.2 Les parties à l'Accord de paix sur l'est du Soudan respectent les mécanismes et le calendrier prévus par l'Accord	Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix sur l'est du Soudan, ainsi qu'il ressort des rapports trimestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité.
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
Consultations quotidiennes avec l'Union africaine sur les initiatives de consolidation de la paix dans le Darfour et sur la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour	Oui Consultations menées par l'intermédiaire du Mécanisme tripartite Gouvernement du Soudan-Union africaine-ONU sur les initiatives de consolidation de la paix au Darfour et sur l'application de l'Accord de paix pour le Darfour

Conseils quotidiens à des représentants de l'Union africaine au Darfour dans les domaines de la logistique, de la planification, du personnel et de la gestion

Organisation de 12 ateliers avec des représentants de la société civile, les partis politiques, des agents de l'État et d'autres intervenants pour promouvoir la participation de la société civile au processus de réconciliation dans le Darfour et au Dialogue et à la Consultation Darfour-Darfour

Campagnes d'information sur la paix et la réconciliation au Darfour, notamment des programmes radiophoniques régionaux et des réunions d'information hebdomadaires à l'intention des médias à El Fasher

12 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Darfour

Réunions avec les coprésidents du Mécanisme de mise en œuvre conjoint (ou du mécanisme qui lui

Oui Conseils fournis dans les domaines de la logistique, de la planification, du personnel et de la gestion à la présence de l'Union africaine au Darfour comme prévu jusqu'à la mise en place de la MINUAD

10 6 ateliers organisés avec 35 participants en moyenne provenant d'organisations de la société civile à El Fasher, Nyala et El Geneina, sur la participation aux pourparlers de paix de Syrte

2 réunions organisées à El Fasher avec des personnes déplacées du camp d'Abushouk sur la participation des personnes déplacées au processus de paix au Darfour et sur les questions concernant les dirigeants des personnes déplacées

1 réunion organisée à El Fasher avec 18 dirigeants d'administrations autochtones sur le processus de paix au Darfour et la réconciliation

1 réunion organisée à El Fasher avec des représentants de dirigeants de 10 tribus arabes pour discuter des positions des tribus sur le processus de paix au Darfour

Oui Radio Miraya a diffusé des émissions hebdomadaires sur les 3 stations de radio d'État au Darfour (Nyala, El Geneina et El Fasher), avec notamment des salutations et des messages à l'intention de personnes déplacées à la recherche de membres de leur famille, des récits sur les méthodes traditionnelles de règlement des conflits et le dialogue intertribal, portant sur le Dialogue Darfour-Darfour

La MINUS a produit 39 épisodes d'émissions radiophoniques de 30 minutes sur la paix et la réconciliation

Aucune réunion d'information hebdomadaire à l'intention des médias au Darfour ne s'est tenue à cause des difficultés rencontrées dans la région

5 1 rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Darfour, 3 rapports mensuels et 1 rapport trimestriel du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le déploiement de la MINUAD

Oui La MINUS a coprésidé des réunions entre le Gouvernement du Soudan et l'Union africaine

succédera) et le Gouvernement d'unité nationale sur la mise en œuvre de ses engagements relatifs au Darfour

Consultations hebdomadaires avec les mouvements du Darfour sur la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris en vertu de l'Accord de paix pour le Darfour

Consultations bimensuelles avec les mouvements de l'est et le Gouvernement d'unité nationale sur la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris en vertu de l'Accord de paix pour l'est du Soudan

Organisation de 4 ateliers avec des universités soudanaises dans les trois universités d'État du Darfour et l'Université de Khartoum pour faciliter l'analyse des conflits, la recherche sur le règlement des conflits et la réconciliation, le dialogue et les activités résultant d'un accord signé

concernant la mise en œuvre des modules d'appui léger et renforcé.

Oui Tenue de réunions hebdomadaires sur la préparation des pourparlers politiques avec les parties au conflit au Darfour, notamment les mouvements armés, dont le Mouvement pour la justice et l'égalité et l'Armée de libérations du Soudan

En coopération étroite avec le Dialogue et la Consultation Darfour-Darfour, préparation de l'organisation des groupes de la société civile, des administrations autochtones et des dirigeants religieux et de leur participation et rôle dans le processus de paix.

Prestation d'un appui technique et logistique au Mouvement populaire de libération du Soudan et organisation de la conférence d'unification pour les mouvements armés du Darfour à Djouba d'août 2007 à avril 2008 grâce à des visites mensuelles d'appui. La conférence a débouché sur la formation de 5 mouvements en avril 2008 et a été le précurseur aux pourparlers de Syrte qui ont commencé le 27 octobre 2007. Pendant les pourparlers, les Envoyés spéciaux ont tenu des réunions avec toutes les parties présentes et ont maintenu des contacts étroits avec celles qui étaient absentes.

Oui La MINUS a surveillé la mise en œuvre de l'Accord de paix pour l'est du Soudan, a rencontré les mouvements de l'est et a établi des rapports d'activité, comme il ressort des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité.

2 1 atelier organisé à l'intention de 200 étudiants du Centre pour la paix et le développement de l'Université de Zalingei sur la diffusion d'une culture de paix

En collaboration avec le PNUD, tenue d'un atelier à l'intention de 69 membres de mouvements armés, des partis politiques, des dirigeants de personnes déplacées, des juristes, d'organisations de la société civile et des fonctionnaires sur l'état de droit, le rôle des signataires de l'Accord de paix pour le Darfour et des mouvements armés dans la réconciliation et la reconstruction au Darfour, et sur le passage des mouvements armés aux partis politiques

Composante 2 : sécurité

24. Comme il est indiqué dans les tableaux, durant l'exercice à l'examen, la Mission a continué de s'acquitter des tâches liées à la supervision et à la vérification du respect par les parties des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité visés dans l'Accord de paix global du 9 janvier 2005. La composante rend compte des produits de la Division militaire de la Mission et de sa Division des affaires politiques ainsi que des actions menées de concert avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et les donateurs.

25. Au cours de l'exercice 2007/08, on mentionnera au nombre des principales réalisations les nouveaux progrès accomplis dans le redéploiement des Forces armées soudanaises et des forces de l'Armée populaire de libération du Soudan. Le redéploiement complet des effectifs des Forces armées soudanaises vérifié par la MINUS et accepté par la Commission mixte militaire du cessez-le-feu représentait 97 % des 46 403 membres des Forces armées soudanaises, dont on avait initialement indiqué qu'ils étaient déployés au sud de la ligne frontalière existante et 10 % des 59 168 membres de l'Armée populaire de libération du Soudan, dont on avait initialement indiqué qu'ils étaient déployés au nord de la ligne frontalière existante. Toutefois, en raison de divergences entre les parties concernant l'interprétation de la ligne frontalière nord-sud et du fait de la situation politique et sécuritaire aléatoire, les parties n'avaient pas intégralement achevé le processus de redéploiement à l'échéance de janvier 2008.

26. Pour ce qui est de la réintégration et de la constitution d'unités mixtes intégrées, la MINUS a vérifié les activités de 33 583 membres des unités mixtes intégrées, soit 84,7 % de l'effectif total autorisé de 39 639 militaires. La Mission a créé une cellule de soutien aux unités mixtes intégrées, qui œuvrera en étroite concert avec le Conseil de défense conjoint et les donateurs bilatéraux en vue d'obtenir un appui pour les activités de formation et pour la fourniture de matériel. La MINUS a également organisé à l'intention de ces unités une formation à des activités complémentaires au combat, notamment dans les domaines de la construction, de l'aide médicale et de l'administration. Cependant, les incertitudes de la situation politique et sécuritaire ont continué d'entraver la constitution et l'intégration des unités mixtes intégrées.

27. Un certain nombre de questions controversées entre les parties ont été réglées par des moyens pacifiques grâce aux réunions tenues par la Commission mixte militaire du cessez-le-feu. Néanmoins, les affrontements armés qui se sont produits entre l'Armée populaire de libération du Soudan et les Forces armées soudanaises à Abyei en mai 2008 ont été considérés comme une violation majeure du cessez-le-feu et un grave revers pour l'application de l'Accord de paix global. Aussitôt après la crise d'Abyei, les responsables de la MINUS ont préconisé et favorisé la tenue de négociations entre les parties concernées, ce qui a abouti à la conclusion de la feuille de route concernant Abyei le 8 juin 2008.

Réalisation escomptée 2.1 : Respect par les parties des dispositions du cessez-le-feu permanent et des accords de sécurité visés dans l'Accord de paix global du 9 janvier 2005

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

2.1.1 Absence de violations graves du cessez-le-feu permanent et des accords de sécurité (2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 0)

Les affrontements armés qui se sont produits entre l'Armée populaire de libération du Soudan et les Forces armées soudanaises dans Abyei en mai 2008 ont été considérés comme une violation majeure du cessez-le-feu.

(2005/06 : 0; 2006/07 : 1; 2007/08 : 1)

2.1.2 Les mécanismes de paix, dont font partie la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, la Commission militaire mixte de zone et les équipes militaires mixtes, conformément aux dispositions de l'Accord de cessez-le-feu permanent et aux arrangements de sécurité, tiennent 24 réunions au niveau de la Commission militaire mixte de zone et 24 réunions au niveau de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu.

Objectif réalisé. Vingt-quatre réunions de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et 163 réunions de la Commission militaire mixte de zone ont été tenues dans tous les 6 secteurs, conformément au mandat. Les équipes militaires mixtes ont également exercé leurs activités, conformément à l'Accord permanent de cessez-le-feu en effectuant des patrouilles de surveillance et de vérification dans toute la zone de la Mission.

2.1.3 Les parties respectent les mécanismes établis par le Conseil de défense conjoint et continuent à se conformer aux dispositions convenues dans l'Accord de paix global en ce qui concerne le nombre de membres des unités mixtes intégrées (2005/06 : 39 000; 2006/07 : 39 000; 2007/08 : 39 000).

Alors que le Conseil de défense conjoint avait autorisé un effectif de 39 639 militaires au titre des unités mixtes intégrées (19 820 pour l'Armée populaire de libération du Soudan; 19 819 pour les Forces armées soudanaises), 15 978 militaires ont été déployés et incorporés par l'Armée populaire de libération du Soudan et 17 605 par les Forces armées soudanaises.

(2005/06 : 29 646; 2006/07 : 29 702; 2007/08 : 33 583)

2.1.4 Les Forces armées soudanaises et les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan respectent un accord conclu dans le cadre du Conseil de défense conjoint portant sur une doctrine militaire et un code de conduite communs pour les unités mixtes intégrées.

Bien que la doctrine militaire et le code de conduite communs des unités mixtes intégrées aient été signés par les parties dans un mémorandum sur les unités mixtes intégrées le 9 janvier 2005, la doctrine ne se traduit pas encore par une politique opérationnelle et tactique. La participation de la Mission au processus a été limitée dans la mesure où celle-ci n'est pas officiellement membre du Conseil de défense conjoint et joue le rôle d'un observateur.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Présidence des réunions bimensuelles de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu pour faciliter le respect du cessez-le-feu

24 Réunions présidées par le commandant de la Force ou par le commandant adjoint de la Force sur tous les aspects du Protocole concernant les arrangements de sécurité, notamment les résultats du suivi et des vérifications de l'accord de cessez-le-feu, le redéploiement des effectifs, la formation et l'intégration des unités mixtes intégrées, l'intégration des autres groupes armés et autres questions qui ne pouvaient pas être

Présidence des réunions bimensuelles des commissions militaires mixtes de zone dans six secteurs pour surveiller et vérifier les plaintes pour violations présumées, régler les différends et faire rapport à la Commission militaire du cessez-le-feu

Appui aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies et des organismes humanitaires internationaux et nationaux dans tout le pays, sous la forme de prestations de services de sécurité, y compris, le cas échéant, de réunions d'information sur la sécurité et d'une aide à l'évaluation, pour l'ensemble des organismes de secours (en plus de l'appui fourni directement au personnel des Nations Unies)

Réunions périodiques de liaison des hauts responsables de la MINUS avec les donateurs, consacrées à la mise en place par les Forces armées soudanaises et les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan d'unités mixtes intégrées

219 600 jours/homme assurés par 4 unités de la réserve de la Force de la taille d'une compagnie chacune pour protéger les activités du personnel des Nations Unies dans tout le Soudan (150 hommes par compagnie x 4 compagnies x 366 jours)

87 840 jours/homme assurés par 6 sections de la réserve tactique pour empêcher les violations dans chacun des secteurs (40 hommes par section par secteur x 6 secteurs x 366 jours)

réglées au niveau des commissions militaires mixtes de zone

163 Réunions (129 réunions ordinaires et 34 réunions d'urgence) tenues dans tous les 6 secteurs. Les réunions, présidées par les commandants de secteur, ont permis d'examiner tous les aspects du Protocole sur les arrangements de sécurité au niveau sectoriel, notamment les résultats du suivi et de la vérification du cessez-le-feu, le redéploiement des forces, la formation et l'intégration des unités mixtes intégrées, l'intégration des autres groupes armés et l'établissement à l'intention de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu. Le rapport porte sur les questions qui ne pouvaient être réglées au niveau sectoriel.

Oui Une protection a été assurée au personnel du PNUD, au Service de lutte antimines des Nations Unies et au PAM.

En outre, durant la crise survenue dans Abyei, la MINUS a accueilli et escorté en lieu sûr plus de 100 civils qui s'étaient réfugiés dans l'enceinte de la Mission, fourni des escortes à des délégations de haut niveau et transféré en lieu sûr le personnel civil des Nations Unies et les agents d'organismes humanitaires.

Oui 8 réunions ont été tenues avec les donateurs et les parties sur le financement des unités mixtes intégrées, en particulier en vue d'appuyer la constitution, l'équipement, la formation et l'installation des unités.

On compte que l'identification des besoins des unités mixtes intégrées et la soumission aux donateurs des ressources nécessaires débiteront durant l'exercice 2008/09.

219 600 Jours/homme assurés par 4 compagnies

33 200 Jours/homme de patrouilles consacrés à la prévention des violations du cessez-le-feu

Le produit effectif a été moindre que prévu en raison des restrictions de mouvement imposées dans certains secteurs et de la diminution du nombre de patrouilles effectuées durant la crise

<p>237 168 jours de patrouille motorisée/homme assurés par les observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier l'exécution des activités et le respect des engagements auxquels les parties ont souscrit au titre du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité, enquêter sur les violations et aider à accroître la confiance dans le cadre des équipes militaires mixtes (4 observateurs militaires par patrouille x 9 patrouilles par base d'équipe d'observateurs x 18 bases x 366 jours)</p>	<p>d'Abyei et d'autres crises, le personnel militaire ayant modifié son orientation, qui est désormais axée sur la poursuite du dialogue avec les parties en ayant recours aux mécanismes de cessez-le-feu pour tenter d'apaiser la situation.</p>
<p>312 930 jours de patrouille motorisée et pédestre/homme pour surveiller et vérifier la position, les effectifs et les mouvements de toutes les parties afin d'assurer la sécurité des observateurs (15 hommes par patrouille x 3 patrouilles par compagnie x 19 compagnies x 366 jours)</p>	<p>22 124 Jours de patrouille motorisée/hommes assurés par les observateurs militaires (sur la base de 5 531 patrouilles comptant en moyenne 4 observateurs militaires par patrouille)</p> <p>Le produit effectif a été moindre que prévu par suite de la réduction du nombre moyen d'observateurs militaires durant l'exercice considéré (580 observateurs militaires contre le nombre prévu de 625 observateurs militaires), par suite des restrictions imposées à la MINUS dans la zone d'opérations, des intempéries et de l'état des routes durant la saison des pluies.</p>
<p>10 560 heures de patrouille aérienne pour des missions de patrouille, de reconnaissance et d'investigation en rapport avec le cessez-le-feu (16 hélicoptères x 55 heures par hélicoptère par mois x 12 mois)</p>	<p>208 432 Jours de patrouille motorisée et pédestre/homme consacrés aux activités de surveillance et de vérification</p>
<p>23 424 jours de patrouille fluviale pour sécuriser et garder ouverts les axes de communication et escorter les péniches de transport (8 hommes par péniche x 8 péniches x 366 jours)</p>	<p>554 Heures de patrouille aérienne. Le produit effectif a été moindre que prévu en raison de l'annulation de certaines tâches par suite des intempéries et des changements intervenus dans les besoins opérationnels.</p>
<p>168 360 jours/homme pour assurer la sécurité des postes de contrôle fixes ou mobiles (10 hommes par poste de contrôle x 2 postes de contrôle par compagnie x 23 compagnies x 366 jours)</p>	<p>11 904 Jours de patrouille fluviale</p> <p>Le produit effectif a été moindre que prévu par suite d'intempéries.</p>
<p>723 216 jours/homme pour assurer la sécurisation des installations fixes et la protection des sites où se trouvent les équipes ainsi que du quartier général (1 976 hommes x 366 jours)</p>	<p>117 165 Jours/homme pour assurer la sécurité des postes de contrôle fixes ou mobiles</p> <p>Le produit effectif a été moindre que prévu par suite de l'alignement des ressources sur les besoins opérationnels révisés.</p>
	<p>723 216 Jours/homme pour assurer la sécurisation des installations fixes et la protection des sites où se trouvent les équipes ainsi que du quartier général</p>

Composante 3 : gouvernance

28. Comme il est indiqué dans les tableaux, durant l'exercice à l'examen, la Mission a continué d'appuyer les activités liées à la gouvernance : renforcement de l'administration publique et de la bonne gouvernance, société civile, état de droit, y compris la restructuration et le renforcement des capacités des services de police nouvellement créés au Sud-Soudan; processus de réconciliation nationale; mise en place d'un cadre en vue d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme. Cette composante rend compte des produits exécutés par la Police des Nations Unies, la Section des affaires civiles, la Section de l'état de droit et la Section des droits de l'homme, y compris les activités du Bureau de la communication et de l'information et celles du Groupe consultatif sur l'égalité des sexes, qui travaillent en partenariat avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les services de police du Nord-Soudan et du Sud-Soudan, la Commission des droits de l'homme pour le Sud-Soudan, le Gouvernement d'unité nationale et l'administration pénitentiaire du Gouvernement du Sud-Soudan, la société civile, les partis politiques, les dirigeants tribaux, l'équipe de pays des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les organisations non gouvernementales nationales et internationales.

29. Les principales réalisations intéressant le domaine de la gouvernance sont les suivantes : création de la Commission de la fonction publique nationale en juillet 2007; recrutement d'un premier groupe de fonctionnaires originaires du Sud, qui a débuté en mai 2008; adoption d'une politique et d'un plan de travail visant à assurer l'égalité des sexes par l'Assemblée législative du Sud-Soudan en septembre 2007; fonctionnement de la Commission du Sud-Soudan contre la corruption conformément à la Constitution du Sud-Soudan; création du Bureau de la Commission pour la lutte contre la corruption dans l'État des Lacs en octobre 2007; adoption par l'Assemblée nationale, en juin 2008, du projet de loi sur les forces armées, du projet de loi sur la police nationale, du projet de loi du Conseil national pour la promotion des langues nationales, du projet de loi du Conseil national de la population et du projet de loi du Conseil national pour le bien-être des enfants et le tourisme national. L'Assemblée législative du Sud-Soudan a adopté le projet de loi sur le Conseil national de la magistrature, le projet de loi sur l'administration judiciaire, le projet de loi provisoire sur l'impôt personnel sur le revenu et le projet de loi sur le Code de procédure civile. Le cadre applicable à la structure de la police du Gouvernement du Sud-Soudan a été établi et soumis conjointement avec la loi sur la Police, au Ministre de l'intérieur du Gouvernement du Sud-Soudan, pour approbation.

30. Les efforts déployés par la Mission pour promouvoir les droits de l'homme et la réconciliation nationale ont été lents. Les retards intervenus dans l'adoption des dispositions législatives permettant la mise en place de la Commission nationale pour les droits de l'homme et de la Commission du Sud-Soudan pour les droits de l'homme continuent de faire obstacle à la protection et à la promotion des droits de l'homme sous la forme définie dans l'Accord de paix global, et le Plan de réconciliation nationale n'a pas été présenté par le Gouvernement d'unité nationale. La MINUS a continué de fournir une assistance technique et un appui aux dirigeants du Nord-Soudan et du Sud-Soudan, aux organisations communautaires et à la société civile.

Réalisation escomptée 3.1 : Mise en place, aux échelons du pays et du Sud-Soudan, d'une autorité gouvernementale qui administrera la population dans la ligne d'une gouvernance fondée sur la justice, la transparence, la volonté populaire et l'intégrité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Augmentation de la proportion de postes dans la fonction publique du pays qui sont occupés par des personnes originaires du Sud-Soudan

(2005/06 : 15 % ; 2006/07 : 20 % ; 2007/08 : 25 %)

La Commission de la fonction publique nationale a été créée le 26 juillet 2007. Un comité commun de 11 membres (dont le Président et le Secrétaire général) et se composant de Soudanais originaires de toutes les régions du pays a été établi en vue de suivre l'application de l'attribution de 20 % à 30 % des postes de la fonction publique du pays à des Soudanais du sud, comme il est stipulé dans les dispositions de l'Accord de paix global. Le Comité national de recrutement, le Ministère du travail et la Commission de la fonction publique nationale ont organisé des entretiens avec les diplômés originaires du Sud-Soudan appelés à exercer des fonctions au niveau du gouvernement national. Ces entretiens ont porté sur 1 000 diplômés originaires du Sud-Soudan, et des emplois ont été offerts à 691 d'entre eux.

3.1.2 Adoption par le Gouvernement du Sud-Soudan d'une politique d'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes

Objectif réalisé. La politique et le plan de travail visant à l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes devant être appliqués par le Ministère de la condition de la femme, du bien-être social et des affaires religieuses, ont été adoptés par l'Assemblée législative du Sud-Soudan en septembre 2007.

3.1.3 Application par le Gouvernement d'unité nationale de la loi sur l'organisation du travail humanitaire et bénévole, concernant l'enregistrement des organisations non gouvernementales

Objectif non réalisé. Bien que la loi sur l'organisation du travail humanitaire et bénévole, concernant l'enregistrement des organisations non gouvernementales, ait été adoptée et ratifiée le 16 mars 2006 par l'Assemblée nationale, la nouvelle loi demeure controversée dans la mesure où elle ne reconnaît pas aux organisations non gouvernementales le droit de former des recours en tant qu'organisations indépendantes.

3.1.4 La Commission du Sud-Soudan pour la lutte contre la corruption fonctionne conformément à la Constitution du Sud-Soudan et des vérifications indépendantes ont lieu

Objectif réalisé. La Commission du Sud-Soudan pour la lutte contre la corruption fonctionne conformément à la Constitution du Sud-Soudan et a mené des enquêtes sur les allégations de corruption. L'action de la MINUS a abouti à la création du Bureau de la Commission pour la lutte contre la corruption dans l'État des Lacs le 16 octobre 2007. Toutefois, au 30 juin 2008, les dispositions législatives devant permettre la mise en place de la Commission du Sud-Soudan pour la lutte contre la corruption n'avaient pas été adoptées en tant que loi. Il n'a pas été effectué d'audits indépendants de la Commission du Sud-Soudan pour la lutte contre la corruption du fait que les dispositions législatives devant permettre la mise en place de la Chambre des comptes n'avaient pas encore été adoptées.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
<p>Organisation de 6 ateliers avec des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile pour les sensibiliser davantage aux droits que leur confère l'Accord de paix global</p>	<p>45 Ateliers organisés :</p> <p>6 ateliers sur la sensibilisation aux dispositions de l'Accord de paix global dans l'État du Nil bleu, auxquels ont participé en moyenne 40 personnes (société civile, conseils populaires et associations de femmes et de jeunes)</p> <p>11 ateliers dans les États de Warrab, de Bahr-el-Ghazal du nord et de Bahr-el-Ghazal de l'ouest au sujet des dispositions de l'Accord de paix global, auxquels ont participé en moyenne 30 personnes (membres des organisations non gouvernementales et de la société civile, responsables et administrateurs locaux, chefs, dirigeants traditionnels, femmes, jeunes, enseignants et représentants des partis politiques).</p> <p>4 ateliers sur la sensibilisation aux dispositions de l'Accord de paix global ont été organisés dans l'État du Kordofan méridional et y ont participé en moyenne 50 personnes (organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, partis politiques, responsables tribaux et administrations locales).</p> <p>3 ateliers ont été organisés dans l'État du Haut-Nil au sujet des dispositions de l'Accord de paix global applicables aux organisations confessionnelles et 8 ateliers au niveau national, et y ont participé en moyenne 85 personnes.</p> <p>6 ateliers dans l'État de l'Unité au sujet des protocoles relatifs à l'Accord de paix global et des droits de la société civile</p> <p>6 ateliers dans les États d'Equatoria occidental, central et oriental au sujet de l'Accord de paix global et du partage des pouvoirs, des droits civiques, des droits des déplacés et de la pluralité politique avec des établissements scolaires, des représentants de la société civile et des dirigeants traditionnels; 2 tables rondes tenues à l'Université de Djouba sur les dispositions de l'Accord de paix global et les droits civiques; et 3 discussions radiophoniques en anglais et dans les langues locales avec des groupements de jeunes et des représentants des</p>

partis politiques au sujet des droits civiques, de la réconciliation et du recensement

1 atelier dans l'État de Jonglei sur les droits des femmes organisé à l'intention du Département de la condition de la femme dans le cadre du Mouvement populaire de libération du Soudan et des dirigeants du Gouvernement du Sud-Soudan et 1 atelier sous les auspices de l'Institut de la paix pour la science et la technologie de John Garand De Mabior à l'intention d'étudiants et de parents à Bor

L'augmentation du nombre d'ateliers organisés est imputable à la demande d'une sensibilisation accrue aux droits énoncés dans l'Accord de paix global.

Suivi du respect par le Gouvernement du Sud-Soudan des règles et procédures de la Commission de la fonction publique du Sud-Soudan, dans le cadre de réunions mensuelles

Non La Commission de la fonction publique du Sud-Soudan n'a pas fonctionné dans les États de Bahr-el-Ghazal du nord et de Bahr-el-Ghazal de l'ouest

Toutefois, 8 réunions ont été tenues dans les États d'Equatoria central, oriental et occidental avec les ministres d'État des administrations locales, des représentants du Conseil gouvernemental local du Sud-Soudan et des représentants du PNUD, au sujet des réformes de la fonction publique, des compétences étatiques et du renforcement des capacités de la fonction publique.

2 ateliers ont été tenus dans les États d'Equatoria occidental, central et oriental avec les directeurs ministériels des administrations locales au sujet de l'identification des besoins en matière de formation dans le secteur public et dans les comtés.

Organisation de 10 ateliers, soit 1 dans chaque État du Sud-Soudan, sur la gouvernance et les responsabilités de l'administration civile, avec des représentants du Gouvernement du Sud-Soudan, des organisations de la société civile et des autorités traditionnelles afin de mieux faire connaître le fonctionnement des systèmes démocratiques et d'encourager la participation des citoyens

22 Ateliers organisés :

2 ateliers dans les États de Warrab, Bahr-el-Ghazal du nord et Bahr-el-Ghazal de l'ouest, y compris 18 réunions sur les questions de gouvernance et les responsabilités de l'administration locale, auxquels ont participé 30 personnes représentant l'administration des États, de l'administration civile, de la Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan, les sociétés civiles et les chefs traditionnels

3 ateliers dans l'État des Lacs

- 10 ateliers dans l'État du Haut-Nil à l'intention des responsables de l'administration locale et des comtés au sujet du recensement et de l'état de droit
- 6 ateliers dans l'État de l'Unité au sujet de l'Accord de paix global, du recensement, des élections, de l'état de droit et de l'administration civile à l'intention des commissaires de comté, des dirigeants traditionnels, des femmes, des groupes de jeunes et des membres des partis politiques
- 1 atelier dans l'État de Jonglei à l'intention de 40 dirigeantes féminines du Mouvement populaire de libération du Soudan sur les droits des femmes et leur participation aux responsabilités politiques
- Organisation de réunions mensuelles avec l'Assemblée nationale du Gouvernement d'unité nationale pour donner des avis sur les droits des citoyens prévus par la nouvelle Constitution nationale de transition
- Oui 2 conférences dans les États d'Equatoria central et oriental sur la gouvernance, les droits des minorités et les dispositions connexes énoncées dans les constitutions des États avec les commissaires de comté et les directeurs exécutifs
- 8 réunions avec des représentants du Gouvernement d'unité nationale afin de promouvoir les droits de leurs électeurs respectifs
- 4 ateliers sur l'Accord de paix global dans l'État d'Equatoria oriental, l'État d'Equatoria central, et l'État d'Equatoria occidental avec le personnel ministériel et les conseillers d'État
- 1 forum réunissant les dirigeants de l'État d'Equatoria central (Yei) sur la sensibilisation à l'Accord de paix global
- Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide à l'appui de la bonne gouvernance dans le Sud-Soudan
- 15 Nombre des projets à effet rapide qui ont été approuvés pour mise en œuvre à Djouba (9), Malakal (3) et Wau/Rumbek (3)
- Avis donnés à l'occasion de réunions mensuelles avec le Gouvernement du Sud-Soudan et de 4 ateliers ciblés destinés aux décideurs et aux planificateurs, à Djouba, Malakal, Wau et Rumbek consacrés à l'élaboration et à l'application de plans et d'activités visant à généraliser une perspective antisexiste dans tous les secteurs de l'administration civile, y compris à la création dans chaque ministère d'un poste de coordonnateur pour les questions concernant les femmes
- Oui Tenue de réunions mensuelles avec les Ministères d'État à la condition de la femme, au bien-être social et aux affaires religieuses et à l'éducation, et la Police d'État et les responsables de l'administration pénitentiaire du Gouvernement du Sud-Soudan au sujet des préoccupations des femmes à Djouba et Wau, y compris la formulation de recommandations sur la diffusion de la politique antisexiste arrêtée par le Gouvernement du Sud-Soudan et des méthodes pédagogiques soucieuses de l'égalité des sexes; sur la promotion d'un recrutement

fondé sur l'équilibre entre les sexes dans les services de police et l'administration pénitentiaire; et sur la création de bureaux pour les femmes et les enfants dans les postes de police en vue de traiter des crimes commis contre les femmes et les enfants

Organisation de 10 ateliers sur une démarche soucieuse d'égalité des sexes avec la Police du Gouvernement du Sud-Soudan, les ministères du Gouvernement du Sud-Soudan, les assemblées législatives et les membres du Parlement du Sud-Soudan, les ministères et conseils étatiques, les établissements scolaires et les organisations à but non lucratif à Djouba, Kadugli, Dilling, dans le Kordofan méridional, et à Wau

À Kadugli, les équipes chargées des questions féminines ont été créées dans chaque ministère et constituent également le Groupe de travail ministériel pour les questions féminines dans l'État du Kordofan méridional

Organisation de 4 ateliers (2 à Khartoum et 2 à Djouba) sur la participation efficace et les règles et procédures des organes parlementaires pour renforcer les capacités des femmes parlementaires

Oui Organisation de 2 ateliers visant à promouvoir la participation des femmes au processus politique

Fourniture d'un appui, grâce à l'organisation de services de transport, au Forum des femmes parlementaires du Soudan sur le rôle des femmes parlementaires en ce qui concerne les questions présentant un intérêt au niveau national

La MINUS a tenu des réunions avec des membres du Comité parlementaire sur les questions féminines en vue de renforcer leurs moyens d'action.

Réalisation escomptée 3.2 : Instauration de l'état de droit au Soudan, notamment sous la forme d'une magistrature indépendante et d'une administration pénitentiaire professionnelle

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Les commissions (Commission nationale de révision constitutionnelle avec son mandat révisé, Commission nationale des services judiciaires, Commission pour la protection des droits des non-musulmans dans la capitale du pays et Commission électorale nationale) fonctionnent conformément à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale de transition.

La Commission nationale de révision constitutionnelle avec son mandat révisé a fonctionné conformément à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale de transition.

Bien que la Commission pour la protection des droits des non-musulmans dans la capitale du pays et la Commission nationale des services judiciaires aient été créées, les mécanismes de suivi correspondants (institution de tribunaux spécialisés, procureurs généraux et directives judiciaires) n'avaient pas encore été mis en place

	<p>conformément à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale de transition.</p> <p>La Commission électorale nationale n'a pas été mise en place durant l'exercice à l'examen en attendant la promulgation de la loi électorale nationale, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale le 7 juillet 2008 et signée par le Président le 14 juillet 2008.</p>
<p>3.2.2 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan de plans de développement stratégique pour les services pénitentiaires</p>	<p>Le plan de développement stratégique de 2006-2011 pour les services pénitentiaires a été adopté par le Gouvernement du Sud-Soudan le 1^{er} juin 2007 et sa mise en application est supervisée par le Comité de développement des prisons et ses sous-comités.</p> <p>Le projet de plan de développement stratégique pour les services pénitentiaires a été soumis au Directeur des prisons et de la réadaptation en mai 2006 et demeurait en attente d'approbation. Toutefois, la MINUS a appliqué le mémorandum d'accord signé entre le Gouvernement d'unité nationale, la MINUS et le PNUD en procédant à l'évaluation de 6 établissements pénitentiaires dans le nord du pays.</p>
<p>3.2.3 Promulgation de lois, notamment sur la réforme de la loi nationale sur la sécurité et des services nationaux de sécurité, la loi électorale, la loi sur les partis politiques, la loi sur la commission électorale et les amendements apportés à la loi sur l'ordre public, conformément à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale de transition</p>	<p>L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi sur les forces armées le 4 décembre 2007 et le projet de loi sur la police nationale le 16 juin 2008.</p> <p>La loi sur les services judiciaires, la loi sur la magistrature du Sud-Soudan, la loi sur l'imposition des revenus personnels et le Code de procédure civile ont été adoptés par l'Assemblée législative du Sud-Soudan et promulgués en décembre 2007.</p> <p>La loi électorale nationale a été adoptée par l'Assemblée nationale le 7 juillet et promulguée par le Président le 14 juillet 2008.</p> <p>La loi sur les services de renseignement nationaux et sur les services de sécurité, le projet de loi sur la création d'une commission électorale et toutes les lois relatives à la liberté d'expression n'ont pas encore été soumises à l'Assemblée nationale.</p>
<p><i>Produits prévus</i></p>	<p><i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i></p>
<p>Organisation de 9 réunions avec diverses commissions établies conformément à l'Accord global de paix et à la Constitution nationale de transition pour suivre l'appui fourni tant par le Gouvernement d'unité nationale que par le Gouvernement du Sud-Soudan</p>	<p>Oui 4 réunions ont été tenues avec la Commission nationale de révision constitutionnelle sur le processus d'élaboration de la loi électorale; avec la Commission de la fonction publique nationale afin de favoriser une coopération élargie avec la Commission; et avec la Commission pour la</p>

protection des droits des non-musulmans dans la capitale du pays au sujet de la mise en place des mécanismes permettant d'assurer la protection des non-musulmans conformément aux dispositions de la Constitution.

1 réunion a été tenue avec la Commission du bilan et de l'évaluation pour superviser la mise en place des commissions conformément à l'Accord de paix global et les résultats obtenus, notamment en ce qui concerne les progrès de la réforme législative au niveau national et les discussions au sujet de l'élaboration du projet de loi électorale.

2 réunions ont été tenues avec la Commission pour la paix et la Commission du recensement à Malakal au sujet des progrès réalisés au niveau des États en ce qui concerne la décentralisation de ces commissions, ce qui a abouti au premier processus de décentralisation des commissions qui avait été amorcé avec le Gouvernement du Sud-Soudan, dans l'État d'Equatoria central, l'État de Bahr el Ghazal du nord et dans le Haut-Nil.

En coopération avec le PNUD, 2 ateliers ont été organisés sur le cadre de la décentralisation, sur l'élaboration de textes législatifs d'habilitation et sur le renforcement des capacités des commissaires. La décentralisation des 7 États restants du Sud-Soudan débutera lorsque la formation au niveau des États aura été achevée en ce qui concerne les commissions.

Fourniture d'un appui concernant l'information et les services techniques à la Commission du Sud-Soudan pour l'Accord de paix global, dont la Commission pour la paix, la Commission du recensement et la Commission pour la lutte contre la corruption à Djouba, au sujet de la Constitution et des commissions au niveau des États, de l'évaluation de la capacité et des besoins logistiques, et des préoccupations auxquelles donne lieu de la part de l'Assemblée législative du Sud-Soudan l'absence de textes législatifs d'habilitation.

1 réunion a été tenue avec le Président de la Commission foncière pour le Sud-Soudan sur le premier projet de loi foncière, y compris révision recommandée par le Ministère du développement constitutionnel pour les affaires juridiques.

Établissement de résumés des pratiques optimales pertinentes, tant sur le fond que sur la procédure, la Commission nationale de services judiciaires

Organisation de 6 ateliers de formation distincts sur le contenu des nouvelles lois promulguées et les normes internationales relatives à l'indépendance du système judiciaire, à l'intention de 180 juges (30 juges par atelier) dans le Sud-Soudan et de 8 ateliers de formation à l'intention de 250 juges, universitaires et parties prenantes de la société civile dans le nord, conformément aux nouvelles lois qui sont en train d'être rédigées et promulguées

1 réunion a été tenue avec la Commission pour la protection des droits des non-musulmans dans le Sud-Soudan au sujet des progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration de textes législatifs d'habilitation avec le Ministère du développement constitutionnel pour les affaires juridiques, et au sujet d'un projet d'enquête sur la manière dont la corruption est perçue dans le Sud-Soudan élaboré par la Commission, laquelle sera chargée d'effectuer cette enquête.

Oui 4 réunions ont été tenues avec le Président de la Cour suprême et 2 réunions ont été tenues avec l'administration judiciaire du Sud-Soudan au sujet des besoins en personnel, des difficultés rencontrées et du recrutement de juges dans les États d'Equatoria occidental, central et oriental, ce qui a facilité la réorganisation de la gestion du personnel de l'administration judiciaire dans le secteur 1 en janvier 2008

2 réunions ont été organisées avec le Président du Groupe directeur sur le droit coutumier du Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel au sujet des efforts déployés par le Ministère et des priorités définies dans le domaine du droit coutumier, notamment la mise en place d'un centre pour le droit coutumier. La planification et l'évaluation de la situation en matière de droit coutumier en Equatoria occidental; une mission d'évaluation de 5 jours sur les tribunaux du droit coutumier a été effectuée en juillet 2007 et un rapport a été établi sur l'interdépendance entre les tribunaux sur le droit coutumier et les tribunaux officiels, notamment au moyen d'études de cas pertinentes. Le rapport a constitué un exercice d'évaluation pour la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies.

4 1 atelier de formation a été organisé avec l'organisme Child Rights Watch à l'intention de 15 juges, de 5 procureurs et de 5 représentants d'organisations non gouvernementales, au sujet de l'administration de la justice pour mineurs.

En collaboration avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme, un atelier a été organisé à l'intention de 19 juges, 14 procureurs, 13 agents de police et 7 conseillers juridiques relevant du Conseil consultatif pour les droits de l'homme, de 5 avocats, de 3 agents

de sécurité et de 2 représentants des ONG au sujet de la prison préventive.

En collaboration avec le Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel, des ateliers ont été organisés au sujet du projet de Code de procédure civile et du projet de loi sur le Conseil national de la magistrature avec le concours du Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel et le Département des procureurs généraux.

Le Code de procédure criminelle et le Code pénal, la loi relative au Ministère des affaires juridiques, la loi électorale nationale et la loi sur l'administration judiciaire ont été adoptés en juillet 2006 et n'ont pas encore été publiés dans le journal officiel du Sud-Soudan, après quoi on pourra entreprendre de dispenser une formation.

La loi sur les services de police et la loi sur les prisons n'ont pas été adoptées par l'Assemblée législative du Sud-Soudan et sont actuellement à l'examen par le Conseil des ministres du Gouvernement du Sud-Soudan.

6 consultations avec des parlementaires de tous les partis en ce qui concerne chacun des domaines de fond de la législation, tels que les élections, les partis politiques, la réforme du secteur de la sécurité et la justice transitionnelle

33 1 réunion a été tenue avec le Président du Comité pour la défense et la sécurité de l'Assemblée nationale au sujet de l'organisation d'ateliers consacrés à la sécurité.

2 réunions ont été tenues avec le Président du Comité de l'information de l'Assemblée nationale pour examiner la préparation de l'atelier sur le projet de loi relatif à la presse et aux publications.

5 réunions ont été tenues à Djouba avec le Président de l'Assemblée législative du Sud-Soudan, le Gouvernement du Sud-Soudan, le Sous-Secrétaire général auprès du Ministère des affaires parlementaires, le Ministre des affaires juridiques et le Conseiller juridique auprès de l'Assemblée législative du Sud-Soudan, au sujet de la fourniture d'un appui technique par les donateurs.

3 réunions ont été tenues avec les membres de l'Assemblée législative du Sud-Soudan, le Ministre des affaires parlementaires, le Ministre des affaires juridiques et du développement constitutionnel et le Conseiller juridique principal auprès de l'Assemblée législative au sujet de questions relatives aux règles de fond.

Présentation des pratiques optimales aux niveaux régional et international dans chacun de ces domaines de fond – élections, réforme du secteur de la sécurité et justice transitionnelle – à l’occasion de 3 ateliers organisés dans le nord (y compris dans les États du Nil Bleu et du Kordofan du Sud) et de 3 ateliers organisés dans le sud, à l’intention de 600 membres, notamment des membres de l’Assemblée nationale, du Conseil des États, des parlementaires de la région des États du Nil Bleu, du Kordofan du sud et du Sud-Soudan et de l’Assemblée régionale du Sud-Soudan

Présentation d’une analyse et de rapports sur 8 lois existantes et leur conformité avec l’Accord de paix global et la Constitution nationale de transition au Gouvernement et au Parlement pour encourager un débat public sur les projets de loi

Des réunions mensuelles ont été tenues avec le Ministre des affaires juridiques et du développement constitutionnel au sujet de la présélection des premiers projets de loi ayant trait au droit pénal, du projet de loi sur les services judiciaires, et du projet de loi sur les enfants avant que ces textes ne soient soumis au Conseil des ministres du Gouvernement du Sud-Soudan.

- 3 1 atelier a été organisé en coopération avec le PNUD à l’intention des présidents et des présidents adjoints des Assemblées législatives d’État à Djouba au sujet de leur rôle décentralisé au sein de la nouvelle administration.

1 atelier a été tenu, à Khartoum, en collaboration avec le Comité pour la paix et la réconciliation de l’Assemblée nationale, à l’intention de plus de 100 participants (parlementaires, membres d’organisations de la société civile, juristes, fonctionnaires et chefs tribaux) sur le concept de justice transitionnelle, le processus de responsabilisation, ainsi qu’à l’intention des comités de la vérité et de la réconciliation au sujet du rôle joué par les institutions nationales dans le domaine de la réconciliation.

1 atelier a été organisé sur la représentation des femmes dans le processus électoral, notamment en ce qui concerne les pratiques optimales et les principes internationaux régissant des élections régulières, à l’intention de 40 parlementaires, dans le dessein d’améliorer les compétences pour l’examen du projet de loi électorale.

Dans le nord, l’atelier sur la réforme du secteur de la sécurité n’a pas été organisé, dans la mesure où le projet de loi relatif à la sécurité n’a pas fait l’objet d’un débat public.

- Oui On a procédé à une analyse juridique générale de la loi sur les services de renseignement nationaux et le Service de la sécurité (1999), de la loi sur la presse et les publications (2004), de la loi sur les partis politiques (2007), de la loi sur la situation des enfants à Khartoum (2007), du projet de loi sur les élections (2008), et de la loi sur la procédure pénale (1991) en ce qui concerne les procédures de détention préventive en cas d’actes de violence sexistes et la

protection des droits des non-musulmans dans la capitale. Une analyse a été effectuée et des recommandations ont été communiquées à l'Assemblée nationale et aux institutions gouvernementales au sujet du projet de loi sur la situation des enfants à Khartoum (2007), de la loi sur la presse et les publications (2004) et de la loi sur les partis politiques (2007).

Des débats publics ont eu lieu au sein de l'Assemblée nationale et une documentation consacrée aux pratiques optimales et à la loi sur la sécurité a été distribuée à ses membres.

Un document de réflexion sur le processus législatif et les moyens possibles de réforme a été établi en mars 2008 à l'intention du groupe de travail de la MINUS et de l'équipe de pays des Nations Unies pour la législation, et sera diffusé parmi les donateurs qui sont des parties prenantes. Ce document constitue une analyse générale du processus législatif, y compris l'évaluation des lacunes, et vise à faciliter les réformes législatives entreprises au niveau national conformément à l'Accord de paix global.

Organisation de 5 ateliers dans le nord et de 5 ateliers dans le sud avec la société civile sur les questions ayant trait à la justice transitionnelle

- 1 Un atelier a été organisé sur l'application de solutions de substitution à l'incarcération, et la libération anticipée à l'intention de participants des services pénitentiaires du Sud-Soudan, de l'administration judiciaire, des chefs traditionnels, des ministères pertinents du Gouvernement du Sud-Soudan et des commissions à Djouba. Un projet préliminaire de stratégie portant sur la libération anticipée et les solutions de substitution à l'incarcération a été présenté à la fin de l'atelier pour examen par le Gouvernement du Sud-Soudan.

Avis donnés aux responsables des services pénitentiaires du Gouvernement du Sud-Soudan et du Gouvernement d'unité nationale sur l'élaboration de plans de développement stratégique dans le cadre de réunions trimestrielles avec les comités de travail sur les prisons

- Oui Une assistance technique a été fournie en organisant des réunions quotidiennes et hebdomadaires avec les organismes ci-après :

Les services pénitentiaires du Sud-Soudan au sujet de l'examen conjoint du projet de loi sur les prisons

Le Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel du Gouvernement du Sud-Soudan au sujet de ses besoins opérationnels et de la conformité de ses pratiques avec la Constitution provisoire et les

normes internationales concernant la gestion des établissements pénitentiaires et des prisonniers

Des réunions mensuelles ont été organisées par le Comité de développement des prisons avec des participants de services pénitentiaires du Sud-Soudan, des organismes des Nations Unies, des ministères du Gouvernement du Sud-Soudan et des organisations non gouvernementales au sujet de la mise en place du Service pénitentiaire du Sud-Soudan, notamment en ce qui concerne l'infrastructure, la formation et la situation des prisonniers vulnérables. Deux comités d'État sur le développement des prisons ont été constitués dans le Bahr el Ghazal de l'ouest et le Haut-Nil.

Il n'a pas été donné d'avis aux services pénitentiaires du Gouvernement d'unité nationale au sujet de l'élaboration de leurs plans de développement stratégique en attendant qu'ait été approuvé le plan de développement stratégique des services pénitentiaires par le Département pénitentiaire.

Élaboration de 2 plans-cadres de développement et de formation au niveau national à l'intention des cadres intermédiaires des prisons pour renforcer le professionnalisme des responsables des services pénitentiaires

Oui Le cadre de formation et du développement stratégiques pour 2006-2011 a été élaboré avec les services pénitentiaires du Sud-Soudan (moyennant l'autorisation du Directeur général des établissements pénitentiaires en mai 2007).

500 questionnaires ont été distribués aux autorités pénitentiaires du Gouvernement d'unité nationale en vue d'identifier les besoins en formation du personnel des établissements pénitentiaires de manière à faciliter l'élaboration du cadre de formation.

18 cours de brève durée dispensés sur place à des gardiens de prison en activité dans 10 prisons centrales et 8 prisons de district dans le Sud-Soudan et 6 ateliers de formation dans 6 grandes prisons dans des États du nord

15 Les cours ci-après ont été dispensés :

3 cours de formation de formateurs à l'intention de 20 gardiens de prison à Wau, 15 à Malakal et 16 à Rumbek

1 cours de formation sur les droits de l'homme à l'intention de 10 gardiens de prison à Bentiu

1 cours de formation à la gestion financière à l'intention de 15 gardiens de prison à Djouba

1 atelier de sensibilisation à l'Accord de paix global et au mandat de la MINUS, l'accent étant mis tout spécialement sur les services correctionnels, à l'intention de 13 hauts responsables pénitentiaires à Khartoum

1 cours de formation à l'intention de 752 ex-agents de l'Armée populaire de libération du Soudan au Centre de formation de Lologo en ce qui concerne les tâches fondamentales des gardiens de prison et l'administration des prisonniers à Djouba dans la perspective des droits de l'homme

1 atelier à l'intention des hauts responsables des services pénitentiaires au sujet de l'élaboration de procédures pénitentiaires à Djouba

1 cours de formation à l'intention de 34 responsables des services pénitentiaires du Sud-Soudan au sujet de la gestion des établissements pénitentiaires (en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale)

En coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les cours suivants de formation ont été dispensés à Rumbek :

1 cours de formation sur le VIH/sida et la tuberculose, la gestion des groupes vulnérables, la gestion des établissements pénitentiaires internationaux, l'élaboration de procédures et la gestion des hauts responsables des établissements pénitentiaires, qui a réuni au total 165 participants

1 cours de formation sur la gestion des casiers judiciaires à l'intention de 28 responsables d'établissements pénitentiaires dans le Sud-Soudan

1 atelier sur des solutions de substitution à l'incarcération et sur la libération anticipée des détenus à l'intention de 32 représentants de l'administration judiciaire, de la police, des organismes gouvernementaux et des collectivités, dont 5 participants relevant des services pénitentiaires du Sud-Soudan.

1 cours de formation sur la gestion des activités agricoles dans les établissements pénitentiaires à l'intention des 35 responsables agricoles originaires de tous les États

1 cours à l'intention des médecins organisé avec le Ministère de la santé du Gouvernement du Sud-Soudan et s'adressant à 25 responsables

médicaux d'établissements pénitentiaires dans les 10 États

Un cours de formation sur la planification de la gestion à l'intention de 31 hauts responsables d'établissements pénitentiaires

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation de 10 ateliers dans différentes localités du Soudan (dans chacune des villes ci-après : Djouba, Malakal, Wau, Kadugli et Khartoum) sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, axés sur la violence contre les femmes et le processus de retour, de relèvement et de réinsertion, à l'intention des décideurs et d'organisations de la société civile</p>	10	<p>Ateliers ont été organisés au sujet de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité au sujet de la violence contre les femmes et au sein de la famille dans divers camps de déplacés (Darfour, Jebel Aulia, Khartoum Sud, Mayo et Al Salam, et à Omdurman) à l'intention d'établissements scolaires élémentaires, de dirigeants tribaux et de femmes. Les recommandations ont porté notamment sur la mise en place de système d'orientation et d'un centre d'aide aux victimes d'actes de violence sexuelle en coopération avec les services juridiques et sanitaires; sur la mise en place de bureaux de police; sur la création de possibilités de subsistance; et sur l'accès à l'éducation.</p> <p>Un groupe de travail sur la répression des actes de violence sexiste a été créé à Djouba.</p> <p>Des ateliers ont été organisés à Djouba, Malakal, Wau et Kadugli au sujet de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (sensibilisation aux questions d'égalité des sexes et leadership, d'égalité des sexes et gouvernance, d'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et d'intégration des femmes dans les programmes en faveur de la paix à l'intention de représentants des ministères gouvernementaux, d'organisations de la société civile, d'associations de jeunes et d'étudiants).</p>
<p>Publication d'un annuaire sur les pratiques optimales en matière de gestion des ressources humaines, à l'appui de la réforme du système pénitentiaire dans le sud et le nord du Soudan</p>	Oui	<p>Un séminaire de gestion des ressources humaines a été organisé à l'intention de 38 responsables des services pénitentiaires du Sud-Soudan, dont l'aboutissement a été la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un régime d'emploi pour le personnel des établissements pénitentiaires qui serait intégré au manuel relatif à la gestion des ressources humaines.</p>

Le manuel sur les pratiques optimales en matière de gestion des ressources humaines n'a pas été établi pour les établissements pénitentiaires du Nord-Soudan en attendant que soit approuvé le projet de plan de développement stratégique applicable aux établissements pénitentiaires par le Directeur de l'administration pénitentiaire et des services de réadaptation.

Réalisation escomptée 3.3 : Progrès de la réconciliation nationale dans l'ensemble du Soudan

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.3.1 Présentation à la nation, par le Gouvernement d'unité nationale, du Plan de réconciliation nationale (Protocole de Machacos)

Au 30 juin 2008, le Gouvernement d'unité nationale n'avait pas encore présenté de plan de réconciliation nationale. Toutefois, la MINUS a fourni un appui technique pour l'élaboration des plans des États d'Equatoria à l'intention de bureaux de la Commission pour la paix, sur la base du Plan stratégique de la Commission pour la paix du Sud-Soudan, qui mettait l'accent sur l'existence de profils incompatibles, la création de groupes consultatifs d'État pour la gestion de la paix et des conflits, et la coordination des acteurs étatiques.

3.3.2 Révision des programmes scolaires nationaux par le Ministère de l'éducation, selon les recommandations faites par l'Assemblée nationale, afin d'y intégrer l'enseignement de la réconciliation nationale

Objectif non réalisé. Les programmes scolaires nationaux n'avaient pas été révisés du fait que plusieurs États appliquaient des modèles différents et n'avaient pas encore harmonisé leurs programmes scolaires.

Toutefois, la MINUS a contribué à la mise en place d'un module pédagogique avec le Ministère de l'éducation dans le cadre de l'action menée par le Gouvernement du Sud-Soudan dans les domaines des droits civiques, de la gouvernance et de la consolidation de la paix en formulant des recommandations sur les aspects qu'il y avait lieu d'intégrer dans les programmes scolaires, notamment en ce qui concerne les thèmes sur lesquels devaient porter les ateliers.

3.3.3 Promulgation par le Gouvernement d'unité nationale d'une loi portant création d'un conseil pour la mise en valeur et la promotion des langues nationales

Objectif réalisé. L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de 2008 portant création du Conseil national pour la mise en valeur et la promotion des langues nationales.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> <i>Observations</i>
<p>Organisation tous les mois, dans 10 localités du Soudan, de réunions avec des organisations de la société civile, notamment des universités, des associations de défense des droits de l'homme, des groupes de consolidation de la paix, des associations de jeunes, des partis politiques et des associations religieuses, sur les moyens de favoriser la paix, le règlement des conflits et la réconciliation</p>	<p>59 Nombre de réunions tenues, se décomposant comme suit :</p> <p>18 réunions ont été tenues dans les États de Warrab, de Bahr el Ghazal du nord et de Bahr el Ghazal de l'ouest, avec des comités locaux et étatiques pour la paix, des associations de jeunes, des organisations non gouvernementales, des partis politiques et des associations religieuses sur les moyens de favoriser la paix, le règlement des conflits et la réconciliation.</p> <p>2 réunions ont été tenues dans l'État des Lacs avec un tribunal qui est chargé d'examiner les affaires de razzias de bétail, ainsi qu'avec des ministres, des hauts responsables gouvernementaux, des dirigeants des partis et des législateurs au sujet de la réconciliation.</p> <p>1 visite a été organisée à Malueth dans le cadre de consultations communautaires sur le règlement des conflits, la création de tribunaux spéciaux et l'indemnisation à prévoir en cas de perte de bétail.</p> <p>5 réunions ont été organisées dans l'État du Haut-Nil avec des étudiants universitaires et des membres du corps enseignant universitaire du Haut-Nil au sujet du recensement, des élections et des mesures visant à promouvoir la paix.</p> <p>4 réunions ont été tenues dans l'État de Jonglei avec l'Institut pour la science et la technologie John Garang à Bor sur l'action en faveur de la consolidation de la paix et sur le règlement des conflits.</p> <p>6 forums bimensuels ont été tenus dans les États d'Equatoria occidental, central et oriental avec des organisations de la société civile et des dirigeants religieux au sujet de l'enseignement tiré de la gestion des conflits, dans le cadre du Forum sur les démarches visant à prévenir les conflits, qui avait été organisé à Djouba.</p> <p>23 réunions et conférences ont été organisées dans les États d'Equatoria occidental, central et</p>

oriental, dont 11 visites sur le terrain, afin de s'entretenir avec des comités locaux pour la paix, des représentants de comté et des dirigeants au sujet du règlement pacifique des conflits intercommunautaires; 1 conférence sur la paix transfrontalière a été organisée à l'intention de tribus voisines du Soudan, de l'Ouganda et du Kenya; 4 réunions consultatives ont eu lieu sur la planification dans le cadre de la Conférence interétatique des États d'Equatoria central et de Jonglei; et 7 réunions ont été tenues avec des conseillers étatiques, des commissions pour la paix, et des membres de la société civile au sujet du renforcement des groupes consultatifs d'État.

Les réunions et conférences ci-dessus ont permis d'engager des pourparlers sur la paix et la réconciliation entre les deux grandes tribus des Bari et des Mundari, la mise en œuvre du transfert convenu de la région de Wanding de la province de Jonglei à celle du Haut-Nil, mettant ainsi fin à un différend de longue date entre les comtés de Nasser et d'Akobo, et l'élaboration d'une base de données informatisées permettant d'identifier les dispositifs d'intervention traditionnels, locaux et régionaux en vue du règlement des conflits.

Organisation de 250 réunions dans tout le Soudan entre les organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes et des associations de jeunes et des organes gouvernementaux, pour faciliter le dialogue et la mise en œuvre des processus de paix, notamment le Dialogue et la Consultation Darfour-Darfour et l'Accord de paix pour le Darfour

436 Nombre de réunions tenues, se décomposant comme suit :

149 réunions dans l'État du Kordofan méridional, dont 23 avec des organisations de la société civile, 32 avec des partis politiques, 29 avec des dirigeants traditionnels, 59 avec des représentants gouvernementaux et 6 avec des organisations religieuses

9 réunions tenues dans les États de Warrak, de Bahr el Ghazal du nord et de Bahr el Ghazal de l'ouest avec des organisations de la société civile, dont des associations de femmes et de jeunes ainsi que des organismes gouvernementaux, en vue de faciliter le dialogue et la mise en œuvre du processus de paix

1 réunion dans l'État des Lacs avec les autorités étatiques au sujet des tribunaux traditionnels qui ont été intégrés avec les tribunaux spéciaux pour trancher des affaires de vols de bétail

15 réunions tenues dans l'État du Nil bleu avec des responsables gouvernementaux, des organisations de la société civile, des associations de femmes et de jeunes, au sujet du recensement, des élections et des consultations populaires, des questions foncières, de la création de la Commission foncière d'État, du règlement des conflits fonciers, de la promotion de la paix et du déplacement temporaire de la capitale administrative d'État d'Ed-Damazin à Kurmuk. En conséquence, un comité de gestion a été créé afin de régler les différends survenus entre les résidents, un nouveau cabinet a été constitué en novembre 2007, conformément à la disposition stipulée dans l'Accord de paix global, à savoir que ce cabinet devait être composé à raison de 55 % de membres du Parti du congrès national et à raison de 45 % de membres du Mouvement populaire de libération du Soudan et les mesures de préparation logistique et technique ont facilité la bonne réalisation du recensement dans l'État du Nil bleu.

109 réunions ont été tenues dans le Haut-Nil et dans les États de l'Unité et de Jonglei pour engager des pourparlers au sujet de la consolidation de la paix avec les autorités étatiques, les responsables de comté, les chefs locaux, les associations de jeunes et de femmes, les organisations religieuses et d'autres organisations de la société civile.

70 réunions ont été tenues avec les commissaires de comté, les directeurs du recensement et les chefs locaux au sujet de la consolidation de la paix, du recensement et du processus électoral.

37 réunions ont été tenues dans les trois États avec les commissaires et les chefs de comté en vue de promouvoir la paix et la réconciliation, et une réunion a été tenue avec le Conseil pour la paix du Sud-Soudan en vue d'examiner la question de l'accueil d'une conférence sur la paix à Malakal à l'intention des trois États.

43 ateliers, réunions et visites sur place ont été organisées dans les États d'Equatoria occidental, central et oriental, dont 22 visites sur le terrain avec des responsables gouvernementaux, des représentants de l'Armée

populaire de libération du Soudan et de conseillers de comté en vue de faciliter la médiation à l'occasion des conflits liés au retour des déplacés et d'atténuer les tensions entre les éleveurs de bétail et les communautés agricoles, 7 visites de terrain avec les membres d'assemblées étatiques, les dirigeants et les conseillers étatiques devant faire fonction de médiateurs lors des conflits survenus dans les comtés de Chorokol, Chukudum, Terekkeka et Nagero, 6 ateliers avec les commissaires de comté et les membres du parlement au sujet du règlement des conflits liés à la gouvernance et au partage du pouvoir, 3 réunions avec des bureaux d'État de la Chambre de justice pour les employés du Sud-Soudan et 5 réunions avec la Chambre chargée d'examiner les plaintes en vue d'identifier les capacités de renforcement de la confiance et de règlement des conflits civiques et de ceux liés à l'emploi.

1 réunion a été tenue avec les parties prenantes pour la préparation de la deuxième série de consultations dans le cadre de l'initiative Dialogue et Consultation Darfour-Darfour. Des consultations ont eu lieu avec les quatre associations de parties prenantes, à savoir les conseils populaires, les organisations de la société civile, les associations de déplacés et les milieux universitaires.

1 réunion a été tenue avec 40 participants, dont les conseils populaires, les partis politiques, les organisations de la société civile, et les groupes rebelles Minni Minnawi et Gasim de l'Armée de libération du Soudan, les organisations gouvernementales et les associations de déplacés en vue de faire progresser le processus de paix au Darfour.

1 réunion a été tenue avec 29 participants, pour la plupart des dirigeants communautaires arabes, dans l'État du Darfour-Ouest au sujet des questions et des perspectives intéressant les dirigeants arabes et les collectivités nomades.

Organisation de 25 ateliers dans tout le pays avec la participation d'organisations non gouvernementales, d'autorités traditionnelles et d'autres acteurs de la société civile pour identifier et organiser au niveau local des activités qui renforcent le processus de paix, le règlement des

40 Les ateliers organisés se décomposent comme suit :

2 ateliers et 6 réunions dans les États de Warrab, de Bahr el Ghazal du nord et de Bahr el Ghazal de l'ouest, avec la participation d'organisations non gouvernementales, d'autorités

conflits et la réconciliation, grâce à des mécanismes traditionnels et autres

traditionnelles et d'autres acteurs de la société civile pour organiser au niveau local des activités qui renforcent le processus de paix, le règlement des conflits et la réconciliation.

2 ateliers dans l'État des Lacs, y compris une réunion générale et une réunion pour la réconciliation à Yirol et dans sa banlieue à l'intention des dirigeants traditionnels, des chefs, des associations de jeunes, des magistrats, des législateurs et des représentants du pouvoir exécutif afin de tenir des discussions sur la réconciliation, la consolidation de la paix, le partage de ressources comme les points d'eau et les pâturages, le mariage et la succession des chefs, et 1 atelier sur la réconciliation interethnique faisant appel aux mécanismes traditionnels de règlement des conflits à Yirol, auquel ont participé les Nuers de l'État de l'unité, les Dinka Pakam de l'État des Lacs et les Dinka Luach de l'État de Warrab

5 ateliers ont été tenus dans l'État du Kordofan méridional, auxquels ont participé des dirigeants religieux, des associations de jeunes et de femmes en vue d'organiser des activités communautaires pour appuyer le processus de paix, le règlement des conflits et la réconciliation.

4 ateliers ont été tenus dans l'État du Nil bleu en collaboration avec l'organisation non gouvernementale « Collaborative for Peace » en vue de renforcer la sensibilisation à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, aux mécanismes de médiation, au processus de paix et à la consolidation de la paix, auxquels ont participé en moyenne 35 représentants de l'Armée populaire de libération du Soudan, du Parti du Congrès national, du Parti unioniste démocratique, de l'administration locale, des organisations non gouvernementales et des associations de jeunes et de femmes.

3 ateliers sur l'Accord de paix global ont été tenus à Malakal, dans l'État du Haut-Nil, et 1 atelier a été tenu à Bor, dans l'État de Jonglei.

4 visites de terrain ont eu lieu dans l'État d'Equatoria oriental avec des membres des assemblées étatiques au sujet des mécanismes locaux permettant de régler les conflits liés aux razzias de bétail et de ressources connexes.

Mise en œuvre de 33 projets à effet rapide pour promouvoir le processus de règlement des conflits et de réconciliation

Organisation de points de presse hebdomadaires, de tables rondes mensuelles avec des journalistes et d'exposés destinés au grand public dans le sud du Soudan, notamment sur le recensement et les élections, et distribution de 30 000 livrets sur l'Accord de paix global et d'exemplaires de ce dernier pour mieux faire comprendre la portée qu'il a et le rôle que la MINUS joue au Soudan

Organisation de 2 ateliers, à Khartoum et à Djouba, avec les Ministères du bien-être social et du développement pour leur donner des conseils en matière d'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes

3 ateliers ont été tenus dans les États d'Equatoria oriental et central sur le renforcement des capacités à l'intention des conseils des chefs sur le droit coutumier et les modalités de règlement des conflits.

En collaboration avec le PNUD, 3 ateliers ont été tenus dans l'État du Haut-Nil à l'intention de groupes spéciaux, de femmes du Comté de Baliet, à l'Université du Haut-Nil, et des réfugiés de Bor, dans l'État de Jonglei.

Facilitation de 8 réunions dans l'État d'Equatoria central avec les dirigeants tribaux, les commissaires de comté et les représentants gouvernementaux au sujet du règlement des tensions entre tribus à propos des questions foncières

Non Aucun projet visant à promouvoir le règlement des conflits et la réconciliation n'a été approuvé en 2007/08.

Oui Organisation de points de presse et de tables rondes avec des journalistes au sujet de l'Accord de paix global et du rôle de la MINUS

5 réunions d'information et 14 ateliers ont été tenus à Khartoum à l'intention de plus de 900 personnes représentant la société civile, les milieux universitaires, les chefs tribaux, et les organisations non gouvernementales au sujet de l'Accord de paix global et du rôle de la MINUS.

Diffusion de 5 550 exemplaires de la version intégrale du texte de l'Accord de paix global et de 100 résumés de l'Accord en arabe et en anglais. Moins d'exemplaires que prévu ont été distribués par suite des retards intervenus dans la production des livrets.

43 ateliers de formation de formateurs dans le Sud-Soudan ont été tenus à l'intention de 2 924 participants au sujet de l'Accord de paix global et des protocoles y relatifs.

Non Les ateliers destinés au Ministère de la justice à Khartoum et au Ministère du bien-être social, des affaires féminines et de la situation des enfants (Gouvernement d'unité nationale) et au Ministère de la condition de la femme, du bien-être et des affaires religieuses (Gouvernement du Sud-Soudan) n'ont pas eu lieu par suite d'une modification des priorités concernant la

finalisation de la politique nationale d'autonomisation des femmes.

Toutefois, en collaboration avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme du Ministère de la justice (Gouvernement d'unité nationale), un atelier a été tenu à l'intention de représentants gouvernementaux, d'organisations non gouvernementales et de milieux universitaires sur le thème « Prise en compte dans la législation du Soudan des actes de violence dirigés contre les femmes » de manière à comparer le droit coutumier soudanais avec les instruments juridiques internationaux sur la violence d'origine sexiste.

Organisation d'un atelier à Djouba sur la nécessité pour le Gouvernement du Sud-Soudan de prendre en compte une démarche soucieuse de promouvoir l'égalité des sexes et sur le Plan d'action du Ministère des affaires féminines, du bien-être social et des affaires religieuses à l'intention de parlementaires et de membres des conseils

Organisation de réunions mensuelles dans chaque État pour conseiller les commissions sur les droits fonciers en place aux échelons du pays, du sud et des États au regard des questions relatives à l'utilisation de la terre et au régime foncier dans le cadre de l'Accord de paix global, et pour assurer un suivi

Oui Les réunions ci-après ont été organisées :

8 ateliers et réunions dans les États d'Equatoria occidentale, central et oriental, y compris 4 ateliers auxquels ont participé la Commission foncière pour le Sud-Soudan et des représentants des administrations étatiques, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin d'apporter leur contribution à la rédaction du projet de loi sur le régime foncier

2 réunions du Groupe de travail sur le thème de la réintégration ont été tenues avec des chefs, des responsables gouvernementaux et la Commission foncière Sud-Soudan en vue d'identifier les conflits liés à la terre et au régime foncier et les questions relatives à la propriété, et 2 réunions ont été tenues avec les commissaires de comté, les membres du Parlement et les dirigeants dans l'État d'Equatoria central sur le règlement des conflits liés aux problèmes de juridiction sur les biens fonciers au niveau des comtés, des États et du Gouvernement du Sud-Soudan.

5 réunions ont eu lieu avec le Comité foncier de l'Assemblée de l'État de Jonglei avant et durant l'examen du projet de loi sur le régime foncier. Il a été conseillé aux autorités étatiques de mettre en place un comité qui serait chargé de diffuser toutes dispositions du projet de loi foncière qui seraient contestées par des membres du Parlement du Comté de Bor.

1 atelier a été organisé dans l'État des Lacs en coordination avec Radio Miraya, qui a ultérieurement édité les débats tenus dans l'atelier pour en faire une émission radiodiffusée. L'atelier concernait la loi sur l'utilisation de la terre et les relevés fonciers qui avait été promulguée le 13 novembre 2007 et visait à expliquer en quoi consistait cette nouvelle loi au regard des collectivités, de la propriété foncière et des régimes fonciers.

Il n'a pas été créé de commissions foncières dans l'État du Kordofan méridional non plus que dans l'État du Nil bleu faute pour l'administration de ces États d'être dotée des moyens techniques voulus.

Organisation de 5 ateliers, en collaboration avec le Gouvernement, à l'intention de groupes de jeunes pour les former en tant qu'agents de la paix, en mettant l'accent sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, et en particulier sur le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix à Djouba, Khartoum, Wau, Kadugli et Rumbek

4 Les ateliers ci-après ont été facilités :

1 atelier dans l'État des Lacs (Rumbek) durant la manifestation d'une durée de 5 jours sur la consolidation de la paix et le règlement des conflits organisée par Pact Sudan, auquel ont participé plus de 30 membres du Conseil consultatif pour la jeunesse de l'État des Lacs, qui ont reçu une formation sur les compétences devant leur permettre de renforcer l'application de méthodes traditionnelles pour le règlement des conflits qui prennent en considération la voie à suivre au niveau mondial pour régler les conflits.

1 atelier a été organisé par le Gouvernement du Sud-Soudan sur une politique soucieuse de promouvoir l'égalité entre les sexes à l'intention des ministres d'État pour les femmes et des membres du Parlement dans les États du Haut-Nil, de Jonglei et de l'Unité.

2 ateliers sur le rôle des jeunes femmes en tant qu'agents de la paix ont été organisés à Djouba à l'intention de 65 participants et à El Fasher à l'intention de 45 participants.

Sensibilisation aux concepts d'égalité des sexes et d'équité, notamment intégration d'une démarche soucieuse d'équité des sexes dans les organisations de la société civile, grâce à l'organisation de réunions trimestrielles et à la diffusion de documents de sensibilisation, notamment de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (15 000 exemplaires)

Organisation chaque mois de groupes de travail dans tous les États, notamment avec la participation d'organisations de la société civile et de représentants des autorités traditionnelles et du Gouvernement, dans le but de mettre au point, au niveau des États, des programmes d'accompagnement de la société soudanaise dans cette transition de la guerre à une paix durable

Non 5 000 exemplaires en anglais et 2 500 exemplaires en arabe ont été diffusés. Moins d'exemplaires que prévu ont été distribués parce que ces exemplaires n'ont été distribués qu'aux participants à divers ateliers, stages de formation et réunions organisés par le Bureau pour les questions relatives à l'égalité des sexes.

Oui 3 réunions ont été organisées dans les États de Warrab, de Bahr el Ghazal du nord et de Bahr el Ghazal de l'ouest avec des groupes de travail sur la gouvernance, l'état de droit et la réintégration des personnes déplacées et le Groupe de travail pour le recensement a organisé régulièrement des réunions hebdomadaires et mensuelles au sujet de la sensibilisation à l'Accord de paix global et au règlement des conflits.

Des réunions mensuelles ont été organisées dans l'État du Haut-Nil avec le Forum pour l'état de droit (présidé par les juges auprès de la Cour d'appel régionale) ainsi qu'avec le Groupe de travail pour la protection et ont porté sur la sensibilisation à l'Accord de paix global et au règlement des conflits.

3 réunions ont été organisées dans l'État de Jonglei avec le Groupe de travail pour la consolidation de la paix, le Groupe de travail pour la réintégration des personnes déplacées et le Comité d'État pour la gestion des catastrophes sur le thème de la sensibilisation à l'Accord de paix global et au règlement des conflits.

11 ateliers et réunions ont été organisés dans les États d'Equatoria occidental, central et oriental, à savoir 3 ateliers avec les responsables des départements gouvernementaux au niveau des comtés et avec des organisations non gouvernementales sur les plans stratégiques étatiques, et 8 réunions avec les directeurs des ministères d'État pour l'administration locale, le Bureau de l'administration locale et le PNUD sur les difficultés auxquelles se heurtent les réformes gouvernementales et sur l'identification des besoins en matière de formation.

Réalisation escomptée 3.4 : Création des institutions de gouvernance nécessaires pour assurer la promotion et la protection des droits de l'homme au Soudan

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.4.1 Ratification par le Gouvernement d'unité nationale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Les consultations entre divers acteurs se sont poursuivies, mais au 30 juin 2008, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants n'avaient pas été ratifiées par le Gouvernement d'unité nationale.

3.4.2 Promulgation de lois révisées conformes aux instruments internationaux en matière de droits de l'homme par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan (2006/07 : 0; 2007/08 : 5)

Objectif réalisé. Le projet de loi sur la police et la loi nationale sur les procédures pénales ont été promulgués.

La loi sur la sécurité, la loi sur les médias, la loi sur les actes criminels, la loi sur la Commission nationale des droits de l'homme, la loi sur la lutte contre les mutilations génitales des femmes et la loi sur les droits personnels ont été élaborées par le Gouvernement d'unité nationale, conformément aux instruments internationaux en matière de droits de l'homme.

(2006/07 : 0; 2007/08 : 2)

3.4.3 Promulgation d'une loi portant création de commissions indépendantes des droits de l'homme au niveau national et dans le Sud-Soudan

La loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme a été soumise par le Gouvernement d'unité nationale à l'Assemblée nationale en juillet 2007 mais n'a pas été promulguée. En janvier 2008, cette loi a été renvoyée au Conseil des ministres, assortie d'observations sur certaines questions controversées, et en particulier sur les pouvoirs d'enquête.

La Commission des droits de l'homme pour le Sud-Soudan a été constituée par le Gouvernement du Sud-Soudan, mais la législation d'habilitation n'a pas été promulguée. On compte que cette législation sera adoptée par l'Assemblée législative du Sud-Soudan lors de la session parlementaire qui doit débiter en septembre 2008.

3.4.4 Augmentation du nombre total d'affaires de violations des droits de l'homme instruites par les autorités judiciaires soudanaises (2004/05 : 0; 2005/06 : 10; 2006/07 : 50; 2007/08 : 75)

87 affaires de violations des droits de l'homme ont fait l'objet d'un suivi de la part de l'Armée populaire de libération du Soudan et du Gouvernement d'unité nationale et, sur ce nombre, 10 affaires ont été instruites par les autorités judiciaires soudanaises.

(2005/06 : 10; 2006/07 : 52; 2007/08 : 10)

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Surveillance des violations des droits de l'homme commises, notamment les sévices sexuels et la violence sexiste, au Darfour et ailleurs, et établissement de rapports par les donateurs et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur une base hebdomadaire	Oui	<p>83 affaires de violations des droits de l'homme ont fait l'objet d'un suivi au Darfour et, sur ce nombre, 14 affaires ont donné lieu à des rapports soumis aux procureurs locaux à El Fasher (12) et Zalingei (2).</p> <p>Établissement de 48 rapports hebdomadaires et de 12 rapports mensuels d'activité et fourniture d'un appui pour l'élaboration des rapports du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan</p> <p>Un rapport sur les cas d'arrestation et de détention arbitraires a été examiné de concert avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme du Gouvernement d'unité nationale pour observations et examen.</p>
Coprésidence des réunions mensuelles du sous-comité du Mécanisme conjoint d'application chargé de porter les questions relatives aux droits de l'homme à l'attention du Gouvernement d'unité nationale	Non	<p>Les réunions mensuelles n'ont pas eu lieu dans la mesure où le sous-comité du Mécanisme conjoint d'application a été suspendu par le Gouvernement d'unité nationale en août 2006. Une réunion de suivi ayant pour objet de réactiver le sous-comité a été tenue en juillet 2007 mais n'a pas fait l'objet de mesures consécutives. À l'issue de la résolution sur le Darfour, le Gouvernement d'unité nationale a proposé ultérieurement la création d'un forum sur les droits de l'homme, qui ferait état des préoccupations relatives aux droits de l'homme. La question de la création de ce forum demeure à l'examen.</p> <p>Des discussions ont été tenues avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme sur la question du remplacement du sous-comité du Mécanisme conjoint d'application par le Forum sur les droits de l'homme. Les préoccupations auxquelles donnaient lieu les cas de violation des droits de l'homme ont été portées à la connaissance du Comité des droits de l'homme de l'Assemblée nationale.</p>
Assistance apportée à la Commission indépendante des droits de l'homme sous la forme de 4 ateliers de formation destinés à faciliter l'élaboration des plans d'action de la Commission et à renforcer sa capacité à les mettre en œuvre	Oui	<p>2 ateliers ont été organisés au sujet des concepts et des principes énoncés par la Commission nationale des droits de l'homme.</p> <p>1 atelier a été organisé sur les concepts et principes énoncés par la Commission nationale des droits de l'homme à l'intention du Comité des droits de l'homme de l'Assemblée nationale.</p>

Organisation de 2 programmes de formation à l'intention des membres et du personnel de la Commission indépendante des droits de l'homme, portant sur l'examen des plaintes relatives à des violations des droits de l'homme

Assistance au Ministère de la justice du Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan pour les aider à harmoniser les lois nationales concernant les droits de l'homme et les normes internationales en la matière, grâce à la présentation de 4 notes de synthèse comportant des observations sur les lois à modifier

Avis au Conseil consultatif national pour les droits de l'homme et aux membres désignés de la Commission des droits de l'homme au Sud-Soudan sur les projets de loi relatifs à la mise en place des commissions des droits de l'homme au niveau national et dans le Sud-Soudan, et organisation de 4 réunions consultatives avec des parlementaires, des agents du Gouvernement et des membres de la société civile sur les projets de loi

1 atelier a été organisé à l'intention de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan et du Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel au sujet des normes internationales relatives aux droits de l'homme et à l'administration de la justice.

Non Les 2 programmes de formation n'ont pas été organisés en attendant la création de la Commission indépendante des droits de l'homme par le Gouvernement d'unité nationale.

Oui On a organisé :

3 ateliers, en collaboration avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme et le Comité des droits de l'homme de l'Assemblée nationale au sujet de l'harmonisation des lois nationales concernant les droits de l'homme et des normes internationales en la matière, notamment pour ce qui est de la loi interdisant le viol qui figure dans le Code pénal de 1991, à l'intention de 80 représentants d'organisations de la société civile et du Gouvernement d'unité nationale. En conséquence, 2 brochures ont été établies sur la loi interdisant le viol et sur des institutions nationales en matière de droits de l'homme.

1 atelier sur le projet de loi relatif aux droits des enfants, à l'intention de 100 membres de la société civile et du Gouvernement d'unité nationale.

On a examiné le projet de loi sur les établissements pénitentiaires du Sud-Soudan, le projet de loi sur le Code de conduite dans les établissements pénitentiaires et le projet de Code de conduite destiné aux forces de police du Sud-Soudan.

Oui On a organisé les réunions ci-après :

4 réunions sur la mise en place de commissions des droits de l'homme au niveau national et dans le Sud-Soudan et ont porté notamment sur les mesures permettant d'accélérer l'adoption de nouvelles lois par le biais d'un échange de lettres entre le Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel et l'Assemblée législative du Sud-Soudan

- 1 atelier avec des parlementaires sur le projet de législation concernant la mise en place des commissions
- 1 réunion avec le Comité des droits de l'homme de l'Assemblée nationale pour examiner le projet de loi et obtenir l'appui voulu de la MINUS
- Fourniture d'une assistance technique grâce à la participation à un atelier sur les instruments relatifs aux droits de l'homme organisé par la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan.
- Élaboration d'un manuel de formation en matière de droits de l'homme à l'intention de la Police nationale soudanaise et de la Police du Sud-Soudan dans le cadre de la planification de la formation de la Police des Nations Unies, et organisation de 6 ateliers pour leur personnel
- Oui Le projet de manuel de formation en matière de droits de l'homme a été soumis à la Police nationale soudanaise, mais le projet de manuel de formation en matière de droits de l'homme destiné à la Police du Sud-Soudan n'a pas encore été finalisé. Dans le nord, des réunions ont été organisées au sujet du projet de manuel et des révisions y ont été apportées par un comité se composant de hauts responsables de la police, du Ministère de l'intérieur et de fonctionnaires de la MINUS.
- 1 atelier a été tenu avec la Police nationale soudanaise au sujet de l'utilisation du manuel de formation en matière de droits de l'homme.
- Organisation de 6 ateliers pour les organisations de la société civile, afin de leur faire mieux comprendre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et le Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et pour les aider à élaborer des plans de campagne pour les faire ratifier
- 6 On a organisé :
- 4 ateliers pour les organisations de la société civile et les responsables communautaires au sujet de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que de la Convention contre la torture
- 1 atelier a été organisé à Khartoum au sujet de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les obligations incombant au Gouvernement pour ce qui est de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture, à l'intention de 17 femmes et de 18 hommes désignés parmi les membres du Conseil consultatif pour les droits de l'homme et s'adressant également aux ministères pertinents et aux membres des organisations de la société civile.

Organisation de 4 ateliers pour le Gouvernement d'unité nationale et la société civile soudanaise, consacrés aux règles à suivre en matière de présentation de rapports en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme

Publication et diffusion auprès de fonctionnaires soudanais, des membres du système judiciaire et des organisations de la société civile, de publications (5 000 manuels et affiches) consacrées aux questions relatives aux droits de l'homme

1 atelier a été tenu à Djouba sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment sur les obligations incombant au Gouvernement en ce qui concerne l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture, à l'intention de 6 membres des organisations de la société civile.

3 On a organisé :

1 atelier à Khartoum sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les obligations incombant au Gouvernement pour ce qui est de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture, à l'intention de 17 hommes et de 18 femmes membres du Conseil consultatif pour les droits de l'homme et des membres des ministères pertinents et des organisations de la société civile

1 atelier à Djouba sur les règles à suivre en matière de présentation de rapports destinés aux hauts fonctionnaires du Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel et s'adressant également à d'autres ministères pertinents et aux membres de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan.

1 atelier à Djouba sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les obligations incombant au Gouvernement pour ce qui est de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture, à l'intention de 6 membres des organisations de la société civile.

5 000 Nombre d'exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui ont été diffusés à Khartoum.

Les projets de traduction de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les 4 principales langues du Sud-Soudan ont été soumis à la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan pour approbation.

Une assistance technique a été fournie au Gouvernement d'unité nationale grâce à la participation à une réunion ayant pour objet d'élaborer un plan d'action pour lutter contre la violence à l'égard des femmes sur la base de rapports faisant état de cas de sévices sexuels et d'actes de violence sexistes au Darfour.

Réalisation escomptée 3.5 : Restructuration de la nouvelle police du Gouvernement du Sud-Soudan issue de la SPLA et de la police existante du Gouvernement d'unité nationale en des services respectueux des normes internationalement acceptables et pratiquant une police démocratique

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.5.1 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan d'un document-cadre sur l'organisation de la police, décrivant les structures de la police, ses modalités de commandement et de contrôle, la délégation de pouvoir et la mise d'éléments d'appui à la disposition de la police

Le document-cadre sur l'organisation de la police du Gouvernement du Sud-Soudan, qui a été adopté par le Ministère de l'intérieur du Gouvernement du Sud-Soudan et par les services de police du Sud-Soudan en février 2007, ainsi que la loi réglementant les services de police, ont été présentés à l'Assemblée législative du Sud-Soudan.

3.5.2 Augmentation du nombre de centres modèles de formation de la police (2006/07 : 0; 2007/08 : 3)

La construction de 9 centres de formation au Sud-Soudan a été approuvée dans le cadre du projet relatif au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les travaux devraient débuter en janvier 2009.

3.5.3 Augmentation du nombre de commissariats de police modèles (2006/07 : 1; 2007/08 : 5)

La construction de 9 commissariats de police et de 21 postes de police aux niveaux des comtés et des 55 sous-comtés dans le Sud-Soudan a été approuvée dans le cadre du projet relatif au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les travaux devraient débuter en janvier 2009.

3.5.4 Recrutement de 8 000 agents de police dans le Service de police du Sud-Soudan (2006/07 : 5 400; 2007/08; 8 000)

La politique et les procédures de recrutement des agents de police dans le Service de police du Sud-Soudan n'ont pas été finalisées. Toutefois, les responsables du Service de police du Sud-Soudan ont intégré 2 400 anciens agents de l'Armée populaire de libération du Soudan dans le Service de police du Sud-Soudan en mars 2008.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Rencontres mensuelles avec les responsables de la police du Gouvernement du Sud-Soudan et du Gouvernement d'unité nationale pour mettre au point un dispositif de coordination

24 Des réunions ont été tenues avec l'Inspecteur général du Service de la police du Sud-Soudan et ses adjoints ainsi qu'avec le Directeur adjoint à la formation et à la coopération internationale du Service de police dans le Nord-Soudan. En conséquence, un dispositif de coordination a été expressément mis en place aux fins de formation, de renforcement des capacités et de police de proximité.

Rencontres mensuelles avec les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, les donateurs, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, représentés par les responsables de leurs forces de police, pour formuler la politique générale unifiée qui guidera la création et la formation des services de police et en surveillera l'application

Avis donnés au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan sur le fonctionnement d'un service de police respectueux des normes internationalement acceptables en matière de police, grâce à des réunions mensuelles avec les responsables de leurs forces de police, à des propositions écrites sur des questions comme le document-cadre sur l'organisation de la police, à des programmes de formation et à des interactions quotidiennes

- 24 Des réunions mensuelles ont été organisées avec le PNUD et des donateurs bilatéraux afin d'appuyer la mise en place d'une infrastructure et de procéder à l'inscription des fonds du Service de police du Sud-Soudan qui serviront à financer les bureaux et les activités de police de proximité et de protection des femmes et des enfants.

Des avis ont été donnés à l'Inspecteur général du Service de police du Sud-Soudan, à ses adjoints et aux responsables des services de police au sujet de la structure-cadre du Service et la loi relative aux services de police a été soumise au Parlement pour examen dans le cadre du programme de partage des locaux.

Des avis juridiques ont été donnés à l'Inspecteur général du Service de police du Sud-Soudan au sujet du projet de loi sur les services de police, lequel a été soumis au Gouvernement du Sud-Soudan pour approbation.

En coopération avec le Service de police du Sud-Soudan, on a instauré une politique de gestion visant à introduire les notions de responsabilisation et de meilleure gestion des ressources. En conséquence, le plan stratégique de trois ans indiquant aux donateurs les ressources qui demeurent nécessaires pour la mise en place de l'infrastructure du Service de police du Sud-Soudan a été approuvé par le Ministre de l'intérieur.

Des réunions ont été tenues avec le Directeur adjoint pour la formation générale et la coopération internationale du Service de police nationale, ce qui s'est traduit par l'approbation du programme de formation et de police de proximité dans les camps d'hébergement des personnes déplacées et par des mesures de renforcement des capacités pour 2008-2009.

- Oui Des avis ont été donnés quotidiennement au sujet de l'administration et de l'organisation des services de police, des droits de l'homme, des opérations, du maintien de l'ordre, des enquêtes criminelles, de la gestion de la circulation, de la politique de proximité, et des questions relatives aux femmes et aux jeunes, grâce au partage des locaux entre les services de police de la MINUS et les responsables des services de police au quartier général du Service de police du Sud-Soudan à Djouba, dans les postes de police

Organisation de 119 cours, à savoir 3 cours destinés aux cadres dirigeants (commandement et contrôle), 6 cours de formation de formateurs, 18 cours sur les enquêtes criminelles, 18 cours sur la protection des femmes et des enfants, 18 cours sur la police de proximité, 14 cours sur les droits de l'homme et l'état de droit, 6 cours de formation aux techniques antiémeutes et à la protection des personnalités, 6 cours de formation de base, 24 ateliers à l'intention des cadres dirigeants de la police (pour mettre au point une politique de formation nationale et sensibiliser les cadres supérieurs à des questions clefs comme la police démocratique, les droits de l'homme et l'état de droit), 6 cours de recyclage à l'intention des officiers subalternes, l'objectif étant de former au total 3 047 agents de police du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan

Réunions d'évaluation hebdomadaires avec des représentants de la société civile, notamment des autorités locales, coutumières et religieuses, pour évaluer leurs attentes et leurs besoins en matière de police, surveiller le fonctionnement de la police, évaluer sa conformité aux normes internationalement acceptables et identifier les domaines dans lesquels les bailleurs de fonds pourraient lui apporter une aide.

d'État et au niveau des comtés. En conséquence, le programme de formation devant être organisé en 2008/09 à l'intention des services de police du Sud-Soudan, qui avait été élaboré avec le concours de ces services, a été approuvé par l'Inspecteur général de la police du Gouvernement d'unité nationale à Djouba.

- 249 On a organisé 1 cours à l'intention des cadres dirigeants de la police; 5 cours de formation de formateurs aux compétences en matière de formation et d'éducation; 23 cours sur les enquêtes criminelles; 51 cours sur la police de proximité; 12 cours sur les droits de l'homme et l'état de droit; 21 cours de formation aux techniques antiémeutes et à la protection des personnalités; 4 cours de formation de base à l'intention des services de police; 1 atelier sur les documents falsifiés; 1 atelier sur les techniques d'entretien; 1 atelier sur les cas de détention illégale; 1 atelier sur les compétences en matière d'interrogation; 1 atelier sur la sensibilisation aux méthodes de formation; 1 atelier sur l'application d'une démarche soucieuse d'assurer l'égalité des sexes; et 1 atelier sur le renforcement des capacités.

On a également organisé 125 cours portant sur les thèmes suivants : gestion de la circulation et enquêtes; applications informatiques; protection de la famille et des enfants; sensibilisation aux explosifs, relevé des empreintes digitales; examen des passeports, légitime défense et sécurité des aéroports. Au total, 6 904 agents de police locaux du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement Sud-Soudan ont reçu une formation.

- 15 Des réunions spéciales d'évaluation ont été organisées avec des responsables communautaires et des dirigeants et représentants locaux dans le cadre de réunions tenues par le Comité chargé des relations entre la police et la population dans le sud en vue de définir les attentes des collectivités et leurs besoins en matière de police ainsi que pour identifier les domaines dans lesquels les bailleurs de fonds pourraient apporter un appui. Au total 27 comités fonctionnent actuellement dans les États d'Equatoria central, occidental et oriental, dans les États de Bahr El Ghaza de l'ouest et du nord, dans l'État de Warrab, dans

Consultations et coordination avec des donateurs bilatéraux par le biais de réunions bimensuelles en vue d'élaborer et d'exécuter des projets de renforcement des capacités et de formation professionnelle de la police

Organisation de 36 600 jours-homme de patrouille avec des agents de la police du Sud-Soudan (2 membres de la Police des Nations Unies par patrouille × 2 patrouilles par jour × 25 bases d'opération des équipes × 366 jours), comprenant la supervision des opérations de la police locale conformément à des normes acceptées sur le plan international, et fourniture d'une formation en cours d'emploi sur la façon de mener les patrouilles

l'État des Lacs, dans l'État du Haut-Nil et dans l'État de Jonglei, dans le sud.

On a organisé 90 cours de police de proximité à l'intention de 2 307 participants, dont 315 étaient des femmes.

Des postes de secours communautaires ont été ouverts dans le camp d'hébergement des personnes déplacées d'Al Baraka et sont chargés de coordonner les activités communautaires à Khartoum.

Des rapports d'évaluation ont été établis sur les activités opérationnelles du Service de police du Sud-Soudan au regard des normes internationalement acceptables en matière de police, ce qui a confirmé que des améliorations avaient été apportées à l'application des normes relatives aux droits de l'homme.

Oui Des réunions bimensuelles ont été tenues avec le PNUD et les donateurs à Djouba et Khartoum au sujet de la fourniture d'un appui concernant la formation de policiers, la mise en place d'infrastructures et le matériel de police. En coordination avec le PNUD, des activités de police de proximité ont été menées à Khartoum et une formation a été dispensée à Kassala. Les activités ont porté notamment sur la police de proximité, la lutte contre les drogues, les patrouilles nocturnes, la gestion de la circulation et la fréquence des visites dans les camps d'hébergement des personnes déplacées.

Un appui bilatéral a été fourni par Community Habitat Finance et par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) au sujet de la mise en place de 4 bureaux pour les questions féminines au sein des divisions de police du centre, du nord et de l'ouest et des postes de police de Yei.

30 744 Des patrouilles quotidiennes communes ont été effectuées avec des agents de la police du Sud-Soudan dans 22 localités au Sud-Soudan pour superviser les opérations de la police locale, et dispenser une formation en cours d'emploi sur la façon de mener les patrouilles et sur d'autres activités de police (enquêtes criminelles, surveillance de la circulation, administration des postes de police, relations communautaires, détention, utilisation de la force, normes professionnelles et crimes impliquant des jeunes).

Avis sur les opérations de police et les enquêtes, au moyen d'interactions quotidiennes avec la police du Sud-Soudan dans 25 bases d'opération et au quartier général

Oui Des avis ont été donnés quotidiennement grâce au partage des locaux entre la MINUS et le quartier général des services de police du Sud-Soudan et dans 22 emplacements d'équipe afin d'assurer que des mesures soient prises pour remédier aux problèmes identifiés, tels que l'existence d'arrestations illégales, les cas de détention prolongée ou les mauvais traitements infligés aux suspects. Des cours sur les droits de l'homme ont été organisés à l'intention des agents du Service de police du Sud-Soudan et les observations tirées de ces cours ont été portées à l'attention des autorités et assorties de recommandations visant à remédier aux lacunes qui avaient été constatées.

Dans les 3 régions, des cours de formation spécialisée ont été organisés dans les domaines se prêtant à des améliorations (interventions en cas de troubles civils, gestion des lieux de crime et enquêtes sur les crimes). Une formation a été dispensée dans des domaines tels que les techniques antiémeutes et la protection des personnalités, la gestion des lieux de crime et les enquêtes criminelles.

Avis, au moyen d'interactions quotidiennes avec le Service de police du Sud-Soudan, sur l'élaboration de politiques pour l'enregistrement, la vérification des antécédents, la sélection et la certification de 8 000 nouveaux agents de police, conformément aux normes internationales

Oui Des réunions quotidiennes ont été organisées avec le Service de police du Sud-Soudan dans 10 États dans le cadre d'exercices d'enregistrement, de vérification des antécédents et de certification.

Une base de données à l'intention du Service de police du Sud-Soudan a été mise en place; 18 000 agents de police ont été inscrits dans la base de données; la vérification des antécédents a été menée en collaboration avec des agents du Service de police du Sud-Soudan.

6 agents du Service de police du Sud-Soudan ont partagé 10 locaux avec la MINUS dans le cadre du renforcement des capacités concernant l'entrée des données, la production de rapports et l'utilisation des données

Participation à des réunions bihebdomadaires du Comité de développement de la police pour permettre la coordination des activités des parties prenantes et des parties intéressées œuvrant au développement du Service de police du Sud-Soudan

12 Des réunions ont été tenues avec le Comité de développement de la police et un suivi quotidien a été assuré avec les services de police du Sud-Soudan et d'autres parties prenantes sur les questions de police de proximité : adoption de mesures en instance auprès du Gouvernement du Sud-Soudan, (uniformes, achats, gestion du parc de véhicules, relations avec les médias et politiques relatives aux affaires publiques).

<p>Organisation de programmes de sensibilisation du public dans les 34 secteurs d'opération en ce qui concerne les projets communautaires et les campagnes de recrutement de membres de groupes minoritaires</p>	<p>À la suite des réunions susmentionnées, le plan stratégique de trois ans visant à définir les ressources qui demeurent nécessaires pour la mise en place de l'infrastructure du Service de police du Sud-Soudan à l'intention des donateurs a été approuvé par le Ministre de l'intérieur.</p>
<p>Fourniture d'avis dans le cadre de réunions mensuelles avec la police du Sud-Soudan sur les changements à apporter au Code de conduite, conformément aux normes acceptées au niveau international</p>	<p>Oui Des campagnes de sensibilisation en ce qui concerne les projets communautaires ainsi que la représentation des femmes et des minorités ont été organisées dans le cadre de programmes de police de proximité dans 22 localités du Nord-Soudan et du Sud-Soudan ainsi que par l'entremise du programme de partage des locaux dans 33 localités au Sud-Soudan.</p> <p>Oui Des avis ont été donnés quotidiennement sur l'examen des politiques, y compris le Code de conduite et la structure institutionnelle du Service de police du Sud-Soudan, les plaintes portées contre la police et le traitement tant des témoins que des suspects, dans le cadre du partage des locaux entre les agents de police de la MINUS et le Service de police du Sud-Soudan.</p>
<p>Avis au Service de police du Sud-Soudan sur la mise en place d'un modèle de police de proximité dans 10 localités du Sud-Soudan, grâce à la formation de 10 comités de relations avec les collectivités faisant intervenir toutes les parties prenantes de la collectivité</p>	<p>Oui Il a été créé 27 comités de relations avec les services de police de proximité, qui sont opérationnels dans 9 États du sud, et qui sont composés de représentants de la police locale, de dirigeants communautaires, de chefs, d'associations de femmes, de notables de village et autres parties prenantes.</p> <p>Des discussions ont été menées sur les questions de sûreté et de sécurité et ont permis de mieux sensibiliser les intéressés au rôle complémentaire de la police et de la communauté durant les réunions des comités.</p>
<p>Avis au Service de police du Sud-Soudan sur la mise en œuvre d'un programme modèle de formation sur le terrain dans 10 localités du Sud-Soudan</p>	<p>Non Au 30 juin 2008, le programme modèle de formation sur le terrain, était en cours de rédaction pour examen et approbation par les autorités du Service de police du Sud-Soudan.</p>
<p>Avis à la Police nationale soudanaise et au Service de police du Gouvernement du Sud-Soudan sur la préparation et la mise en œuvre du plan de sécurité pour les référendums et les élections, dans le cadre de réunions mensuelles</p>	<p>Non La loi électorale nationale a été adoptée par l'Assemblée nationale le 7 juillet 2008, une fois achevé l'exercice à l'examen, et a été promulguée par le Président le 14 juillet 2008.</p>

Composante 4 : assistance humanitaire, relèvement et réintégration

31. Comme indiqué dans les cadres de budgétisation, la Mission a continué, au cours de l'exercice considéré, à soutenir des activités dans les domaines suivants : coordination et facilitation de l'aide humanitaire relative au retour, au rétablissement et à la réintégration de personnes déplacées; désarmement, démobilisation et réintégration des membres des groupes armés au niveau national; coordination et suivi des mesures de protection des civils, et présentation de rapports sur cette question.

32. La composante 4 concerne les sections suivantes de la Mission : Section du retour, du rétablissement et de la réintégration, Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et Section de la protection, Bureau de la communication et de l'information, Groupe sur l'égalité des sexes et Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, y compris le Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire. Ces sections agissent en partenariat avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les chefs tribaux, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, l'Union africaine et les organisations non gouvernementales nationales et internationales.

33. Au cours de l'exercice à l'examen, la MINUS a notamment apporté une aide humanitaire à 90 000 personnes déplacées qui ont été localisées alors qu'elles étaient en transit de leur propre chef, à 29 661 personnes déplacées enregistrées, à 49 564 autres personnes déplacées effectuant un retour organisé et à 70 991 réfugiés. De plus, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a fourni une aide humanitaire à environ 4,5 millions de personnes touchées par le conflit au Darfour et en a coordonné la distribution.

34. Un jalon majeur a été atteint avec, d'une part, l'adoption en novembre 2007, par le Conseil national de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration du Plan stratégique national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et, d'autre part, la signature le 25 juin 2008, du document de projet pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration par le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et le PNUD. Ce dernier document définit un programme pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration pour jusqu'à concurrence de 180 000 ex-combattants et personnes associées (du nord et du sud) et énonce des directives précises sur l'appui direct à fournir aux participants remplissant les conditions requises pour faciliter leur intégration dans la vie civile. Bien que le désarmement et la démobilisation de toutes les personnes visées n'ait pas débuté selon l'échéancier prévu, 50 000 bénéficiaires potentiels (25 000 du nord et 25 000 du sud) se sont préinscrits pour la démobilisation, qui doit débiter au quatrième trimestre de 2008.

35. Aucun progrès sensible n'a été enregistré en ce qui concerne les conditions d'un retour durable au Darfour, en raison de la persistance de l'instabilité et de l'insécurité. Mais dans le cadre du plan conjoint pour les retours, le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et l'ONU ont organisé le retour de 7 552 personnes déplacées depuis le Darfour-Sud vers l'État du Bahr el-Ghazal septentrional.

36. Les progrès n'ont pas été suffisants dans le domaine de la protection des civils, car le Soudan ne dispose toujours pas de mécanismes d'établissement systématique

de rapports sur les incidents et attaques, y compris les sévices sexuels et les cas de violence sexiste. Les observateurs ont recensé et signalé davantage de cas d'enfants associés à des groupes armés. En effet, le recrutement par des groupes armés se poursuit au Darfour, dans certains États du Sud-Soudan et dans les « trois zones ».

Réalisation escomptée 4.1 : Atténuation des répercussions du conflit et de la sécheresse sur les civils soudanais et satisfaction de leurs besoins essentiels

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.1.1 Fourniture d'une aide humanitaire à 100 % des personnes déplacées localisées alors qu'elles sont en transit de leur propre chef et des réfugiés enregistrés retournant au Sud-Soudan, dans les États du Kordofan et du Nil bleu et dans la zone d'Abyei (2005/06 : 100 %; 2006/07 : 100 %; 2007/08 : 100 %)

Objectif atteint. Au cours de leur trajet, toutes les populations concernées, à savoir 90 000 personnes déplacées localisées alors qu'elles étaient en transit de leur propre chef, 29 661 déplacés enregistrés, 49 564 autres déplacés participant à un retour organisé et 70 991 réfugiés, ont bénéficié d'une aide humanitaire, sous forme de denrées alimentaires et autres, de soins médicaux, d'eau et de services d'assainissement et de sensibilisation aux dangers posés par les mines.

4.1.2 2,5 millions de personnes touchées par le conflit et la sécheresse au Darfour ont accès aux secours indispensables à leur survie.

Objectif atteint. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et en étroite coopération avec ses partenaires d'exécution au Darfour, la MINUS a coordonné et fourni une aide humanitaire à environ 4,5 millions de personnes touchées par le conflit au Darfour.

4.1.3 Aide à la réintégration des personnes retournant chez elles fournie à 70 % des communautés d'accueil faisant l'objet d'un grand nombre de retours au Sud-Soudan, dans le Kordofan méridional, dans la zone d'Abyei et dans le Nil bleu (2004/05 : 0 %; 2005/06 : 100 %; 2006/07 : 100 %, 2007/08 : 70 %)

Objectif atteint. 75 % des communautés d'accueil visées ont reçu une aide à la réintégration sous forme, par exemple, d'un meilleur accès à l'eau potable, à des soins médicaux, à des établissements de formation et à des moyens de subsistance. 70 % des groupes visés ont reçu des semences et des outils agricoles.

4.1.4 Retour de 25 % de la population déplacée du Darfour, estimée à 1,8 million, 180 jours au plus tard après le rétablissement garanti de la sécurité et de l'aide dans les zones de retour

Les conditions d'un retour durable n'étaient pas réunies, du fait de la persistance de l'instabilité et de l'insécurité au Darfour. Mais dans le cadre du plan conjoint de réinstallation, le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et l'ONU ont organisé au cours de l'exercice le retour de 7 552 personnes déplacées depuis le Darfour-Sud vers l'État du Bahr el Ghazal septentrional.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Liaison hebdomadaire avec les autorités (aux niveaux ministériel et opérationnel) dans tout le pays et entretiens quotidiens avec l'Union africaine, afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès à cette aide et de promouvoir le respect des principes humanitaires

52 Des réunions interinstitutions, consacrées aux questions entourant l'accès du personnel humanitaire, notamment la protection des civils, la sécurité du personnel et les opérations humanitaires, ont eu lieu avec la MINUAD et les autorités aux échelons ministériel (affaires

Coordination hebdomadaire de l'aide humanitaire avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, notamment établissement de plans d'action humanitaire communs pour l'équipe de pays et les partenaires

Réunions de coordination hebdomadaires avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le HCR, le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que des organisations non gouvernementales, afin d'assurer la cohérence des activités de lutte antimines menées dans le cadre d'un programme complet de déminage du Bureau de la lutte antimines des Nations Unies et des activités antimines au Soudan menées à l'appui de l'Accord de paix global

Mobilisation de 700 millions de dollars de ressources extrabudgétaires pour financer des activités de secours et coordination des donateurs à cette fin, notamment en leur fournissant des informations, en les associant aux réunions de coordination, en assurant le suivi financier de leurs contributions (pour que les parties prenantes nationales et internationales puissent connaître à tout moment le montant des fonds disponibles) et en organisant des conférences de donateurs

humanitaires, affaires étrangères et coopération internationale) et régional, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Oui Des réunions ont été tenues chaque semaine avec l'équipe de pays des Nations Unies, des représentants des organisations non gouvernementales et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), pour coordonner l'aide humanitaire et établir des plans d'action humanitaire communs.

Des réunions de coordination sur le Darfour, présidées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ont été organisées tous les 15 jours avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et les donateurs.

Des groupes de travail sectoriels et thématiques se sont réunis pour discuter des dépenses afférentes aux programmes et des priorités de l'aide humanitaire, de la mise en œuvre, de la préparation des plans d'urgence, de la sensibilisation à l'importance de ces questions et de la collecte de fonds.

52 Des réunions ont été tenues avec le PNUD, l'UNICEF, le HCR, le PAM et les organisations non gouvernementales à propos de la lutte antimines au Soudan à l'appui de l'Accord de paix global et portant notamment sur la planification des activités du programme, la définition des priorités et la mise en œuvre, sous forme de levés de routes, de déminage de routes, de destruction de mines et de munitions non explosées et de sensibilisation des populations soudanaises aux dangers posés par les mines.

Oui Les dépenses relatives au plan de travail du système des Nations Unies et de ses partenaires pour le Soudan pour 2007 se sont élevées à 1 milliard 820 millions de dollars, dont 1 milliard 270 millions de dollars avaient été fournis par les donateurs en décembre 2007.

En ce qui concerne le plan de travail pour 2008, les dépenses ont été de 2 milliards 370 millions de dollars et, en juin 2008, les contributions totales des donateurs étaient de 1 milliard 150 millions de dollars. La crise qui perdure au Darfour continue d'absorber la majeure partie du financement de l'action humanitaire.

Des réunions de coordination des donateurs sur les questions liées à la situation humanitaire, au relèvement et au développement ont eu lieu chaque mois pour les opérations au Nord-Soudan et au Sud-Soudan. Tous les 15 jours, les donateurs et les organisations non gouvernementales concernées ont participé à des réunions sur la situation au Darfour, qui ont mis l'accent sur la coordination d'ensemble de l'action humanitaire et sur l'accès des populations en détresse aux secours.

Au Sud-Soudan, les réunions avec les donateurs ont donné l'occasion d'établir un bilan complet de la situation humanitaire et des mesures de relèvement et de développement (y compris les problèmes de financement), ainsi que de fournir des informations sur les questions d'actualité et besoins du mois en cours, sur des sujets tels que les retours, les routes et le déminage.

Le financement de l'action humanitaire a été suivi par le Groupe du suivi et de l'évaluation et le Groupe de suivi des ressources. Tandis que le premier procède à une évaluation d'ensemble du plan de travail du système des Nations Unies et de ses partenaires pour le Soudan et présente deux rapports par an, le second suit le financement du plan de travail. Le Fonds humanitaire commun pour le Soudan, qui est le principal vecteur de financement humanitaire pour le Soudan, fait l'objet d'un suivi attentif de la part du Groupe de suivi des ressources du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Coordination quotidienne de l'application du dispositif civilo-militaire entre les organismes humanitaires, la MINUS et l'Union africaine

Oui Une coordination quotidienne a été assurée quant à l'application du dispositif civilo-militaire mis en place par les organismes humanitaires (principalement le Bureau de la coordination des affaires humanitaires), la MINUS et la MINUAD, et une formation a été dispensée pour apporter des solutions aux problèmes de fonctionnement, de protection et d'accès.

Coordination quotidienne de la campagne d'information destinée à environ un million de rapatriés au Sud-Soudan et au Darfour et ayant pour objectif de leur permettre de rentrer dans leur région d'origine en toute connaissance de cause, notamment une heure de diffusion radiophonique par jour, distribution de prospectus, articles de presse et site Web

Non Les conditions d'un retour durable n'étaient toujours pas réunies, du fait de la persistance de l'instabilité et de l'insécurité au Darfour. Par conséquent, les campagnes d'information initialement prévues se sont principalement adressées à des personnes devant retourner dans le Sud.

En cas de besoin, fourniture d'une escorte pour assurer la sécurité des convois humanitaires

Coordination quotidienne de l'aide internationale au rapatriement librement consenti et à la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées au Sud-Soudan et dans les trois zones (Nil Bleu, Abyei et Kordofan méridional), en collaboration avec les organismes de l'ONU et les organisations non gouvernementales qui travaillent avec elle et avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, grâce à la surveillance du respect d'une politique de rapatriement concertée

3 journées d'information sur les retours ont été organisées à Khartoum pour environ 2 500 participants soudanais, sous l'égide de la campagne d'information pour les retours au Soudan, dirigée par l'UNICEF et réunissant des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales.

Les progrès réalisés en matière de retours ont été affichés sur le site de la MINUS, en anglais et en arabe.

Oui Des services de protection ont été fournis au PNUD, au Service de la lutte antimines et au PAM.

En outre, au cours de la crise d'Abyei, la MINUS a abrité et escorté en lieu sûr plus de 100 civils qui s'étaient réfugiés dans le complexe de la Mission, a fourni des escortes pour des délégations de haut niveau sur le terrain et a réinstallé en lieu sûr le personnel civil des Nations Unies et le personnel humanitaire.

Oui Des réunions d'une équipe spéciale de planification concertée ont eu lieu chaque semaine avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les organismes des Nations Unies partenaires et l'Organisation internationale pour les migrations, pour planifier, coordonner et suivre les retours organisés conjointement au niveau national.

Des réunions du groupe de travail sur les retours et les réintégrations dans les États ont eu lieu chaque semaine avec des homologues des autorités gouvernementales (Commission d'aide humanitaire, Commission pour le secours et la reconstruction du Sud-Soudan et Commission pour les retours volontaires et la réintégration), des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des organisations locales. Ces réunions ont porté sur les préparatifs pour l'accueil des personnes rapatriées, le suivi du respect de la politique de rapatriement concertée et les mesures visant à encourager une réintégration sans heurts dans les communautés d'origine au niveau des États.

Suivi de l'exécution d'un plan opérationnel de rapatriement commun à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour le Sud-Soudan et les trois zones, conformément aux indicateurs définis, et réalisation d'enquêtes et d'évaluations pour vérifier l'aide reçue par les rapatriés

Oui Des exercices conjoints de suivi ont été menés dans les camps pour personnes déplacées par les membres de l'équipe spéciale de planification concertée pour veiller à ce que les personnes rapatriées bénéficient d'une assistance, avant le départ dans les centres de départ et dans des relais en route, sous forme de denrées alimentaires et autres, d'eau potable et d'accès à des installations d'assainissement, de prestation de soins médicaux et d'une sensibilisation aux dangers posés par les mines.

Des équipes de suivi interinstitutions ont effectué des enquêtes et des évaluations pour vérifier que les personnes rapatriées recevaient bien l'aide à la réintégration dont elles avaient besoin à leur arrivée (par exemple, rations alimentaires pour trois mois, semences et outils agricoles), ainsi que pour déceler les lacunes dans la fourniture des services de base dont les communautés ont besoin dans les secteurs.

Élaboration, mise à jour périodique en fonction des enseignements tirés de l'expérience et suivi d'un plan de rapatriement et de relèvement commun à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales ayant pour objet d'aider les personnes déplacées et les réfugiés à rentrer chez eux au Darfour dans un environnement protégé et d'apporter un appui aux retours librement consentis, si les circonstances le permettent

Non Durant l'exercice à l'examen, la situation au Darfour n'a pas permis le démarrage des opérations de retour.

Mise en œuvre de 57 projets à effet rapide à l'appui du processus de paix, notamment projets humanitaires et réparation d'infrastructures communautaires de base

3 Des projets à effet rapide ont été mis en œuvre à l'appui de la réintégration des personnes rentrées chez elles par le renforcement des capacités, la production de revenus et l'amélioration des infrastructures. Le nombre de projets a été notablement inférieur aux prévisions, du fait de problèmes de logistique et d'accès, liés à des conditions de sécurité très instables.

Réalisation escomptée 4.2 : Désarmement, démobilisation et réintégration des membres des forces et des groupes armés, en tenant compte notamment des besoins particuliers des femmes et des enfants associés à ces groupes, et contrôle et destruction des armes

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.2.1 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale et par le Gouvernement du Sud-Soudan d'un programme global pour la deuxième phase de désarmement, démobilisation et réintégration à la suite de la réduction des forces armées des parties

Objectif atteint. Le plan stratégique national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, adopté par la présidence en novembre 2007, définit les principales étapes et modalités opérationnelles pour la mise en œuvre du programme pluriannuel de désarmement, de

démobilisation et de réintégration, dont le lancement est prévu à la fin de 2008.

Au cours d'une conférence de bailleurs de fonds tenue à Genève le 25 juin 2008, le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et le PNUD ont signé un document définissant un programme pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration pour jusqu'à concurrence de 180 000 ex-combattants et personnes associées (du nord et du sud), qui sera financé à hauteur de 430 millions de dollars sur quatre ans au moyen des fonds alloués aux projets. Ce document énonce aussi des directives précises sur la fourniture d'un appui direct aux participants remplissant les conditions requises, de manière à faciliter leur intégration dans la vie civile.

4.2.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants désarmés et démobilisés, parmi les adultes, les enfants et les membres de groupes spéciaux (femmes et handicapés) (2004/05 : 0; 2005/06 : 688 (0 hommes, 688 enfants, aucun membre de groupes spéciaux); 2006/07 : 112 500 (85 000 hommes, 17 000 enfants, 10 500 membres de groupes spéciaux); 2007/08 : 45 000 adultes)

Il n'a pas été possible d'effectuer le désarmement, la démobilisation et la réintégration de tous les bénéficiaires adultes visés, en raison de l'adoption tardive du plan stratégique national de désarmement, de démobilisation et de réintégration (en novembre 2007) ainsi que du document relatif au projet pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration (en juin 2008). Néanmoins, 277 enfants associés à des forces armées ou groupes armés ont été démobilisés et 88 d'entre eux ont pu réintégrer leur famille, tandis que des recherches étaient menées pour tenter de localiser les familles des 189 autres. Depuis 2005, 1 300 enfants ont été démobilisés et ont réintégré leur famille.

En outre, 50 000 bénéficiaires potentiels (25 000 du nord et 25 000 du sud) se sont préinscrits pour la démobilisation, qui doit débiter au quatrième trimestre de 2008.

4.2.3 Augmentation du nombre total d'ex-combattants participant à la réintégration, parmi les adultes, les enfants et les membres de groupes spéciaux (femmes et handicapés) (2004/05 : 0; 2005/06 : 688 (aucun adulte, 688 enfants, aucun membre de groupes spéciaux); 2006/07 : 45 000 (22 500 adultes, 17 000 enfants, 5 500 membres de groupes spéciaux); 2007/08 : 12 000 adultes)

Le retard intervenu dans le désarmement et la démobilisation des 50 000 bénéficiaires préinscrits a des incidences préjudiciables sur les programmes de réintégration, dont le démarrage était censé intervenir six mois après la fin de la démobilisation.

Parmi les 1 300 enfants démobilisés qui étaient associés à des groupes armés (du Nord-Soudan et du Sud-Soudan), 600 suivent des programmes de réintégration.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Conseils sur les politiques et les opérations offerts dans le cadre de réunions trimestrielles avec le Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et les commissions de désarmement, démobilisation et réintégration du Nord-Soudan et	Oui	Les activités suivantes ont été facilitées : Quatre réunions mixtes de coordination avec les commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le PNUD et la communauté des donateurs ont permis d'examiner les plans

du Sud-Soudan, en collaboration avec les organismes partenaires (notamment la Banque mondiale), concernant la mise en œuvre de programmes nationaux, en particulier les critères de participation et préinscription au processus de désarmement, démobilisation et réintégration, l'élaboration et la mise en place de systèmes de gestion de l'information à l'appui du processus, les programmes de sensibilisation et d'orientation pour les ex-combattants; les questions relatives au cantonnement; et l'établissement de budgets à l'appui des activités de réintégration

conjointes et les modalités de mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration au Soudan. De ce fait, les participants sont convenus de l'objectif de désarmement, démobilisation et réintégration de 180 000 ex-combattants et du financement au titre des projets d'un montant de 430 millions s'échelonnant sur quatre ans, ainsi que des catégories de bénéficiaires concernés.

Une réunion avec le Conseil national de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, qui a abouti à ce que le Gouvernement d'unité nationale s'engage à créer un comité de planification du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, chargé d'élaborer des plans opérationnels conjoints pour soumission.

Participation à une table ronde sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration organisée à Khartoum par le Conseil national de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Celle-ci a abouti à un accord sur l'objectif de 180 000 ex-combattants et personnes associées (du nord et du sud) et sur le budget d'un montant de 430 millions de dollars s'échelonnant sur quatre ans, provenant des fonds alloués aux projets.

Au Consortium de donateurs pour le Soudan qui s'est tenu à Oslo en mai 2008, l'Organisation des Nations Unies, les partenaires nationaux et les représentants des donateurs sont convenus qu'il faudrait consacrer environ 110 millions de dollars aux activités de réintégration afin de lancer le désarmement et la démobilisation ainsi que pour réduire au maximum le décalage entre les phases de désarmement et démobilisation et le démarrage des activités de réintégration.

4 réunions avec le Comité directeur responsable du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration afin de coordonner l'application du programme relatif à ces activités, en particulier dans ses rapports avec la protection, les droits de l'homme et le retour et la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés

8 Réunions du Comité directeur responsable du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration : conseils pratiques pour la participation de l'Organisation des Nations Unies aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration au Soudan; apports coordonnés de l'Organisation des Nations Unies au plan stratégique national de désarmement, de démobilisation et de

Désarmement, démobilisation et réinsertion de soldats acceptant librement d'être démobilisés (dont le nombre pourrait atteindre 45 000), moyennant notamment la prestation de services tels que l'alimentation, l'habillement, l'éducation civique, les soins médicaux, l'établissement de profils et l'orientation, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, le versement d'indemnités de transition et la fourniture de matériel didactique, et appui à la réintégration de ces personnes dans leur communauté d'origine

Organisation de réunions trimestrielles dans le Nord-Soudan et le Sud-Soudan avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux afin d'examiner l'avancement du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et de mobiliser un appui international en faveur des éléments du programme national qui restent à accomplir

réintégration et au document relatif au projet pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration, et définition du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement relatif au programme de désarmement, démobilisation et réintégration au Soudan

Non Il n'a pas été possible d'effectuer le désarmement, la démobilisation et la réintégration de tous les bénéficiaires adultes visés, en raison de l'adoption tardive du plan stratégique national de désarmement, de démobilisation et de réintégration (en novembre 2007) et du document relatif au projet pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration (en juin 2008).

Cependant, 50 000 bénéficiaires potentiels (25 000 du nord et 25 000 du sud) se sont préinscrits pour la démobilisation, qui doit débiter au quatrième trimestre de 2008.

L'Organisation des Nations Unies a entamé des consultations avec les commissions du Nord-Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, au sujet des modalités de distribution, de denrées alimentaires ou autres et sur les versements en espèces. Ces échanges ont également permis de définir les conditions de transport et de distribution, dans les camps de démobilisation prévus, des produits non alimentaires récemment achetés.

Oui Nord-Soudan :

5 exposés ont été présentés à des représentants du Ministère du développement international du Royaume-Uni, de la Commission européenne, des ambassades de l'Allemagne, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède, et de l'Agency for International Development, pour les informer de l'état d'avancement du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et mobiliser un appui international en sa faveur.

Des réunions ont été tenues chaque semaine ou tous les 15 jours pour consulter les représentants des donateurs (Ministère du développement international du Royaume-Uni, Commission européenne, Allemagne, Japon et

Organisation de stages de remise à niveau pour 30 agents de changement (de la SPLA et des organisations non gouvernementales locales) formés précédemment par la MINUS à l'appui de la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration du Sud-Soudan, afin de favoriser l'intégration des questions relatives au VIH/sida dans le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration

Pays-Bas) au sujet des modalités de gestion du programme et de son financement.

14 exposés ont été présentés à des représentants du Bureau conjoint des donateurs, du Ministère du développement international du Royaume-Uni, du Département d'État des États-Unis, et de l'Allemagne, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, du Japon, de la Norvège et de la Suède. Ces réunions d'information sur l'état d'avancement des activités ont aidé les parties à mobiliser un appui international au volet réintégration du programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

Oui En collaboration avec la Commission du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission sur le sida, la MINUS a organisé 9 ateliers pour 90 participants issus de l'Armée populaire de libération du Soudan, des Forces armées soudanaises, du HCR, d'unités mixtes intégrées, de l'association « People Living with HIV », d'organisations non gouvernementales, du Ministère de la santé et de la Commission pour les secours et pour la reconstruction du Sud-Soudan. Certains de ces ateliers ont permis de mettre à l'essai au préalable le manuel de formation de formateurs et les stages de remise à niveau, de manière à favoriser l'intégration des questions relatives au VIH/sida dans le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration.

Réalisation escomptée 4.3 : Relèvement et restauration équitables des communautés dans tout le Soudan

Indicateurs de succès prévus

4.3.1 Portefeuille du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (au niveau national et à celui du Sud-Soudan) reflétant une répartition globale des dépenses selon laquelle deux tiers des ressources proviennent du Gouvernement et un tiers provient des donateurs, comme convenu dans le cadre de la Mission d'évaluation conjointe (2005/06 : 60 % Gouvernement, 40 % Fonds d'affectation spéciale; 2006/07 : 60 % Gouvernement, 40 % Fonds d'affectation spéciale; 2007/08 : 66 % Gouvernement, 33 % Fonds d'affectation spéciale)

Indicateurs de succès effectifs

L'équilibre visé entre les ressources provenant du Gouvernement (deux tiers) et celles provenant des donateurs (un tiers) n'a pas été tout à fait atteint. Le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan ont dit souhaiter revoir cette proportion, et un dialogue a été engagé avec les donateurs.

4.3.2 Réalisation des objectifs globaux définis dans le volume 2 du rapport de la Mission d'évaluation conjointe

Le Consortium pour le Soudan s'est réuni afin d'examiner les objectifs arrêtés par la Mission d'évaluation conjointe. Il en est ressorti que les objectifs économiques avaient pour l'essentiel été atteints, en dépit du fait que la dette extérieure demeurait très importante et que l'économie restait fortement tributaire des ressources pétrolières. Le Consortium a constaté que l'instauration de la paix et l'amélioration de la prestation des services de base avaient permis de faire de gros progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, progrès qui restaient cependant inégaux selon les secteurs et les zones géographiques.

4.3.3 Réalisation des objectifs fixés pour 2007 en ce qui concerne le transfert régulier aux budgets des États de ressources des budgets centraux du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan

Le budget du Gouvernement d'unité nationale pour 2007 a été approuvé par l'Assemblée nationale, mais des groupes parlementaires ont rejeté plusieurs de ses rubriques, notamment l'ouverture de crédits excessifs au titre de l'administration centrale (61,9 %), au détriment des États.

Le budget du Gouvernement du Sud-Soudan pour 2007 (1,48 milliard de dollars) a été approuvé alors qu'il est resté fortement centralisé, puisque plus de 90 % des crédits ouverts l'ont été au titre du Gouvernement lui-même, les transferts aux budgets des États s'élevant au total à 114,2 millions de dollars.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Appui à la coordination des mesures prises par les donateurs, notamment à la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour financer le relèvement et le développement du pays; fourniture d'informations sur les besoins en matière de relèvement et de reconstruction; organisation de conférences de donateurs et participation des donateurs aux réunions de coordination (notamment celles organisées par le Consortium pour le Soudan); et suivi financier de celles de leurs contributions destinées aux organismes s'occupant du relèvement et de la reconstruction et au Gouvernement du Sud-Soudan	Oui	La Mission a participé aux préparatifs de la troisième réunion du Consortium pour le Soudan, tenue en mai 2008, notamment en coordonnant l'action de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, des donateurs et des organisations non gouvernementales. Elle a aidé le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan à établir le rapport qu'ils devaient présenter au Consortium. Au total, 45 pays et organisations internationales ont pris part à la réunion du Consortium, tenue au niveau ministériel. Ils ont examiné la suite donnée aux engagements pris pour 2005-2007 au titre de l'Accord de paix global et à l'issue de la Mission d'évaluation conjointe, et arrêté les priorités en matière de relèvement et de développement pour la seconde moitié de la période de transition (2008-2011). Les donateurs se sont engagés à verser des contributions s'élevant à 4,8 milliards de dollars pour 2008-2011, globalement réparties comme suit : 1,5 milliard

de dollars au titre de l'aide humanitaire, 1,8 milliard de dollars au titre du relèvement et du développement, et 1,5 milliard de dollars de contributions sans affectation particulière.

Créé en avril 2008, le Fonds pour le relèvement du Sud-Soudan a été lancé à l'occasion de la réunion du Consortium pour le Soudan. Il a pour objet d'appuyer les mesures prises en faveur du relèvement du Sud-Soudan, et des annonces de contributions d'un montant de 100 millions de dollars environ ont été reçues.

Le Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour a été lancé en octobre 2007 pour appuyer la mise en œuvre d'activités de base devant contribuer au relèvement du Darfour. Des contributions s'élevant à 2,5 millions de dollars ont été versées par les bailleurs de fonds, sur les 24 millions de dollars annoncés.

En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, établissement du plan de travail annuel du système des Nations Unies pour le Soudan, notamment suivi de son application, compte tenu des objectifs de relèvement et de développement correspondants; et révision de ses dispositions en fonction des nouvelles évaluations des besoins ou d'exigences liées à l'application de l'Accord de paix global et de l'Accord de paix pour le Darfour

Oui L'équipe de pays des Nations Unies a établi et approuvé en décembre 2007 le plan de travail pour 2008 du système des Nations Unies et de ses partenaires pour le Soudan. Les crédits demandés s'élevaient au total à 2 milliards 290 millions de dollars, dont 1,8 milliard de dollars au titre de l'aide humanitaire, 686 millions de dollars au titre du relèvement accéléré et 425 millions de dollars au titre du relèvement et du développement. Pendant la période considérée, 1 milliard 150 millions de dollars ont été reçus.

Le plan de travail accorde davantage d'importance à la planification de la transition, et l'institution d'une rubrique concernant le relèvement accéléré montre qu'il est désormais axé sur des objectifs à long terme en matière de relèvement. L'examen de fin d'année du plan de travail pour 2007 et l'examen semestriel du plan de travail pour 2008 ont été effectués. Le premier a révélé que malgré les difficultés qui continuaient d'exister au Soudan, d'importantes mesures avaient été prises pour promouvoir la paix dans le pays.

Grâce à la paix et à la stabilité relatives qui règnent dans la majeure partie du Soudan (à l'exception du Darfour), les interventions sur le terrain ont été plus efficaces. Le réseau routier a été remis en état sur plus de 3 500 km et déminé sur plus de 1 000 km. L'accès aux régions reculées s'est amélioré, ce qui a permis de

Formulation d'orientations générales en matière de relèvement et de développement destinées au Gouvernement d'unité nationale, au Gouvernement du Sud-Soudan, aux donateurs, aux autres acteurs du développement, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales

Formulation de directives stratégiques et d'orientations générales destinées à toutes les parties prenantes, dans le cadre de réunions du Comité de contrôle du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et de réunions hebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies, afin de veiller à la cohérence entre le plan de travail du système des Nations Unies pour 2007 et les activités de la Mission d'évaluation conjointe

mettre en œuvre plus efficacement les programmes concernant l'approvisionnement en eau et la prestation de services dans les domaines de l'enseignement et de la santé.

Au Darfour, près de 3 millions de personnes ont reçu de la nourriture et des articles non alimentaires et bénéficié de consultations médicales. Il ressort de l'examen semestriel du plan de travail pour 2008 que l'exécution des programmes concernant la construction de routes, le déminage, la vaccination et la formation des enseignants, des avocats, des policiers et des agents de l'État progresse.

Oui Des orientations générales concernant le relèvement et le développement du Sud-Soudan et des trois zones ont été communiquées à l'occasion de réunions mensuelles avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, les donateurs et les autres acteurs du développement.

Oui La Mission a participé à trois réunions du Comité de contrôle du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs organisées à l'échelon national et à trois de ses réunions au Sud-Soudan, et elle a fixé des directives stratégiques et des orientations générales visant à améliorer le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale.

Lors de réunions hebdomadaires, l'équipe de pays des Nations Unies a préparé les réunions du Comité de contrôle et en a examiné les résultats afin de veiller à ce qu'une stratégie commune soit exécutée vis-à-vis du Fonds d'affectation spéciale.

La première phase de l'utilisation des fonds d'affectation spéciale multidonateurs s'achève et les donateurs, les administrations et les parties prenantes sont en train d'élaborer la stratégie qui sera exécutée pendant la prochaine phase. Les principales questions à l'ordre du jour sont les suivantes : la spécialisation éventuelle des fonds d'affectation spéciale, en fonction des secteurs prioritaires; la modification possible de la répartition des contributions entre les pouvoirs publics et les donateurs; et la simplification des procédures visant à faciliter les décaissements.

Grâce à la participation du Comité de contrôle, la mise en œuvre des projets financés au titre du plan de travail du système des Nations Unies et du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs a pu faire l'objet d'un suivi et être coordonnée.

Réalisation escomptée 4.4 : Les civils soudanais n'ont plus peur d'être attaqués ou victimes d'exactions et les personnes déplacées peuvent rentrer chez elles et y vivre dans un environnement protégé et respectueux des droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.4.1 Signalement de toutes les violations graves de droits civils, notamment les violences sexuelles et sexistes, et suivi des affaires concernées par des commissions établies au niveau des États par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan

Le système devant permettre de signaler systématiquement aux pouvoirs publics les incidents et les agressions, notamment les violences sexuelles et sexistes, n'a pas été mis en place.

4.4.2 Réduction du nombre total de cas signalés d'enrôlement forcé ou volontaire d'enfants dans les forces armées (2006/07 : 960; 2007/08 : 420)

Le nombre de cas signalés d'enfants associés à des forces ou groupes armés a augmenté du fait de la poursuite des campagnes de recrutement menées par des groupes armés au Darfour, dans certains États du Sud-Soudan et dans les trois zones. Pour lutter contre ce problème, les attachés de liaison de l'Unité mixte intégrée ont reçu une formation consacrée aux normes internationales et à la législation nationale, et la Commission militaire mixte de zone et la Commission militaire mixte du cessez-le-feu ont organisé des réunions sur le thème de la protection de l'enfance.

(2006/07 : 960; 2007/08 : 1 424).

4.4.3 Identification, démobilisation et réintégration dans la vie civile de tous les enfants associés aux anciennes parties au conflit

Sur les 1 424 enfants associés à des forces ou groupes armés ayant été répertoriés, 227 seulement ont participé à un programme officiel de démobilisation et de réintégration institué par les Commissions du Sud-Soudan et du Nord-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en raison d'un désaccord d'ordre politique entre ces commissions au sujet du recours à des partenaires opérationnels pour rechercher les familles et assurer le regroupement familial, qui n'a été réglé qu'en mai 2008.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Participation aux groupes de travail interorganisations sur la protection de l'enfance au niveau des États et du pays qui se réunissent au moins une fois par mois, afin de rendre compte systématiquement de toutes les situations où des civils sont confrontés à des violences liées au conflit et à l'instabilité permanente; et contrôle des

Oui Aux échelons national et régional, le Groupe directeur de Khartoum et le Groupe de travail du Sud-Soudan sur la protection, présidés par la MINUS, se sont réunis tous les 15 jours pour évoquer la protection des civils et l'appui technique à apporter aux groupes de travail des États sur la protection, la protection des civils

situations identifiées grâce à un suivi individuel, à des interventions interorganisations ou à la sensibilisation des autorités compétentes

dans les conflits armés et la coordination des mesures prises par la MINUS et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies et de leurs activités de sensibilisation s'agissant de l'appui apporté aux opérations par le Comité pour l'éradication des enlèvements de femmes et d'enfants. Le Groupe de travail du Sud-Soudan pour la protection de l'enfance, que préside le Ministère de l'égalité des sexes, de la protection sociale et des affaires religieuses du Gouvernement du Sud-Soudan, s'est quant à lui réuni chaque semestre pour évoquer la protection de l'enfance. C'est ainsi que le Groupe de travail du Sud-Soudan sur la violence sexiste a vu le jour en juin 2008. Il est présidé par le Fonds des Nations Unies pour la population et la Direction nationale de l'égalité des sexes du Ministère de l'égalité des sexes, de la protection sociale et des affaires religieuses.

Aux échelons des États et des comtés, 25 réunions du Groupe de travail sur la protection ont été organisées, sous la présidence de la MINUS et du Haut-Commissariat pour les réfugiés, sur les questions de la protection des civils dans les conflits armés, notamment les violations, la prise en charge des victimes et les activités de sensibilisation menées conjointement auprès de l'administration locale, de l'armée et des forces de police relevant du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan.

Trois groupes de travail sur la protection de l'enfance, que préside l'UNICEF, se sont réunis tous les 15 jours au Darfour, au niveau des États. Sept groupes de travail présidés par le Conseil de la protection de l'enfance au Nord-Soudan et cinq autres présidés par le Ministère du développement social du Sud-Soudan se sont réunis chaque mois pour examiner la question de la protection de l'enfance, en vue de sensibiliser l'opinion aux violations commises et de définir des mesures de suivi, dans le cadre notamment de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. En conséquence, l'Assemblée nationale a adopté en juin 2008 le projet de loi portant création du Conseil national de la protection de l'enfance.

Au niveau des États, trois groupes de travail se sont réunis à 24 reprises au Darfour pour évoquer les violences sexuelles et sexistes, y

Échange d'informations sur les problèmes de protection, par le biais de contacts réguliers avec l'Union africaine dans les États du Darfour et à Khartoum, afin de favoriser la coordination de l'action menée par la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies

Protection, par les forces de maintien de la paix, des civils immédiatement menacés de violences physiques

Recensement, investigation et analyse des affaires d'enlèvement ou de traite de civils et participation au règlement de ces affaires en servant au mieux les intérêts des victimes, grâce à la sensibilisation des autorités et du réseau d'organisations d'action sociale et à la coopération avec celles-ci, et par le biais de démarches auprès des institutions judiciaires et de sécurité, notamment celles créées par l'Accord de paix global

compris la prise en charge des victimes et les mesures de sensibilisation à mettre en œuvre avec le Ministère de la justice du Gouvernement d'unité nationale. En mai 2008, un groupe de travail chargé de la violence sexiste a été établi à Kadugli pour s'occuper des mêmes questions.

Oui Des réunions ont été organisées ponctuellement avec les hauts responsables de la MUAS à Khartoum et au Darfour au sujet des problèmes de protection et des violations commises dans les zones d'opérations de la MUAS, et les participants ont recommandé des interventions et des stratégies pour assurer la sécurité et la protection des civils, notamment l'établissement de directives générales destinées aux patrouilles de contrôle chargées de protéger les ramasseuses de bois et la multiplication des patrouilles dans les zones concernées.

Au mois de janvier 2008, la MINUS continuait d'apporter son concours à la MINUAD, y compris un appui technique à la planification stratégique, en répertoriant les zones dans lesquelles des bases d'opération et des postes de police supplémentaires devaient être établis à titre prioritaire pour améliorer la protection.

Oui La protection a été assurée par des patrouilles militaires et grâce aux mécanismes qui avaient été mis en place pour surveiller la situation sur le plan de la sécurité et communiquer des informations à ce sujet pendant la crise survenue à Abyei.

Oui 322 affaires d'enlèvement d'enfants ont été recensées, investiguées et analysées. Elles s'inscrivaient pour la plupart dans le cadre de violences interethniques. L'analyse a notamment permis de déterminer quelles étaient les zones à haut risque et quels groupes avaient perpétré les enlèvements (souvent en lien avec le vol de bétail). Des stratégies de sensibilisation, notamment des réunions sur la paix organisées avec les responsables locaux et des stages de formation aux normes de protection de l'enfance organisés au niveau local, ont été élaborées pour empêcher le rapt d'enfants.

En coopération avec l'UNICEF, un appui technique a été apporté au Comité pour l'éradication des enlèvements de femmes et d'enfants afin de l'aider à retrouver 400 femmes et enfants Dinka qui avaient été enlevés dans les années 80 et à favoriser leur rapatriement et

Communication aux institutions de contrôle du cessez-le-feu, notamment la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et la Commission militaire mixte de zone, de rapports fondés sur des observations factuelles concernant les violations commises s'agissant de la protection des civils

Organisation, en collaboration avec les organismes humanitaires, de 50 ateliers et autres activités de formation à l'intention des autorités du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan dans les trois États du Darfour et au Sud-Soudan, afin de les inciter à s'acquitter pleinement de la responsabilité qui leur incombe au premier chef en ce qui concerne la nécessité de protéger les enfants contre l'enrôlement et d'autres violations graves

Établissement de rapports hebdomadaires, mensuels et spéciaux sur les conditions de sécurité et les principaux problèmes de protection au Darfour et au Sud-Soudan, à l'intention des institutions gouvernementales et judiciaires, et suivi des actions connexes

leur réintégration. Le personnel du Comité à Khartoum et à Ed-Damazin a reçu des orientations techniques concernant les normes minimales à respecter en matière de rapatriement.

Oui La Commission militaire mixte du cessez-le-feu a examiné le problème du recrutement d'enfants par des forces ou groupes armés lors de ses réunions à Djouba, et elle a entrepris d'inciter les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan à renoncer à de telles pratiques.

Oui Fait :

40 sessions de formation sur la protection de l'enfance, les enfants associés aux forces et groupes armés et la justice pour mineurs ont été organisées à l'intention de 479 participants appartenant au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan, aux autorités du pays et des États et à l'administration locale, notamment des travailleurs sociaux, des enseignants, des membres de la société civile et des responsables d'organisations non gouvernementales.

10 ateliers ont été organisés sur le thème de la protection de l'enfance, y compris la libération des victimes d'enlèvements et les activités liées au rapatriement et à la réintégration, le suivi et le signalement des violations graves des droits des enfants, et la justice pour mineurs, à l'intention de 479 représentants des Forces armées soudanaises, de l'Armée populaire de libération du Soudan, du Comité pour l'éradication des enlèvements de femmes et d'enfants, de chefs de tribu, de travailleurs sociaux, de pairs éducateurs chargés du VIH/sida, de membres des partis politiques et des assemblées législatives de divers États, d'organisations de la société civile, de l'administration locale, du Département de la police du Ministère de l'intérieur, du Procureur général, du Ministère de l'égalité des sexes, de la protection sociale et des affaires religieuses et du Ministère de la justice, ainsi que d'enseignants.

Oui Des réunions de synthèse hebdomadaires ont été organisées sur l'évolution de la situation en matière d'atteintes à la protection générale et à la protection des enfants, avec la participation de l'équipe de pays des Nations Unies, de donateurs, d'organisations non gouvernementales, de la MUAS et de la

Recensement, vérification et renvoi devant les autorités compétentes des cas d'enfants associés aux groupes armés et dont il faut faciliter le regroupement familial ou la réintégration, ainsi que des cas d'enrôlement d'enfants et d'enfants victimes de sévices, agressés ou tués dans le contexte du conflit armé

Organisation de 60 enquêtes ou évaluations sur le terrain concernant des violations graves des droits de l'enfant et des exactions commises contre les civils dans les zones du pays touchées par le conflit et coordination, par l'intermédiaire des groupes de travail interorganisations sur la protection, des interventions auprès des autorités visant à promouvoir la responsabilisation des autorités concernées et la prise de mesures préventives et correctives

Surveillance des mécanismes de protection des enfants dans les conflits armés et de protection des civils et présentation de rapports sur la question au Conseil de sécurité et aux États Membres en général, conformément aux résolutions du Conseil, notamment sa résolution 1612 (2005), et aux résolutions en vertu desquelles des rapports périodiques sur la crise au Darfour et le Soudan doivent être présentés au Secrétaire général

MINUAD, afin de sensibiliser l'opinion aux violations commises, d'assurer un suivi, d'intervenir et d'organiser des campagnes de communication.

Non 1 424 enfants associés à des forces ou groupes armés ont été répertoriés, dont 227 ont été démobilisés et réintégrés; les forces de police locales et le Ministère de la protection sociale ont assuré le suivi de 186 affaires de meurtre ou d'atteintes à l'intégrité physique d'enfants et de 165 affaires concernant des enfants qui auraient été victimes d'abus sexuels.

225 Missions d'évaluation menées sur le terrain. À cette occasion, on a enquêté sur 709 affaires concernant des violations, dont environ 170 ont été réglées. Les besoins et les lacunes en matière de protection ont été répertoriés et contrôlés, et des recommandations concernant les mesures à prendre pour donner suite aux affaires d'exploitation et d'abus sexuels ont été formulées à l'intention des Ministères de la justice du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan et d'autres parties au conflit, y compris les forces de police locales.

De ce fait, les informations disponibles concernant les violations graves ont pu être communiquées aux forces de police locales du Nord-Soudan et du Sud-Soudan, aux Ministères de la justice, au Procureur général, à l'Armée populaire de libération du Soudan et aux Forces armées soudanaises ainsi qu'aux commissaires de comté, et des réunions consacrées à l'obligation de protéger les civils ont été organisées à l'intention des responsables de l'administration locale, du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, ainsi que des commandants de l'Armée populaire de libération du Soudan et des Forces armées soudanaises, des services de police du Nord-Soudan et du Sud-Soudan et d'autres groupes armés au Darfour.

Oui Un appui technique a été offert à l'Équipe spéciale de surveillance et d'information dans le cadre de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, à l'occasion de réunions présidées conjointement par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et des représentants de l'UNICEF. Cet appui concernait notamment l'élaboration

du deuxième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Soudan (S/2007/520).

Le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés a fait siennes certaines recommandations qui figuraient dans ce rapport et auxquelles les parties devaient donner suite. Ainsi :

- Cinq rapports sur les violations graves commises à l'encontre des enfants au Soudan ont été présentés au Groupe de travail;
- L'Équipe spéciale de surveillance et d'information a adopté des règles se rapportant aux responsabilités en matière de contrôle et de communication de l'information incombant à la MINUS, à l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan s'agissant de certaines violations graves des droits des enfants;
- Le Groupe de travail a prôné la mise en place avec le Gouvernement d'unité nationale d'un mécanisme d'échange d'informations et d'intervention, ce qui a donné lieu à la création en février 2008 du Comité mixte Gouvernement d'unité nationale/ONU sur les enfants et les conflits armés (présidé par le Ministre de la protection sociale).

Composante 5 : Appui

37. Les tableaux de la composante d'appui faisaient apparaître le travail du Groupe de la déontologie et de la discipline du Groupe de la lutte contre le VIH/sida, du Service de la sécurité et de la sûreté, de la Division de l'appui aux missions, et de l'Équipe de lutte antimines. Au cours de la période considérée, cette composante a servi, en collaboration étroite avec les unités fonctionnelles de la mission, l'Union africaine, l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation pour le Darfour, l'Équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD, et les autres opérations régionales de maintien de la paix, à assurer l'appui administratif et logistique dans un environnement extrêmement fluctuant, caractérisé par les problèmes logistiques ardues, des conditions de vie et de travail très difficiles, et des moyens limités dans des domaines critiques, génie et achats notamment.

38. Durant la période considérée, la MINUS a assuré un appui financier et logistique à l'Union africaine et à l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation pour le Darfour, grâce à la réalisation du module d'appui renforcé transféré à la MINUAD. Cela a retenti sur les opérations de la Mission, du personnel et des matériels ayant été prélevés des opérations Nord-Sud pour la création de la MINUAD. En conséquence, les projets prioritaires de la mission ont été revus,

l'appui allant aux projets prioritaires nouveaux, de sorte que certains projets prévus dans le budget ont été retardés, par exemple la construction des locaux d'hébergement du personnel dans les secteurs et dans les ports d'amarrage. Néanmoins, on a réussi à réduire les taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international comme sur le plan national, et à augmenter le nombre de sites de la zone de la Mission où celle-ci assure elle-même le service des aéronefs.

39. La MINUS a continué à travailler conjointement avec la MINUAD dans les domaines d'appui commun, notamment en partageant les matériels d'aviation et coordonnant les activités de contrôle des mouvements, en menant des activités conjointes d'achats, et en co-implantant le personnel, ce qui a permis plus d'efficacité opérationnelle et des gains de productivité. Pour définir les modalités de prestation des services communs et de l'appui, et explorer des initiatives d'amélioration de la coordination procédant des enseignements de l'expérience, la MINUS et la MINUAD ont signé en juillet 2008 un mémorandum d'accord.

40. En coordination avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), la MINUS a également assuré un appui logistique au processus de paix entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur au Sud-Soudan.

Réalisation escomptée 5.1 : Fourniture à la mission d'un appui effectif et efficace sur les plans logistiques et administratifs et en matière de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.1.1 Augmenter la proportion de fret transporté par surface par rapport au transport par voie aérienne pour la porter de 10 % du volume total du fret transporté par ce mode en 2005/06 à 25 % en 2006/07 et à 35 % en 2007/08

Objectif atteint. Les transports de fret pour trois exercices financiers s'établissent comme suit :

2005/06 : transport aérien – 7,5 millions de kg, transport de surface – 13,2 millions de kg;

2006/07 : transport aérien – 10,6 millions de kg, transport de surface – 26,8 millions de kg;

2007/08 : transport aérien – 9,5 millions de kg, transport de surface – 29,1 millions de kg

(2005/06 : 63 %; 2006/07 : 72 %; 2007/08 : 75 %)

5.1.2 Augmenter le nombre de sites de la zone de la Mission où celle-ci assure elle-même le service des aéronefs (2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 4)

Objectif atteint. La MINUS a assuré elle-même le service de ses aéronefs sur 5 sites au cours de la période considérée : Wau, Ed-Damazin, Malakal, Kadugli et Djouba.

(2005/06 : 0; 2006/07 : 4; 2007/08 : 5)

5.1.3 Augmenter le taux d'entretien préventif du matériel informatique (2005/06 : 10 %; 2006/07 : 25 %; 2007/08 : 50 %)

Objectif non atteint. L'entretien préventif a été consacré aux catégories d'avoirs auxquelles il est le plus utile (imprimantes, blocs universels d'alimentation...)

5.1.4 Augmenter le nombre du personnel civil habitant des structures permanentes dans des camps d'hébergement mis à disposition par l'Organisation des Nations Unies dans des sites de quartiers généraux de secteur (2007/08 : 30 %; 2008/09 : 60 %; 2009/10 : 100 %)

Objectif non atteint. Il n'a pas été mis en place de structures permanentes pour le personnel civil au cours de la période considérée, la Mission ayant dû modifier les priorités de son programme de construction pour réaliser de nouveaux projets prioritaires tels que le déménagement du quartier général régional et de secteur de Djouba, et utiliser des matériaux pour appuyer la mise en place de la MINUAD. Le déménagement du quartier général régional et de secteur de Djouba a été motivé par des considérations de sécurité, et par le fait que le Gouvernement du Sud-Soudan prévoyait d'agrandir l'aéroport sur les sites de Djouba où était la Mission

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Amélioration des services

Examen des besoins de la Mission en matière de transport, y compris mise en œuvre d'une stratégie de transport intégré

Oui On a pris en compte pour l'examen des besoins de la Mission en matière de transport des capacités de transport correspondant au matériel appartenant aux contingents, de sorte que la flotte a été reconfigurée pour répondre aux nécessités opérationnelles nouvelles

Suite à cet examen, certains véhicules inscrits au budget de 2007/08 n'ont pas été achetés. Les fonds ont servi à acheter des véhicules répondant aux nouvelles priorités opérationnelles, dont 8 autocars pour le transport de personnel appuyant le programme de désarmement, démobilisation et réintégration qui devait démarrer en 2008/09, 2 véhicules de transport logistique, 1 tracteur routier et 5 systèmes de chargement palettisés Renault, permettant d'augmenter les moyens de transport à grande distance de la Mission, et 2 camions pour l'enlèvement de véhicules augmentant les moyens dont dispose pour cela la Mission

L'examen a mis en évidence par ailleurs des véhicules dont la Mission n'avait plus besoin, qui ont donc été déclarés matériel excédentaire et transférés à d'autres missions de maintien de la paix

Introduction de méthodes améliorées d'entretien du matériel informatique par l'adoption de procédés d'entretien préventif

Des procédés d'entretien préventif ont été mis en place pour le matériel informatique :

3 760 Ordinateurs de bureau

1 311 Ordinateurs portables

	817 Imprimantes en réseau
	4 500 Blocs universels d'alimentation
	L'entretien préventif a été consacré surtout aux catégories d'avoirs auxquelles il est le plus utile (imprimantes, blocs universels d'alimentation...), en fonction des indicateurs de détérioration à l'usage. Parmi ces indicateurs il y a les batteries qui se détériorent, l'épuisement des cartouches de toner et l'usure des tambours. Un autre gros problème, au Soudan, est la poussière, et l'atelier informatique s'est donc employé à nettoyer le matériel
Première année d'un plan de construction de 3 ans pour remplacer les logements en préfabriqué par des structures permanentes dans les sites de quartiers généraux de secteur	Non Il n'a pas été mis en place de structures permanentes pour le personnel civil pendant la période considérée, car la Mission a dû modifier les priorités de son programme de construction pour exécuter de nouveaux projets prioritaires tels que le déménagement du bureau de terrain de Djouba, et utiliser les matériaux de construction et le personnel pour appuyer la mise en place de la MINUAD. Le déménagement du quartier général régional et de secteur de Djouba a été motivé par des considérations de sécurité, et par le fait que le Gouvernement du Sud-Soudan prévoyait d'agrandir l'aéroport sur les sites de Djouba où était la Mission
Examen des besoins de la Mission en matière de service des aéronefs, notamment élaboration d'une stratégie à long terme tendant à substituer les prestations par les capacités internes aux services commerciaux lorsque cela est plus économique	Oui Suite à un examen des besoins de la Mission en matière de service des aéronefs, la MINUS a commencé à assurer elle-même ce service à Wau, Ed-Damazin, Malakal, Kadugli et Djouba
Militaires, personnel de police et personnel civil	
Relève et rapatriement d'un effectif moyen de 625 observateurs militaires et de 8 722 militaires, dont 197 officiers d'état-major, 4 996 membres d'unités de soutien et 3 529 membres d'unités de protection de la force	Déploiement, relève et rapatriement en moyenne de :
	579 Observateurs militaires
	184 Officiers d'état-major
	8 536 Membres d'unités de soutien et d'unités de protection de la force
	La Mission a effectué 24 relèves depuis les pays fournissant des troupes et à destination de ces pays

Relève et rapatriement d'un effectif moyen de 715 membres de la Police des Nations Unies	650 membres de la Police des Nations Unies ont été relevés et rapatriés
Vérification périodique du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour un effectif moyen de 8 722 militaires et établissement de rapports périodiques sur la question	Oui A été effectuée 432 Rapports périodiques 148 Rapports trimestriels de vérification portant en moyenne sur le matériel de 8 644 militaires 1 Rapport d'inspection opérationnelle
Fourniture de rations et d'eau à un effectif moyen de 8 722 militaires	8 536 Nombre moyen de militaires à qui des rations ont été fournies 1 020 Nombre moyen de militaires à qui a été fournie de l'eau en bouteille
Administration de 4 610 contrats civils en moyenne (concernant 1 130 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 220 agents recrutés sur le plan national et 260 Volontaires des Nations Unies)	3 467 Nombre moyen de contrats, dont : 802 Pour le personnel recruté sur le plan international 2 423 Pour le personnel recruté sur le plan national 242 Volontaires des Nations Unies
Application d'un programme de déontologie et de discipline (formation, prévention, suivi et recommandations concernant les mesures disciplinaires) destiné à tous les militaires et membres du personnel civil	Oui 1 877 Membres du personnel ont reçu à l'arrivée dans la Mission une formation sur la prévention et la dénonciation de l'exploitation et des abus sexuels, lors de la formation initiale et de réunions d'information Une séance de formation des formateurs a permis à 6 officiers de se former au code de conduite des Nations Unies et aux questions d'exploitation et d'abus sexuels Une grande base de données est tenue à jour pour permettre de fichier, suivre et contrôler les affaires concernant des fautes
Installations et infrastructures	
Entretien de camps permanents pour un effectif moyen de 8 722 militaires et mise en place de bâtiments à usage de bureaux dans 25 sites	Non Des camps de bâtiments préfabriqués ont été mis en place et entretenus dans 25 sites pour environ 8,5 % des militaires. Les camps permanents n'ont pas été entièrement mis en place, les priorités ayant été modifiées pour les projets de construction de la Mission, et les conditions climatiques ayant été défavorables. Des programmes d'entretien sont en place dans tous les sites de la Mission

Entretien dans l'ensemble du pays de 35 puits entièrement équipés, y compris d'installations de traitement des eaux, à l'usage du personnel de la Mission

Mise en place et entretien d'installations d'amarrage pour des péniches à Kosti, Malakal, Melut, Bor et Djouba

Entretien des services de circulation aérienne, des installations de navigation aérienne, des services d'intervention d'urgence et des services d'aérodrome dans six aérodromes de secteur conformément aux normes minimales établies par l'Organisation internationale de l'aviation civile pour les aéroports de catégorie 6 afin de permettre les atterrissages et les décollages aux instruments de jour comme de nuit

Entretien de 9 aérodromes et de 27 zones de pose d'hélicoptères conformément aux règles de vol à vue de façon à permettre les opérations de nuit

Mise en place d'un programme de protection de l'environnement et de systèmes d'évacuation des eaux usées à l'intention de la Mission, y compris de stations compactes pour tous les sites

Mise en place d'une capacité d'exploitation de l'information géographique pour l'exécution de cartes à l'échelle du pays, et utilisation de la base de données constituée pour fournir des images satellite pour la planification et les opérations de

Oui 35 puits ont été entretenus dans 6 secteurs avec 10 installations de traitement des eaux

Non Il n'a pas été mis en place d'installations d'amarrage, la Mission ayant dû modifier ses priorités de construction pour exécuter de nouveaux projets prioritaires, tels que le déménagement du bureau de terrain de Djouba, et utiliser les matériaux de construction et le personnel pour appuyer la mise en place de la MINUAD. Du fait qu'on n'a pas acquis le navire de transport fluvial de marchandises, on a utilisé à l'intérieur du pays, au cours de la période considérée des transports commerciaux, au titre de contrats conclus avec des transporteurs de fret. La Mission a choisi de faire transporter 3 531 tonnes de fret par voie fluviale plutôt que par route, d'où un dépassement des dépenses de fret et dépenses connexes au lieu des frais de transport fluvial

Oui Des services de circulation aérienne, de lutte contre l'incendie, un éclairage d'urgence des pistes et des services météorologiques ont été assurés dans l'ensemble des 6 aérodromes

5 aérodromes de secteur, dont 2 de catégorie 5 (Ed-Damazin et Wau), 1 aérodrome de catégorie 6 (Kadugli) et 2 aérodromes de catégorie 7 (Malakal et Djouba)

Les pistes de Malakam et de Wau ont été clôturées

11 Sites ont été remis en état ou construits, dont 5 aérodromes et 6 zones de pose d'hélicoptères

23 Sites entretenus par la MINUS sont utilisables pour le vol à vue de nuit, dont 8 aérodromes et 15 zones de pose d'hélicoptères

Oui Un programme de protection de l'environnement spécifique à la Mission a été mis en place. Un projet pilote de gestion intégrée des déchets a été conçu et lancé d'abord à Djouba

7 107 Cartes ont été mises au point, ce qui aide à organiser des réunions d'information dans l'ensemble du pays, à déployer les forces, à démarquer les frontières de secteur et d'État, à calculer les distances par route et par transport

secours humanitaire des composantes militaire et civile de la MINUS et d'autres organismes partenaires

aérien, et à réaliser les programmes de sécurité et d'évacuation; des cartes topographiques et thématiques au 1/100 000 et au 1/250 000 ont également été mises au point

- 17 Cartes de sites d'équipes ont été produites à partir d'imagerie satellitaire pour la planification et la sécurité
- 54 Scènes SPOT (résolution : 2 m) ont été traitées à l'appui du programme de démarcation de frontières, y compris dans les zones frontalières du nord et du sud

Les systèmes et les moyens d'information géographique ont été entretenus

Réparation et entretien des infrastructures de transport existantes (9 pistes d'atterrissage et 565 km de route), et de ponts, y compris l'installation de systèmes d'évacuation des eaux de pluie

- 9 Pistes ont été entretenues
- 41 km de routes ont été entretenus. Il y a eu moins de routes entretenues que prévu, les priorités du programme de construction ayant été modifiées pour permettre l'exécution de nouveaux projets prioritaires tels que le déménagement du bureau de terrain de Djouba, et les matériaux de construction ayant servi à appuyer la mise en place de la MINUAD

2 Ponts entretenus

Déminage d'éléments des infrastructures de transport existantes (1 700 km de route), réalisation d'une étude technique de 11 400 km de route par des équipes de levé à l'appui des activités de la Mission et exécution des travaux de déminage humanitaire qui seront nécessaires

- 1 283 km de routes déminées
- 5 000 km de routes ayant fait l'objet d'une étude technique. Les grandes routes ont été vérifiées ou déminées, dont les routes de Djouba à Mundri (pont de Rokon), de Sindiru à Djouba, de Rasolo à Yambio, de Tombura, de Meridi à Yambio, de Belgouha à Takamol et de Singer Nabag à Bulang

8 922 000 m² ont été déminés

- 745 Zones dangereuses ont été déminées dans des régions d'importance et des régions prioritaires pour les tâches prioritaires de la Mission et les tâches humanitaires, autour des grandes agglomérations telles que Djouba, Malakal, Wau, Ed-Damazin, Rumbek, Yei et Kadugli

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 3 000 véhicules, remorques et accessoires appartenant à l'ONU, dont 89 véhicules blindés, par les 10 ateliers situés à Khartoum et dans 6 secteurs

- 2 688 Véhicules, remorques et accessoires appartenant à l'ONU, dont :
- 86 Véhicules blindés, exploités et entretenus par :

Achat de carburant et de lubrifiants pour un parc moyen de 1 718 véhicules appartenant aux contingents

Transports fluviaux

Achat de carburant et de lubrifiants pour 9 patrouilleurs appartenant aux contingents

Transports aériens

Entretien et exploitation de 16 hélicoptères militaires et de 14 hélicoptères civils, et de 16 avions dans 13 sites répartis dans l'ensemble de la zone de la Mission

Achat de carburant et de lubrifiants pour 30 hélicoptères et 16 avions

Transmissions

Exploitation et entretien d'un réseau satellite composé de stations terriennes pivots situées à Khartoum reliées à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie), au Siège de l'ONU à New York et à 26 sites reculés situés dans la zone de la Mission, assurant la transmission de communications vocales, de télécopies et de données vidéo permettant l'organisation de vidéoconférences

Entretien, dans l'ensemble du pays, de 18 salles de radiocommunications assurant des communications HF et VHF au personnel déployé sur le terrain

Exploitation ou entretien d'un réseau de communications radio bidirectionnel VHF et HF, composé de 145 répéteurs, 568 stations fixes, 2 021 radios mobiles (VHF) et de 7 031 postes de radio portatifs (VHF)

9 Ateliers situés à Khartoum, El-Obeid (base logistique), Ed-Damazin, Malakal, Djouba, Kadugli, Wau, Rumbek et Abyei

1 658 Véhicules en moyenne ont été alimentés en carburant

9 Patrouilleurs en moyenne appartenant aux contingents ont été alimentés en carburant

Entretien et exploitation, en moyenne, de :

16 Hélicoptères militaires

11 Hélicoptères civils

14 Avions, dans :

8 Sites

27 Nombre moyen d'hélicoptères alimentés en carburant

14 Nombre moyen d'avions alimentés en carburant

Oui Le réseau satellite a été exploité et entretenu – avec 40 stations terriennes dans 27 sites reculés situés dans la zone de la Mission

19 Salles de radiocommunications sécurisées ont été installées assurant des communications HF et VHF au personnel déployé sur le terrain

63 Répéteurs ont été installés

2 293 Radios mobiles

5 393 Postes de radios portatifs (VHF)

137 Stations fixes

Du fait du déploiement plus important de services de télécommunications de niveau 3, le nombre de stations fixes VHF ou HF nécessaires s'est trouvé réduit. On a déployé moins de répéteurs que prévu faute de sites

	sécurisés utilisables pour des répéteurs à longue portée
Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique permettant de transférer automatiquement les appels dans toute la zone de la Mission, y compris pour 972 téléphones portables	740 Téléphones portables
	927 Téléphones sur réseau satellitaire
	4 508 Postes téléphoniques mis en service à la MINUS
	2 510 Postes téléphoniques mis en service pour le Darfour de juillet à décembre 2007
	Le réseau permet de transférer les appels
Exploitation et entretien de sept systèmes de télécommunications mobiles déployables	7 Systèmes de télécommunications mobiles déployables
Installation de 31 stations d'émissions radiophoniques et de 10 transmetteurs téléguidés et entretien de studios de production d'émissions radiophoniques à Khartoum et à Djouba	Non On n'a pas pu progresser dans le nord du Soudan car l'autorisation d'émettre n'a toujours pas été obtenue
	13 Sites sont opérationnels au Sud-Soudan : à Djouba, Wau, Malakal et Rumbek, capacité d'émission normale (émetteur FM de 5 kW de puissance); à Bor, Torit, Yambio, Yei et Maridi, capacité d'émission normale (émetteur FM de 1 kW de puissance)
	250 réseaux de transmission de faible puissance (250 W) installés à Aweil, Bentiu, Nasser et Melut
	Des studios d'émission conteneurisés à déploiement rapide ont servi à produire et transmettre toutes les émissions depuis Khartoum, solution temporaire tant que les installations d'émission et de production n'ont pas été mises en place
Informatique	
Exploitation et entretien de réseaux locaux, de 280 serveurs, de 3 781 ordinateurs de bureau, de 1 144 ordinateurs portables, de 1 030 imprimantes et de 90 scanners dans 40 sites dans la zone de la Mission, qui sont reliés entre eux et connectés au réseau longue distance de l'ONU	182 Serveurs
	3 760 Ordinateurs de bureau
	1 311 Ordinateurs portables
	817 Imprimantes
	209 Scanneurs (de transmission numérisée)
	40 Sites de la zone de la Mission sont interconnectés et ont accès au réseau longue distance de l'ONU

Services médicaux

Gestion et entretien de 50 infirmeries de niveau I (14 civiles et 36 militaires)

9 Infirmeries de niveau I appartenant à l'ONU. Le nombre en est inférieur aux prévisions, 4 infirmeries de niveau I ayant été transférées au Darfour (à la MINUAD) à compter du 1^{er} janvier 2008

39 Infirmeries de niveau I appartenant aux contingents ont été réparties entre postes médicaux avancés de l'ensemble de la zone de la Mission

Gestion et entretien de quatre centres de consultations de niveau II dans quatre sites (militaires)

4 Centres de consultations de niveau II dans quatre sites (Djouba, Ed-Damazin, Wau et Malakal)

Gestion et entretien d'un centre de consultations de niveau III (militaire)

1 Centre de consultations de niveau III à Kadugli
Des dispositions ont été prises pour 2 centres de consultations civils de niveau III à Khartoum

Entretien des installations et du matériel servant aux évacuations par voie aérienne ou terrestre dans l'ensemble de la zone de la Mission, notamment aux centres médicaux de niveau IV au Caire, à Doubaï, à Nairobi et à Pretoria

Non Il n'y a d'installations de niveau IV qu'à Nairobi

Le nécessaire est en place dans tous les sites de l'ONU pour l'évacuation par voie aérienne ou terrestre depuis l'ensemble de la Mission, y compris vers les installations de niveau IV de Nairobi

Formation de 25 conseillers en matière de VIH/sida et mise en place d'un service de conseils et de dépistage volontaire et confidentiel à l'intention de l'ensemble du personnel déployé dans la zone de la Mission

24 Conseillers ont été formés, et des services confidentiels de conseils et de dépistage mis en place pour l'ensemble du personnel de la Mission

Programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel au VIH/sida, y compris la formation de 300 instructeurs volontaires recrutés parmi le personnel de la Mission, qui assureront la formation continue de leurs collègues dans six secteurs et au Darfour

598 Personnes ont été formées aux conseils sur le VIH/sida pour leurs homologues (540 membres de la MINUS et 58 de la MINUAD)

Promotion de comportements sexuels sans risque au moyen de la distribution à l'ensemble du personnel de préservatifs et de brochures d'information sur le VIH/sida

9 509 Brochures d'information sur le VIH/sida en 11 langues ont été distribuées

Sécurité

Protection rapprochée du chef de la Mission et de certains hauts responsables de la Mission et de personnalités en visite

Oui La protection rapprochée du Chef de la Mission et de certains autres hauts responsables de la Mission et de personnalités en visite a été assurée

Formulation de directives sur la sécurité des logements conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle et, s'il y a lieu, évaluation des conditions de sécurité des sites où sont hébergés 625 observateurs militaires, 197 officiers d'état-major, 715 membres de la Police des Nations Unies, 1 130 membres du personnel recruté sur le plan international et 211 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international

Maintien de la sécurité conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle et respect de ces normes dans tous les nouveaux locaux de la MINUS

Sécurisation, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des entrées et du périmètre de sécurité du quartier général de la Mission (bâtiment Ramsis et complexe du quartier général), de l'entrepôt et de la base aérienne à Khartoum, du bureau de Djouba, de la base de soutien logistique d'El Obeid, des 4 bureaux régionaux et de leurs annexes, des 6 antennes locales et de leurs annexes, des 11 aérodromes et des installations de Port Soudan utilisées pour le contrôle des mouvements des navires, la réception et l'inspection des marchandises et leur dédouanement

Établissement de 250 rapports d'enquête mensuels sur les accidents de la route, les vols ou la perte de biens de la MINUS ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les incidents liés à l'arrestation ou à la détention de membres du personnel, les cas de décès ou de blessure et les cas d'inconduite du personnel des Nations Unies

Réalisation d'évaluations de la sécurité incendie et d'inspections, chaque année et dans tous les locaux, en vue de s'assurer que les normes de sécurité incendie sont respectées, d'examens trimestriels de l'état d'application des recommandations de sécurité incendie et de deux exercices d'évacuation incendie dans tous les locaux de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), ainsi que d'exercices de base de lutte anti-incendie à l'intention de tout le personnel de la sécurité et de 800 personnes relais environ pour les questions de sécurité dans l'ensemble de la Mission

Oui Les directives sur la sécurité des logements conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle ont été mises au point et les conditions de sécurité évaluées selon les besoins

Oui L'évolution des conditions de sécurité a entraîné le changement de phase II à phase III, d'où des paramètres plus stricts, la poursuite des évaluations des risques de sécurité et les mesures en découlant

Oui La sécurisation des accès et des périmètres de tous les sites de la Mission a été assurée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

117 Rapports d'enquête mensuels ont été établis sous forme définitive

Oui Évaluations, inspections et formation assurées dans l'ensemble de la Mission, comme suit :

2 Évaluations de la sécurité incendie

4 Exercices d'évacuation incendie

Oui Formation de mise à niveau en lutte anti-incendie dispensée au personnel de la sécurité

120 Personnes relais formées

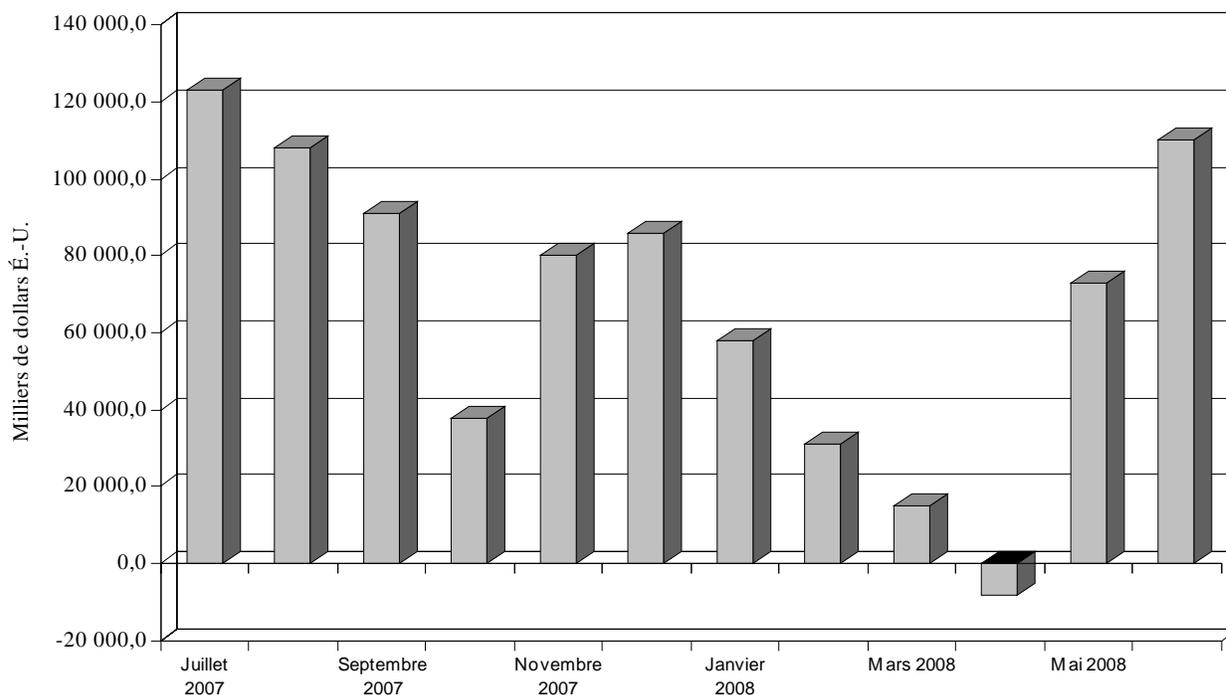
III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.)

Catégorie de dépenses	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Variation	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) + (1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	21 607,3	29 163,7	(7 556,4)	(35,0)
Contingents	222 075,7	217 415,1	4 660,6	2,1
Police des Nations Unies	24 080,8	33 012,6	(8 931,8)	(37,1)
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	267 763,8	279 591,4	(11 827,6)	(4,4)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	108 833,0	124 129,8	(15 296,8)	(14,1)
Personnel recruté sur le plan national	33 348,9	43 946,3	(10 597,4)	(31,8)
Volontaires des Nations Unies	7 495,7	9 938,9	(2 443,2)	(32,6)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 438,2	1 106,8	331,4	23,0
Total partiel	151 115,8	179 121,8	(28 006,0)	(18,5)
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	622,8	194,4	428,4	68,8
Voyages	6 028,8	5 901,5	127,3	2,1
Installations et infrastructures	107 336,2	85 597,7	21 738,5	20,3
Transports terrestres	24 647,1	22 691,4	1 955,7	7,9
Transports aériens	166 973,6	152 774,7	14 198,9	8,5
Transports maritimes ou fluviaux	1 101,4	66,1	1 035,3	94,0
Transmissions	21 734,6	16 446,6	5 288,0	24,3
Informatique	7 689,4	8 836,5	(1 147,1)	(14,9)
Services médicaux	11 584,1	9 311,0	2 273,1	19,6
Matériel spécial	2 874,8	1 835,8	1 039,0	36,1
Fournitures, services et matériel divers	75 804,8	57 090,7	18 714,1	24,7
Projets à effet rapide	1 000,0	999,9	0,1	0,0
Total partiel	427 397,6	361 746,3	65 651,3	15,4
Total brut	846 277,2	820 459,5	25 817,7	3,1
Recettes provenant des contributions du personnel	18 050,4	20 399,0	(2 348,6)	(13,0)
Total net	828 226,8	800 060,5	28 166,3	3,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	846 277,2	820 459,5	25 817,7	3,1

B. Répartition mensuelle des dépenses



41. Les dépenses ont été plus élevées durant les six premiers mois de l'exercice 2007/08, principalement en raison des coûts liés à la mise en place du Dispositif d'appui renforcé, puis elles ont diminué considérablement au cours du second semestre du fait du transfert de responsabilités à la MINUAD et du remboursement de dépenses engagées par la Mission. Le pic atteint durant les deux premiers mois de l'exercice correspond à la prise d'engagements couvrant tout l'exercice, au titre de contrats-cadre et de contrats de durée indéfinie, tandis que celui enregistré pour le dernier mois de l'exercice s'explique par la passation de marchés demeurés en suspens. Les dépenses de la période allant de juillet à septembre 2007 correspondent à plusieurs engagements de longue durée, notamment pour le carburant, les locations d'avions ou d'hélicoptères, les remboursements afférents au personnel et au matériel appartenant aux contingents et la lutte antimine.

C. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	17 612,0
Recettes diverses ou accessoires	680,3
Contributions volontaires en espèces	
Ajustements sur exercices antérieurs	(3,8)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	38 092,9
Total	56 381,4

D. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Matériel majeur	
Contingents	39 677,0
Total partiel	39 677,0
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures.	17 880,2
Transmissions.	7 364,1
Services médicaux.	7 131,8
Matériel spécial	1 835,8
Total partiel	34 211,9
Total	73 888,9

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,6	24 mars 2005	–
Usage opérationnel intensif	3,8	24 mars 2005	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,3	24 mars 2005	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 3,0		

IV. Analyse des variations¹

	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	(7 556,4) (35 %)

42. La hausse des dépenses par rapport aux prévisions s'explique principalement par deux augmentations du montant de l'indemnité de subsistance (missions), qui est passée de 172 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 108 dollars après 30 jours à 188 dollars pour les 30 premiers jours et à 136 dollars après 30 jours. Par ailleurs, alors que le budget prévoyait que la Mission hébergerait 624 observateurs militaires par mois, chacun recevant donc l'indemnité de subsistance (missions) au taux réduit de 78 dollars, elle n'en a hébergé en moyenne que 79 par mois, soit 12,6 % du nombre prévu. L'indemnité de subsistance (missions) a donc été payée au taux intégral aux autres observateurs militaires hébergés dans des logements privés.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Sont analysées les variations (augmentation ou diminution) d'au moins 5 % ou 100 000 dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Contingents	4 660,6	2,1 %

43. Le solde inutilisé s'explique principalement par des montants moins importants que prévu pour les remboursements versés aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel appartenant aux contingents et des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. De plus, conformément à la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2007 et qui a modifié les arrangements applicables aux officiers d'état-major, ceux-ci perçoivent, depuis le 1^{er} juillet 2007, des indemnités de subsistance (missions) qui leur sont versées directement et remplacent les remboursements aux pays fournisseurs de contingents. Ceci a eu pour effet de diminuer les dépenses encourues au titre du remboursement des dépenses des contingents au taux standard, de l'indemnité de permission, de l'indemnité journalière et des rations, et d'augmenter les montants versés au titre de l'indemnité de subsistance (missions). Enfin, bien que les services de restauration pour les spécialistes des transmissions et la police militaire aient été inclus dans le budget rations, les dépenses correspondantes, d'un montant de 2,8 millions de dollars, ont été enregistrées sous la rubrique des services d'entretien, afin de rendre compte de façon plus précise des coûts associés aux services d'appui aux camps.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(8 931,8)	(37,1 %)

44. Comme indiqué plus haut au paragraphe 42, la hausse des dépenses par rapport aux prévisions s'explique principalement par deux augmentations du montant de l'indemnité de subsistance (missions), qui est passée de 172 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 108 dollars après 30 jours à 188 dollars pour les 30 premiers jours et à 136 dollars après 30 jours.

45. Par ailleurs, alors que le budget prévoyait que la Mission hébergerait 665 membres de la Police des Nations Unies par mois, chacun recevant donc l'indemnité de subsistance (missions) au taux réduit de 78 dollars, l'effectif moyen n'a été au cours de l'exercice que de 47 personnes par mois, soit 7 % de l'effectif prévu. L'indemnité de subsistance (missions) a donc été payée au taux intégral aux autres membres de la Police des Nations Unies hébergés dans des logements privés.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(15 296,8)	(14,1 %)

46. Le dépassement enregistré à cette rubrique s'explique par une combinaison de plusieurs facteurs. Comme indiqué plus haut au paragraphe 42, les dépenses plus importantes que prévu tiennent principalement à deux augmentations du montant de l'indemnité de subsistance (missions), qui est passée de 172 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 108 dollars après 30 jours à 188 dollars et à 136 dollars, respectivement. Par ailleurs, alors que le budget prévoyait que la Mission hébergerait 540 fonctionnaires recrutés sur le plan international par mois, chacun recevant donc l'indemnité de subsistance (missions) au taux réduit de 78 dollars, elle n'en a accueilli en moyenne que 167 par mois, soit 31 % du nombre prévu.

L'indemnité de subsistance (missions) a donc été payée au taux intégral aux autres fonctionnaires recrutés sur le plan international hébergés dans des logements privés.

47. De plus, les traitements de base nets des agents du Service mobile et des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ont été relevés à compter du 1^{er} janvier 2008 afin d'y intégrer 1,97 points d'ajustement. D'autre part, grâce aux améliorations apportées à la stratégie de recrutement de la Mission, décrites plus haut au paragraphe 20, le taux de vacance de poste a été ramené à 23 %, contre le taux de 30 % prévu au budget.

48. La hausse des dépenses a cependant été en partie compensée par suite du transfert à la MINUAD, à compter du 1^{er} janvier 2008, de 128 fonctionnaires recrutés sur le plan international basés au Darfour.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(10 597,4)	(31,8 %)

49. Les dépenses supplémentaires s'expliquent principalement par les facteurs suivants. Le barème des traitements du personnel recruté sur le plan national a été relevé, avec les augmentations pondérées suivantes : au 1^{er} janvier 2007, 31 % pour les agents des services généraux et 17,1 % pour les administrateurs; puis, au 1^{er} janvier 2008, 19,3 % et 13,5 % respectivement. Les dépenses communes de personnel ont été portées à 32 % des traitements nets, contre le taux de 15 % prévu au budget. D'autre part, les améliorations apportées à la stratégie de recrutement de la Mission, décrites plus haut au paragraphe 20, ont permis de ramener à 18 % le taux de vacance de postes, contre un taux budgétisé de 30 %.

50. Les dépenses supplémentaires ont été partiellement compensées par suite du transfert à la MINUAD, à compter du 1^{er} janvier 2008, de 401 fonctionnaires recrutés sur le plan national basés au Darfour.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(2 443,2)	(32,6 %)

51. Le dépassement budgétaire s'explique par un taux de vacance de poste inférieur à celui prévu au budget (14 % contre 20%), principalement en raison du déploiement temporaire de 80 Volontaires des Nations Unies internationaux supplémentaires venus étoffer les services de gestion du matériel, aider à réaliser les projets de construction entrepris par la Mission et renforcer les services de transport aérien. De plus, alors que le budget prévoyait que le montant mensuel de l'indemnité de subsistance serait de 2 353 dollars, comme convenu dans l'échange de lettres révisé entre l'Organisation des Nations Unies et le programme des Volontaires des Nations Unies, ce montant a été porté à une moyenne mensuelle de 2 423 dollars à compter du 1^{er} août 2007 et de 2 589 dollars à compter du 1^{er} mars 2008.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	331,4	23,0 %

52. Le solde inutilisé découle principalement de la décision de différer le recrutement sur le plan national de trois agents des services généraux qui devaient

renforcer la Division de l'assistance électorale et de dépenses moins importantes que prévu au titre du remplacement du personnel recruté sur le plan national en congé de maladie ou de maternité.

	<i>Variation</i>	
Consultants	428,4	68,8 %

53. Le solde inutilisé s'explique par les facteurs suivants. Pour les programmes de renforcement des capacités destinés à 120 journalistes, portant sur les fondements du journalisme, le code de déontologie, le traitement de l'information, la gestion de réseaux de médias et la rédaction de dépêches d'agence de presse, la Mission a fait appel dans une mesure moindre que prévu aux services de consultants; elle a opté de préférence pour d'autres méthodes, comme la formation continue assurée en collaboration avec la Fondation Hironnelle. De même, la Mission a davantage fait appel à des compétences disponibles au niveau interne, plutôt qu'à des conseils juridiques spécialisés, dans les domaines des services d'aérodrome et des contrats de fourniture de carburant. Les honoraires de formateurs externes ont aussi été moins élevés que prévu, car le prestataire n'a pas été en mesure de dispenser hors de Khartoum des cours de langue anglaise et arabe à un coût acceptable pour la Mission.

	<i>Variation</i>	
Voyages	127,3	2,1 %

54. Le solde inutilisé provient principalement de l'annulation de plusieurs cours de formation exigeant des déplacements, qui étaient prévus au budget mais que la Mission a remplacés par d'autres programmes plus pertinents pour ses besoins opérationnels. D'autre part, la diminution des frais de voyage s'explique en majeure partie par le transfert à la MINUAD des opérations menées au Darfour et du personnel correspondant, intervenu le 1^{er} janvier 2008.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	21 738,5	20,3 %

55. Le solde inutilisé s'explique par les facteurs suivants. Certains projets n'ont été exécutés que partiellement, et en partie différés, car la Mission a privilégié des projets prioritaires répondant à des besoins opérationnels essentiels nouvellement apparus, comme l'appui à la mise en place de la MINUAD, le transfert du bureau régional de Djouba dans un nouvel emplacement pour des raisons de sécurité et en raison des plans annoncés par le Gouvernement du Sud-Soudan prévoyant l'extension de l'aéroport aux sites actuellement occupés par la MINUS à Djouba, ou la fin des travaux de construction de l'état-major de la Mission à Khartoum. Parmi les projets prévus au budget qui n'ont pas démarré au cours de l'exercice figurent la construction de logements permanents dans les secteurs et d'installations d'amarrage, qui a été reportée aux exercices 2008/09 et 2009/10. Il est prévu que d'autres projets, comme l'entretien des aérodromes et la construction d'aires de trafic dans ceux-ci, le forage de puits et le programme d'entretien des routes, se poursuivront au cours de l'exercice 2008/09.

56. De plus, l'amélioration du réseau électrique national a permis de diminuer la consommation de carburant pour groupes électrogènes (qui s'est élevée à environ 14 millions de litres, contre les 21,8 millions de litres prévus au budget), ainsi que les frais opérationnels et de gestion.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	1 955,7	7,9 %

57. Le solde inutilisé s'explique en majeure partie par une diminution de la consommation de carburant, principalement imputable au transfert à la MINUAD, au 1^{er} janvier 2008 de 272 véhicules déployés au Darfour et à des restrictions apportées aux déplacements du personnel dans la zone de la Mission. Les coûts opérationnels et de gestion ont aussi été inférieurs aux prévisions, tandis que les besoins en pièces détachées ont été réduits du fait que les nouveaux véhicules livrés en 2006/07 et 2007/08 comprenaient des kits de pièces détachées.

58. La Mission a pourtant encouru des dépenses non prévues au budget, avec l'achat de 16 chariots-remorques pour la manutention à l'aéroport. De plus, à la suite d'une évaluation des besoins de transport de la Mission qui a pris en compte la disponibilité de moyens de transport appartenant aux contingents, le parc de véhicules a été reconfiguré pour mieux correspondre aux nouveaux besoins opérationnels. En conséquence, certains véhicules inscrits au budget pour 2007/08 n'ont pas été achetés. Les fonds prévus ont en fait servi à l'achat de véhicules correspondant aux nouvelles priorités opérationnelles, par exemple 8 autobus destinés au transport de personnel participant au programme de désarmement, démobilisation et réintégration censé débiter en 2008/09, 2 véhicules de transport logistique, 1 tracteur routier et 5 systèmes de chargement palettisé Renault pour renforcer les capacités de transport sur de longues distances de la Mission, et 2 camions de dépannage. Cette évaluation a aussi permis de déterminer que la Mission n'avait plus besoin de certains véhicules. Ceux-ci ont été classés comme excédentaires et transférés à d'autres missions de maintien de la paix.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	14 198,9	8,5 %

59. Le solde inutilisé s'explique principalement par le recours à des arrangements de partage des coûts conclus avec la MINUAD pour l'emploi de moyens aériens. Par ailleurs, le transfert à la MINUAD des opérations menées au Darfour, à compter du 1^{er} janvier 2008, a fait que le nombre d'heures de vol enregistré, soit 22 586, a été inférieur aux prévisions budgétaires (30 435 heures), d'où une réduction de la consommation de carburant et des coûts de fonctionnement et de gestion moins élevés que prévu.

60. De plus, alors que le budget prévoyait que la Mission assurerait des services de manutention au sol dans 4 lieux seulement (Malakal, Kadugli, Ed-Damazin et Wau) et sous-traiterait ces services à des prestataires commerciaux dans tous les autres lieux, la Mission a ajouté, au cours de l'exercice, des services de manutention à Djouba, réduisant ainsi ses dépenses au titre des redevances d'atterrissage et de la manutention au sol.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	1 035,3	94,0 %

61. Le solde inutilisé est principalement imputable à la décision d'abandonner le projet d'achat et de mise en exploitation, dans le cadre d'un contrat commercial, d'un navire autopropulsé de transport fluvial de marchandises. Il s'est en effet avéré que ce projet ne serait pas rentable. Ainsi, le montant de 600 000 dollars inscrit au budget pour 2007/08 et destiné au contrat commercial n'a pas été utilisé. Les frais relatifs au carburant, à l'huile moteur et aux autres lubrifiants ont également été réduits. Le coût du transport fluvial de 3 531 tonnes de marchandises, soit 1,3 million de dollars, a été inscrit à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	5 288,0	24,3 %

62. Le solde inutilisé s'explique par une combinaison de facteurs, y compris le transfert à la MINUAD des opérations au Darfour, à compter du 1^{er} janvier 2008. Grâce aux améliorations apportées à l'infrastructure commerciale de télécommunications, les besoins en matière de communication par satellite ont diminué. L'extension continue des services de téléphonie fixe et de données dans la zone de la Mission a ainsi permis d'être moins tributaire des services commerciaux de téléphonie mobile. De plus, les perfectionnements apportés aux systèmes de transmission radio de haute fréquence pour le suivi à distance des convois et patrouilles et les communications à bord des véhicules ont permis à la Mission de réduire son temps d'utilisation des systèmes de téléphonie satellitaire Thuraya et Iridium ainsi que des terminaux INMARSAT. Les frais d'utilisation du réseau par les terminaux RBGAN/BGAN de liaison par satellite ont aussi été inférieurs aux prévisions et les coûts de location de circuits locaux auprès de sociétés commerciales de télécommunications ont diminué.

63. D'autre part, les dépenses relatives au soutien logistique autonome pour le matériel appartenant aux contingents ont été inférieures aux prévisions en raison du faible nombre de contingents ne respectant pas les normes de soutien par la chaîne logistique nationale énoncées dans les mémorandums d'accord. Enfin, aucune fréquence radio n'ayant été accordée à la Mission pour lui permettre de diffuser des programmes dans le nord du Soudan, les frais d'achat de matériel et de services liés aux activités d'information ont été moins élevés que prévu.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(1 147,1)	(14,9 %)

64. Les dépenses supplémentaires sont principalement dues à l'achat de matériel informatique non prévu au budget, pour doter la mission d'une infrastructure assurant la reprise après un sinistre et la continuité des opérations et pour favoriser la standardisation du réseau, ce qui a nécessité une mise à niveau progressive du matériel utilisé. De plus, malgré les procédures de maintenance préventive appliquées, il a fallu procéder à des remplacements de matériel non prévus, du fait que les conditions climatiques sont rudes.

65. En revanche, certaines dépenses prévues pour des services informatiques n'ont pas été engagées, du fait que les prestataires internationaux ont été déployés tardivement.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	2 273,1	19,6 %

66. Le solde inutilisé s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu pour les fournitures médicales. Cela tient non seulement au transfert à la MINUAD, à compter du 1^{er} janvier 2008, des opérations au Darfour, mais aussi à la stricte application par la Mission de la politique consistant à refuser les livraisons de produits ayant une durée de conservation inférieure à 12 mois, qui a permis de gérer efficacement les stocks de médicaments et de restreindre le nombre de produits périmés. Les commandes de médicaments ont aussi été limitées aux ordonnances délivrées par les médecins traitants de la MINUS, en excluant les éléments inutilisés qui figuraient initialement dans les trousse de démarrage des missions.

67. De plus, les dépenses relatives au soutien logistique autonome ont été inférieures aux prévisions, car la formation de soutien sanitaire de niveau 3 a traité en moyenne 6 100 patients par mois, contre 8 130 prévus dans le mémorandum d'accord.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	1 039,0	36,1 %

68. Le solde inutilisé est dû à des dépenses moins importantes que prévu pour le remboursement des achats de matériel d'observation effectués au titre du soutien logistique autonome par les pays qui fournissent des contingents.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	18 714,1	24,7 %

69. Le solde inutilisé s'explique principalement par les retards intervenus dans la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration de la Mission, comme indiqué à propos de la réalisation escomptée 4.2. Le montant prévu au budget au titre de l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration avait été calculé sur la base d'une démobilisation de 45 000 ex-combattants adultes volontaires, moyennant 550 dollars par personne, couvrant des services tels que l'alimentation, l'habillement, l'éducation civique, les soins médicaux, l'établissement de profils et l'orientation, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, le versement d'indemnités de transition et la fourniture de matériel didactique. Les dépenses ont été limitées à l'acquisition des éléments non périssables des kits de réinsertion. De plus, la création de nouvelles installations de traitement de l'eau dans les secteurs a réduit les besoins en eau minérale pour les rations.

70. La Mission a cependant enregistré des dépenses non prévues au budget, sous la forme de pertes de change, de coûts de transport par voie terrestre plus élevés que prévu et de frais de surestaries. De plus, à la suite de l'abandon du projet d'achat d'un navire autopropulsé de transport fluvial de marchandises, la Mission a expédié

par voie fluviale 3 531 tonnes de matériaux de construction, dans le cadre des contrats existants conclus avec des sociétés de transport intérieur. Elle a ainsi encouru des frais de 1,3 million de dollars non prévus au budget.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

71. En ce qui concerne le financement de la MINUS, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, soit 25 817 700 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2008, qui s'élèvent à 56 381 400 dollars, provenant d'intérêts créditeurs (17 612 000 dollars), de recettes diverses ou accessoires (680 300 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (38 092 900 dollars), diminués de 3 800 dollars d'ajustements sur exercices antérieurs.
